



République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique

Ecole Supérieure de Management - TLEMEN -

Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de master en Management

Option : Management et stratégie des entreprises

Thème :

Le processus de création d'entreprises en Algérie

- Cas de création d'une crèche d'enfants

Dérogé par :

M^{me} TAHIR Fatima

Présenté par l'étudiante :

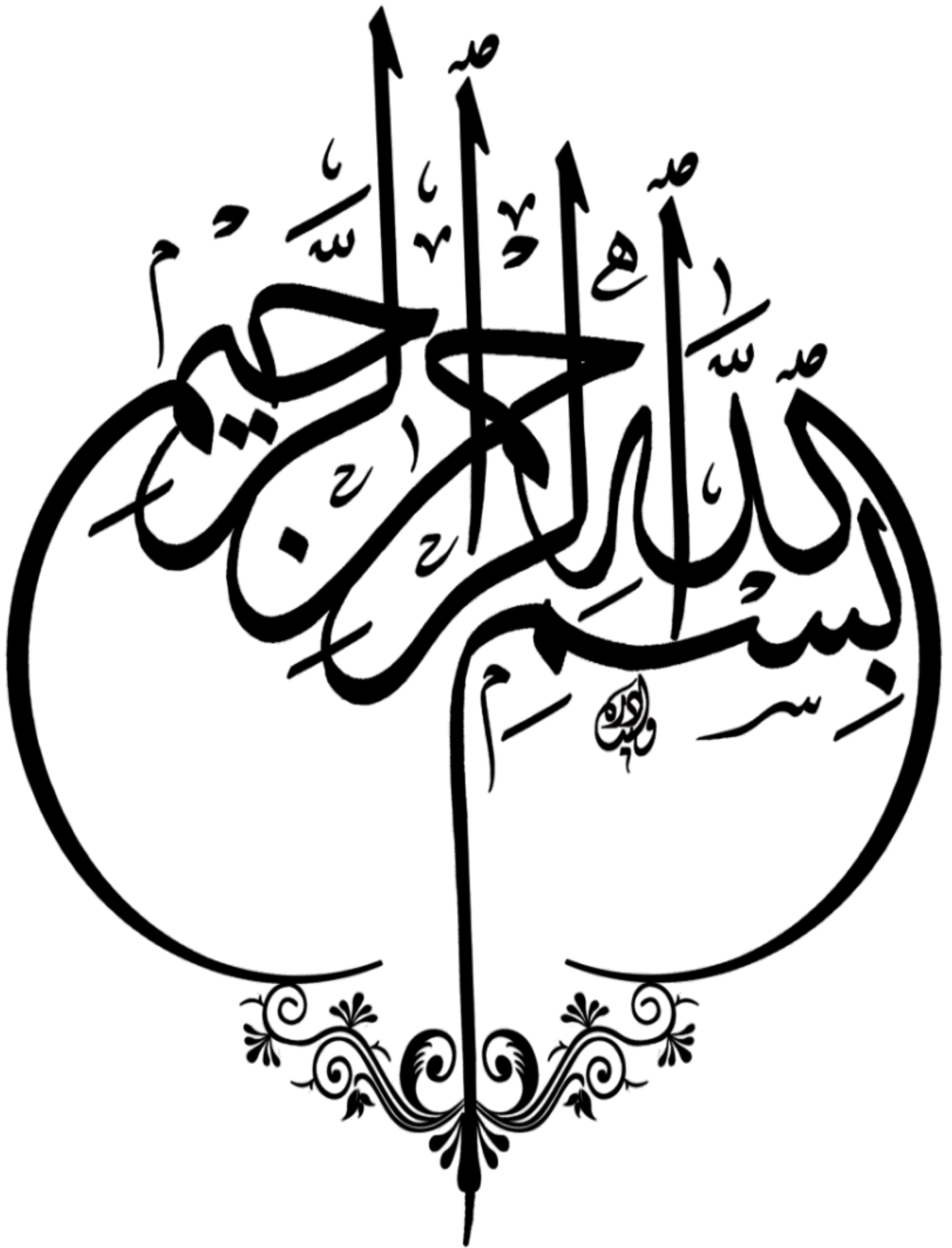
Mlle ARARIA Aicha

Soutenu le 24 Septembre 2020

Devant le Jury suivant :

Mr BOUSSADIA Hichem .Président

M^{me} ZENASNI Soumia . Examinatrice





Remerciement

Tout d'abord, je rends grâce à Dieu de m'avoir donné le courage, la volonté et la conscience de terminer mes études supérieures.

L'élaboration de ce mémoire a entraîné la sollicitation de plusieurs personnes quelle soient par ces quelques lignes remerciées.

En premier lieu, mes remerciements vont à Madame **TAHIR Fatima Zahra** , qui a dirigé cette recherche , pour son soutien et ses conseils .

Je remercie également l'ensemble de membres de jury , qui ont accepté d'examiner et de juger ce travail .

J'aimerais aussi remercier toutes celles et ceux qui à travers l'Internet contribuent chaque jour à la diffusion de documents scientifiques de qualité de leur gratitude légendaire.

Aicha Mimi

Dédicaces

En toute modestie et en toute reconnaissance , je dédie tous mes efforts traduits dans ce mémoire à :

- ❖ A la femme qui a souffert sans me laisser souffrir , qui n'a jamais dit non à mes exigences et n'a épargné aucun effort pour me rendre heureuse , **ma chère mère** .
- ❖ A celle qui m'a arrosé de tendresse et d'espairs, à **ma tante** .
- ❖ A la mémoire de mon père et mes grands-mères , que Dieu les accueille dans son vaste paradis.
- ❖ A mes deux chers frères « **Hamid** » et « **Mohamed** » qui n'ont pas cessé de me conseiller, encourager et soutenir tout au long de mes études . Que Dieu les protège et leur offre la chance et le bonheur.
- ❖ A mon adorable petite sœur «**Houria** », qui sait toujours comment procurer la joie et le bonheur.
- ❖ A toute la famille **ARARIA** et **HACHEMI** .
- ❖ A ma chère amie « **Houria** », ainsi que toute sa famille.

إلى روح والدي ، رحمه الله

Sommaire :

INTRODUCTION GENERALE	7
CHAPITRE 01 :PME ET ENTREPRENEURIAT : CADRE CONCEPTUEL.....	11
INTRODUCTION :	11
1 SECTION 01 : LES CONCEPTS CLES DE L'ENTREPRENEURIAT	11
2 SECTION 02 : PME :ENTITE FONDAMENTALE DE L'ENTREPRENEURIAT	25
3 SECTION 03 : CREATION D'ENTREPRISE : DE L'IDEE AU PROJET	31
CONCLUSION :.....	40
CHAPITRE 02 : ECOSYSTEME D'ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL EN ALGERIE	42
INTRODUCTION :	42
1 SECTION 01 : LA PME DANS LE CONTEXTE ALGERIEN	42
2 SECTION 02 : LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA PROMOTION D'ENTREPRENEURIAT ALGERIE	48
3 SECTION 03 : L'ENTREPRENEUR ET LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE .	63
CHAPITRE 03 : LE PROCESSUS DE CREATION D'UNE CRECHE D'ENFANT	73
INTRODUCTION :	73
1 SECTION 01 : LA CONCEPTION DE L'IDEE DU PROJET	73
2 SECTION 02 : PREPARATION AU LANCEMENT DU PROJET.....	78
3 SECTION 03 : ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET	94
CONCLUSION :.....	103
CONCLUSION GENERALE	104

BIBLIOGRAPHIE :	108
LISTE DES TABLEAUX :	116
LISTE DES FIGURES :	119
LISTE DES ABREVIATIONS :	121
ANNEXES :	123
ANNEXES N°01 :	123
ANNEXES N°02 : LE QUESTIONNAIRE	129
RESUME :	138

Introduction générale

Introduction générale

La création d'entreprise et d'une façon plus large l'entrepreneuriat sont aujourd'hui unanimement reconnues comme étant des phénomènes vitaux pour la société. Ils représentent la solution idéale au problème du chômage qui persiste l'économie algérienne et c'est par le biais des PME qui sont censées créer de la valeur ajoutée et contribuées à développer le revenu national.

L'étude du phénomène d'entrepreneuriat en Algérie déclenchée ces dernières années a permis le développement de la petite et moyenne entreprise qui investit de plus en plus dans des différents secteurs économiques .

Depuis l'ouverture économique dans les années 90, l'Algérie a affiché des discours d'encouragement et d'ouverture à l'entrepreneuriat à travers des réformes et des lois facilitant la création d'entreprise.

Nombreux sont les personnes qui ont des idées de projets, veulent créer leur propre business et devenir indépendant mais ils ne savent pas par quoi commencer.

A partir de cette introduction , la question centrale de notre recherche est la suivante :

Comment créer une entreprise en Algérie ?

Hypothèse proposées :

Pour répondre à l'ensemble de ces questions, nous formulons deux hypothèses que nous tentons de vérifier sur la base de l'étude empirique :

H1 : L'accompagnement a un impact positif sur la création d'entreprise

H2 : La création d'entreprise n'est pas un fait isolé , elle se fait dans un écosystème entrepreneurial .

Méthodologie d'étude :

Nous pensons que la meilleure façon d'étudier le processus de création d'entreprise en Algérie est la méthode descriptive afin de présenter les différentes démarches à suivre par la suite , dans notre recherche empirique nous essayons d'illustrer un cas réel qui est la création d'une crèche d'enfant . Pour traiter ces deux hypothèses, ce travail sera réparti en trois chapitres :

Le premier chapitre intitulé : « PME et entrepreneuriat : cadre conceptuel », il s'intéresse à définir les concepts de bases que doit connaître chaque entrepreneur .

Introduction générale

Le deuxième chapitre intitulé : « L'écosystème d'accompagnement entrepreneurial en Algérie », il porte sur la PME algérienne et les différents mécanismes entrepris pour promouvoir un environnement entrepreneurial plus propices aux créations d'entreprises et notamment les PME.

Quant au troisième chapitre intitulé : « Le processus de création d'une crèche d'enfants », il est consacré à présenter l'ensemble des études faites pour créer une crèche d'enfant .

Objectifs de l'étude :

L'objectif de ce mémoire est de faire connaître en premier lieu les jeunes promoteurs et les entrepreneurs d'une manière générale , sur l'ensemble des études faites, des outils appliqués et des démarches suivis pour créer une entreprise .

Notre recherche a pour objectif de présenter les différentes structures proposées par l'état pour aider et accompagner les entrepreneurs spécifiquement l'ANSEJ en étant la structure qui accompagne les jeunes promoteurs .

L'idée de notre projet est de créer un espace d'accueil de petite enfance de 1an -5ans en proposant un cadre éducatif ,sanitaire et social favorable , exploité sur un terrain situé au centre-ville de la willaya de Tiaret d'une superficie de 320m² .

Raison du choix du thème :

En étant une étude en Management des affaires , il me semblait important de choisir ce thème comme un projet de fin d'étude , je voulais travailler sur un thème qui a une valeur ajoutée .

Afin de joindre le théorique au pratique , on a opté pour une étude de cas sur le processus de création d'une crèche d'enfants

**Chapitre 01 : PME et
entrepreneuriat : cadre
conceptuel**

Chapitre 01 : PME et entrepreneuriat : cadre conceptuel

Introduction :

L'entrepreneuriat prend de plus en plus d'importance dans notre société .

Afin d'optimiser la compréhension de notre mémoire , on va se pencher sur sa dimension générale . Dans ce premier chapitre , nous allons procéder à la présentation du cadre conceptuel de PME et de l'entrepreneuriat.

On commence par découvrir l'entreprise , l'entrepreneuriat. L'entrepreneur , puis l'écosystème entrepreneurial dans la première section . On passera ensuite à bien définir la PME dans la seconde section et on terminera ce chapitre par la présentation des différents études et outils nécessaires lors de la création d'entreprises .

1 Section 01 : Les concepts clés de l'entrepreneuriat

1.1 Généralités sur l'entreprise :

1.1.1 Définition de l'entreprise :

« l'entreprise est une unité économique dotée d'une économie juridique qui combine des facteurs de production (Travail et capital) pour produire des biens et des services destinés à être vendus sur le marché afin de réaliser un profit ».¹

Le Manuel d'économie politique de Pareto (1909/1981) : « l'entreprise est l'organisation qui réunit les éléments de la production et qui les dispose de façon à l'accomplir , l'entreprise peut revêtir différentes formes : elle peut être confiée à des particuliers ,ou être exercée par l'état , les communes ,etc. .»²

Selon F.PERROUX : « l'entreprise est une organisation de la production dans laquelle on combine les prix de divers facteurs de la production apportés des agents distincts du propriétaire de l'entreprise en vue de vendre un bien ou des services sur le marchés pour obtenir par différence entre prix (prix de revient et prix de vente) le plus grand gain possible».³

¹ Beitone.Cazorla,Dollo& Draï , Dictionnaire des sciences économiques ,2001,p169.

² Le Manuel d'économie politique de Pareto (1909/1981) , p286.

³ C.Crutzen ,C.Dehalle , « Cours d'économie politique », Vuibert, 2004,p75-77

1.1.2 Classification des entreprises :

Il est nécessaire de regrouper les entreprises en catégories homogènes afin d'effectuer des comparaisons entre entreprises d'un même secteur, de décrire les entreprises en observant leurs structures, d'évaluer les performances des entreprises ou encore de mettre en place une politique économique adaptée à leurs spécificités. Deux classifications sont retenues :

a) Classification économique :

Elle permet de classer les entreprises selon les types d'activités de l'entreprise et la dimension de l'entreprise.

a. Le type d'activité :

- Classification traditionnelle :

Colin Clark regroupe les entreprises en trois secteurs :

- Le secteur primaire : il concerne les entreprises productives de matières premières (agriculture, pêche..)
- Le secteur secondaire : il est constitué de l'industrie et les activités de transformation .
- Le secteur tertiaire : il regroupe toutes les activités de services publics ou privés

- Classification par la nature d'activité :

Elle repose sur le découpage de l'entreprise en six catégories :

- Entreprises agricoles.
- Entreprises industrielles.
- Entreprises commerciales.
- Entreprises prestataires de service.
- Les établissements de crédit.
- Les entreprises d'assurances.

b. La dimension de l'entreprise :

La taille de l'entreprise peut être appréhendée à partir :

- L'effectif : le nombre de salarié constitue le principal critère de classification entre Très petite entreprise (TPE), et moyenne entreprise (PME) et Grande entreprise (GE).
- Les capitaux propres : Elle représente l'ensemble des moyens financiers qui appartient aux propriétaires de l'entreprise. Cet indicateur permet d'apprécier la solidité de l'entreprise, son aptitude à se développer ainsi que son autonomie financière .

- La valeur ajoutée : c'est l'écart entre la production et la consommation .elle mesure la richesse créée par l'entreprise .
- Le chiffre d'affaire : c'est le montant de vente des produits ou de services au cours d'une année .ce critère est fortement utilisé pour comparer toutes les entreprises.
- Le bénéfice net : c'est le résultat net de l'activité économique de l'entreprise .il met en avant la capacité de l'entreprise à distribuer des dividendes, à s'autofinancer
- La marge brute d'autofinancement : c'est la part des ressources que l'entreprise affectera aux investissements .cet indicateur permet d'évaluer la dimension potentiel de l'entreprise.

b) Classification juridique :

a) Les entreprises du secteur public :

- Les entreprises publiques : ce sont des entreprises qui appartiennent en totalité à l'Etat; ce dernier détient l'intégralité du capital, le pouvoir de gestion et de décision.
- Les entreprises semi-publiques : ce sont des entreprises contrôlées par les pouvoirs publics : choix des investissements, niveau des prix, politique de l'emploi... etc., mais des personnes privées participent au financement et/ou à la gestion.

b) Les entreprises privées :

On distingue :

- L'entreprise individuelle qui appartient en totalité à une seule personne qui assure la gestion et la direction.
- La société est un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre en commun leurs biens ou leur travail ou les deux à la fois en vue de partager le bénéfice qui pourra en résulter.
- La coopérative réunit des personnes qui désirent mettre en commun leurs économies ainsi que leurs compétences pour l'autosatisfaction des besoins spécifiques (logement, consommation) sans chercher le profit

1.2 Cadre théorique de l'entrepreneuriat :

1.2.1 Définition de l'entrepreneuriat :

L'entrepreneuriat est un phénomène complexe qui a évolué avec le temps , et est étudié par de nombreux auteurs de différents champs disciplinaires donc elle ne peut pas être définie dans une simple définition .⁴

La notion d'entrepreneuriat est extraite du terme anglais « Entrepreneurship » par le conseil de la langue française au Québec.⁵

C'est le champ disciplinaire qui consiste à chercher à répondre aux questions : comment , par qui et avec quelles conséquences les opportunités de créer des biens et/ou services qui n'existent pas encore ,sont découvertes, concrétisées et exploitées .⁶

Selon Global Entrepreneurship Monitor (G.E.M) (2000) : « l'entrepreneuriat est un concept difficile à définir , car les entrepreneurs et les activités entrepreneuriales ne sont guère aisés à identifier , et que le concept est complexe , équivoque et vague ».⁷

Le dictionnaire de science de gestion définit l'entrepreneuriat comme étant l'état d'un individu ou d'un ensemble d'individu qui sont entrepreneurs, cet état est le résultat d'association de trois éléments indissociables , l'esprit d'entreprise , la création d'entreprise , et l'entrepreneur lui-même .⁸

Quand à Verstraet T (2000) : « L'entrepreneuriat est un phénomène combinant un individu et une organisation . L'un se définit par rapport l'autre et vice versa .Ainsi , le terme entrepreneuriat décrit une relation symbiotique entre un entrepreneur et une organisation . Ainsi l'entrepreneur : agit , structure et engage son environnement à des fins socioéconomique . Son action induit du changement et conduit à une modification partielle d'un ordre existant ».⁹

Ce phénomène peut être défini comme un processus dynamique et complexe qui représente le fruit de facteurs psychologiques , sociaux , culturels , politiques et économiques . Il prend la

⁴VERSTRAETE Thierry, « Histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneur », Edition EMS, 2000,p11

⁵Julien P.Marchesnay M , « L'entrepreneuriat », Economica , Paris , 1996 , p08

⁶VERSTRAETE Thierry et SAPORTA Bertrand , «Création d'entreprise et entrepreneuriat» ,Ed.ADREG, France , 2006 , p93

⁷G.E.M rapport exécutif,2000

⁸Henri MAHE. De BOISLANDELLE , « Dictionnaire de gestion , Vocabulaire , concepts et outils », Techniques de gestion , Economica , 1998.

⁹VERSTRAETE Thierry, Op.cit,p11

forme d'attitudes, d'aptitudes, de perceptions, de motivations et de comportements qui se manifestent dans un contexte donné.¹⁰

Pour Fayolle et Fillion (2006), il s'agit d'un phénomène multidimensionnel qui peut être étudié sous différents angles, en mobilisant de nombreuses disciplines et une grande diversité d'approches méthodologiques.¹¹

Pour sa part, Fortin mentionne que « l'entrepreneuriat réfère à une mentalité, à une attitude qui pousse l'individu seul ou associé, à démarrer une nouvelle affaire et à prendre les moyens pour réaliser un désir ou un rêve, tout en assumant les risques de l'aventure ».¹²

L'entrepreneuriat est aussi un terme actuel qui attire l'attention de différentes catégories sociales (enseignants – managers – dirigeants d'entreprise – hommes politiquesetc.)¹³

1.2.2 Les formes d'entrepreneuriat :

La création d'entreprise est un phénomène qui consiste à créer une activité économique par une ou plusieurs personnes. Ce phénomène peut prendre plusieurs types qui dépendent de la variété de types d'entreprise créée et du profil de l'entrepreneur.¹⁴

Selon la littérature, l'entrepreneuriat peut prendre plusieurs formes (voir Tableau 1)

Tableau 1 : Les formes d'entrepreneuriat

Forme :	Définition :	Source :
Création d'entreprise	Une création est pure si l'activité exercée ne constitue pas la poursuite d'une activité de même type exercée antérieurement au même endroit par une autre entreprise.	Counot et Mulic(2004)

¹⁰ Azzedine Tounes : « l'intention entrepreneuriale ; une recherche comparative entre des étudiants suivant des formations en entrepreneuriat (Bac+5) et des étudiants en DESS CAAE », Thèse de doctorat en sciences de gestion, 2003, France, p29

¹¹ A. Fayolle, et L. Fillion, « Devenir entrepreneur. Des enjeux aux outils ». Paris, 2006.

¹² Rajhi N, « Conceptualisation de l'esprit entrepreneurial et identification des facteurs de son développement dans l'enseignement supérieur tunisien », Thèse doctorat en science de gestion, université de Grenoble, 2011, p.37

¹³ Alain Fayolle, « Entrepreneuriat : apprendre à entreprendre », DUNOD, 2004, p01

¹⁴ Hernandez E-M, « Le processus entrepreneurial, vers un modèle stratégique d'entrepreneuriat », l'Harmattan, Paris, 1999, p225

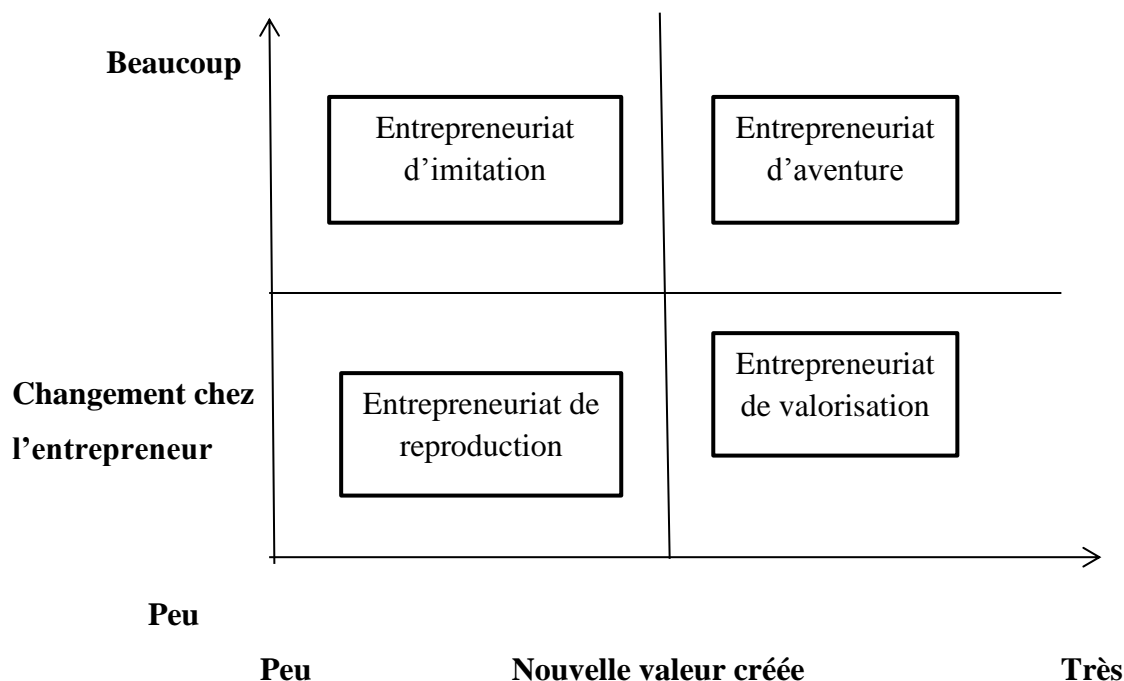
Essaimage	Pratique par laquelle une entreprise favorise le départ de certains de ses salariés et les aides à créer leur propre entreprise .	Office québécois de la langue française (2007)
Reprise d'entreprise	Achat , donation ou héritage d'une entreprise déjà existante	Counot et Mulic(2004)
Développement et croissance	Nouveaux débouchés commerciaux (produits, services, procédés) ou mise en application de meilleurs moyens de répondre à la demande du moment.	OCDE(1998)
Intrapreneuriat	Développement de nouveaux projets ou de nouvelles activités ou développement des activités actuelles , à partir d'une entreprise existante .	Carrier(2008) Dumais et coll(2005)

Source : Julien P.A et Cadieux , L, « La mesure de l'entrepreneuriat » , Rapport d'étude , institut de la statistique du Québec , 2010, p29

Quant à BRUYAT (1994)¹⁵, il donne d'autres formes d'entrepreneuriat en se basant sur deux dimensions : (voir Figure 1)

- La première dimension concerne l'environnement pertinent du projet , elle tient compte de l'importance de la valeur nouvelle ou de l'innovation de cette création .
- La deuxième dimension s'attache à l'importance de l'effet de cette création sur l'entrepreneur.

¹⁵ Philippe Mustar et Henri Penar , « Encyclopédie de l'innovation », Economica , 2003, p163

Figure 1 : Différents types de nouvelles entreprises

Source : Philippe Mustar et Henri Penar , « Encyclopédie de l'innovation »,Economica , 2003,p163

1.2.3 L'acteur principal de l'entrepreneuriat :

a) Définition de l'entrepreneur :

L'entrée de la notion de l'entrepreneur dans l'économie revient au premier lieu aux travaux de l'économiste Ricardo Cantillon. Il a introduit la théorie de l'entrepreneur dans son ouvrage intitulé « Essai sur la nature de commerce en général ». Il considérait l'entrepreneur comme quelqu'un qui détermine une opportunité afin de réaliser un profit , tout en assumant les risques des décisions prises .¹⁶

Quand à J-Baptiste Say , le deuxième auteur qui s'intéresse à cette notion et le premier à étudier ses caractéristiques , Il mentionne qu'un entrepreneur est la personne qui doit d'un côté , diriger son entreprise et d'un autre coté prendre des risques .¹⁷

D'après Say , l'entrepreneur est toujours au centre du processus économique en étant un agent économique rationnel et dynamique qui garantit l'équilibre économique .

¹⁶ Boutillier S, Uzunidis D., « l'entrepreneur : acteur et fonction sociale », 2000, p07

¹⁷Tounes A , « L'entrepreneur : l'odyssée d'un concept», n°03-73,2006, p06

Par contre Josef Schumpeter, en introduisant la notion de l'innovation, il définit l'entrepreneur comme étant la personne qui crée une combinaison des facteurs de production de manière à innover.¹⁸

Bygrave W observe que le terme d'entrepreneur est utilisé depuis deux siècles mais continue toujours à évoluer avec le temps, ce qui pousse les chercheurs à le réinterpréter et à réviser sa définition. Il le définit comme : « une personne qui identifie une opportunité et crée un organisation pour la suivre jusqu'au bout ».¹⁹

Filion estime que : « chacun tend à voir et à définir l'entrepreneur à partir des prémisses de sa discipline ».²⁰

Le tableau ci-dessous présente les définitions de la notion de l'entrepreneur en fonction des écoles de pensée :

Tableau 2 : Les définition de la notion de l'entrepreneur selon les écoles de pensée

Appellations des écoles	Définition de l'entrepreneur	Auteur de référence
L'école économique	Un entrepreneur est spécialisé dans la prise intuitive de décisions réfléchies à la coordination de ressources rares .	Casson (1991)
L'école comportementale	Un entrepreneur se définit par l'ensemble des activités qu'il met en place pour créer une organisation .	Gartner (1988)

¹⁸ Didier N, « L'entrepreneur : ses motivations, sa vision stratégique, ses objectifs », 1995, p02

¹⁹ El ghazi H, « Type de manager et pratiques entrepreneuriales en Algérie (secteur –public) », 2011, p92

²⁰ Filion L J, « Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendances », revue internationale P.M.E : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, vol.10,n°2,1997,p134.

L'école psychologique avec les courants personnalistes et cognitifs	Un entrepreneur se définit par un certain nombre d'attributs psychologiques que l'on décrit autant par la personnalité, que par le processus cognitifs activés pour la circonstance.	Shaver et Scott (1991)
L'école des processus	Un entrepreneur est celui qui développe des opportunités et crée une organisation pour les exploiter.	Bygrave et Hofer (1991)

Source : Célile Fomouge, « Entrepreneur /Manager: deux acteurs d'une même pièce », p07.

b) Les types d'entrepreneurs :

Plusieurs auteurs se sont efforcés de ranger les entrepreneurs dans des catégories. Plusieurs typologies de différents auteurs ont été présentées dans la littérature d'entrepreneuriat : (voir Tableau 3)

Tableau 3 : Typologies d'entrepreneurs

Auteur :	Date :	Typologie :
A. Smith	1967	Deux types d'entrepreneurs : - L'entrepreneur artisan - L'entrepreneur opportuniste
Collin et Moore	1970	Deux types d'entrepreneurs : - L'entrepreneur administratif - L'entrepreneur indépendant
Laufer	1975	Quatre types d'entrepreneurs : - Le manager ou l'innovateur - L'entrepreneur orienté vers la croissance - L'entrepreneur orienté vers l'efficacité - L'entrepreneur artisan
Miles et Snow	1978	Quatre types d'entrepreneurs : - Le prospecteur

		<ul style="list-style-type: none"> - L'innovateur - Le suiveur - Le réacteur
Vesper	1980	<p>Au moins 11 types d'entrepreneurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs autonomes travaillent seuls - Bâtisseurs d'équipes - Innovateurs indépendants - Multiplicateurs de modèles existants - Exploitants d'économies d'échelle - Rassembleurs de capitaux - Acquéreurs - Artistes qui achètent et vendent - Constructeurs de conglomerats - Spéculateurs - Manipulateurs
Julien et Marchesnay	1987 1996	<p>Deux types de propriétés-dirigeants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PIC (pérennité, indépendance, croissance) - CAP (croissance forte , autonomie, peu de pérennité)
Carland, Hoy, Carland	1988	<p>Deux types d'acteurs organisationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'entrepreneur - Le propriétaire de PME
Lafuente et salas	1989	<p>Quatre types de nouveaux entrepreneurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Artisan - Orienté vers le risque - Orienté vers la famille - Managérial
Filion	1998	<p>Deux types d'entrepreneurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérateur - Visionnaire
Marchesnay	1998	<p>Quatre types d'entrepreneurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolé - Nomade

		<ul style="list-style-type: none"> - Notable - Entreprenant
Duchéneaut	1999	Socio style de créateurs d'entreprises : <ul style="list-style-type: none"> - Rebelles (28%) - Matures (41%) - Initiés (25%) - Débutants (6%)

Source :Filion L.J , « Typologie d'entrepreneur – Est-ce vraiment utile ? », cahier de recherche n °2000-14,2000,p04

1.2.4 L'écosystème entrepreneurial :

a) Définition d'un écosystème entrepreneurial :

Le terme écosystème est d'origine scientifique utilisé en biologie par le botaniste anglais George Tansley en 1935. Il désigne un système formé par un environnement et toutes les espèces qui y vivent .²¹

L'apparition du concept « écosystème entrepreneurial » dans le domaine d'entrepreneuriat revient à l'auteur Valdez J en 1988 dans son article intitulé « The entrepreneurial ecosystem : toward a theory of new firm formation ».²²

Malecki .E.J (2018) mentionnait que : « la recherche sur l'écosystème entrepreneurial a émergé seulement dans les années 2000 et est devenue dominante depuis 2016 ».²³

Gnyawali et Fogel (1994) donnent une autre appellation « Environnement entrepreneurial » qui désigne l'ensemble des facteurs environnementaux qui influent et développent l'acte entrepreneurial .Ces facteurs sont regroupés en cinq catégories à savoir : les politiques des pouvoirs publics , les facteurs socio économiques , les savoir faire existant en matière d'entrepreneuriat ,les ressources financières et les moyens non financiers .²⁴

Quand à Vogel .P (2013) , il le définit comme : « une communauté interactive au sein d'une région géographique , composée d'acteurs variés et interdépendants (entrepreneurs , institutions

²¹Transly A. G, « The Use and Abuse of Vegetational Concepts and Terms », Ecology, vol. 16, no 3,1935, pp. 284-307

²² Valdez J, «The entrepreneurial ecosystem : toward a theory of new firm formation», 1988.

²³Malecki E J , «Entrepreneurship and entrepreneurial ecosystems»,2018.

²⁴Gnyawali D.R.et Fogel D.S , «Entrepreneurship Development: Key Dimensions and Research Implications», Entrepreneurship Theory and Practice, Vol. 18, no 4, 1994, pp.43-62

et organisation) et de facteurs (marchés , cadre réglementaire , cadre de soutien , culture entrepreneuriale ...) qui évolue avec le temps et dont les acteurs et les facteurs coexistent et interagissent pour promouvoir la création de nouvelles entreprises » .²⁵

Isenberg (2010) souligne que l'écosystème de l'entrepreneuriat « consiste en un ensemble d'éléments individuels tels que le leadership, la culture , les marchés financiers et les clients ouverts d'esprit qui se combinent de manière complexe ».²⁶

Il ajoute que l'approche par l'écosystème entrepreneurial insiste sur les interactions complexes entre plusieurs dimensions politiques, financières, humaines, culturelles, relatives aux marchés et aux supports infrastructurels, professionnels et institutionnels, dont les combinaisons confèrent à chaque écosystème un caractère idiosyncratique .²⁷

Mason .C Brown R (2014) désignent un écosystème entrepreneurial comme « un ensemble interconnecté d'acteurs entrepreneuriaux (potentiels et existants) , d'organisations entrepreneuriales (entreprises , venture capitaliste , business angels , banques) , d'institutions (universités , agences du secteur public et de financement) et de processus entrepreneuriaux (taux de création d'entreprise , nombre d'entreprise à forte croissance, nombre d'entrepreneurs en série , niveau d'ambition entrepreneurial ..) qui s'entremêlent de manière formelle et informelle pour connecter ,modérer et gérer la performance au sein de l'environnement entrepreneurial local »²⁸.

b) Les composantes d'un écosystème entrepreneurial :

a) Modèle d'écosystème entrepreneurial d'Isenberg :

En 2010 ,L'auteur Isenberg a introduit un modèle d'écosystème entrepreneurial composé de douze domaines , Il s'agit du : leadership, le gouvernement, la culture, les success-stories, le capital humain, le capital financier, l'organisation entrepreneuriale, l'éducation, l'infrastructure, les clusters économiques, les services supports et les premiers clients.²⁹

²⁵ Vogel P , «Building and assessing entrepreneurial ecosystems », 2013.

²⁶ Isenberg D , «How to start an entrepreneurial revolution», Harvard Business Review. Juin 2010 .

²⁷ Isenberg D.,, «The Entrepreneurship Ecosystem Strategy as a New Paradigm for Economic Policy: Principles for Cultivating Entrepreneurship». The Babson Entrepreneurship Ecosystem Project, 2011.

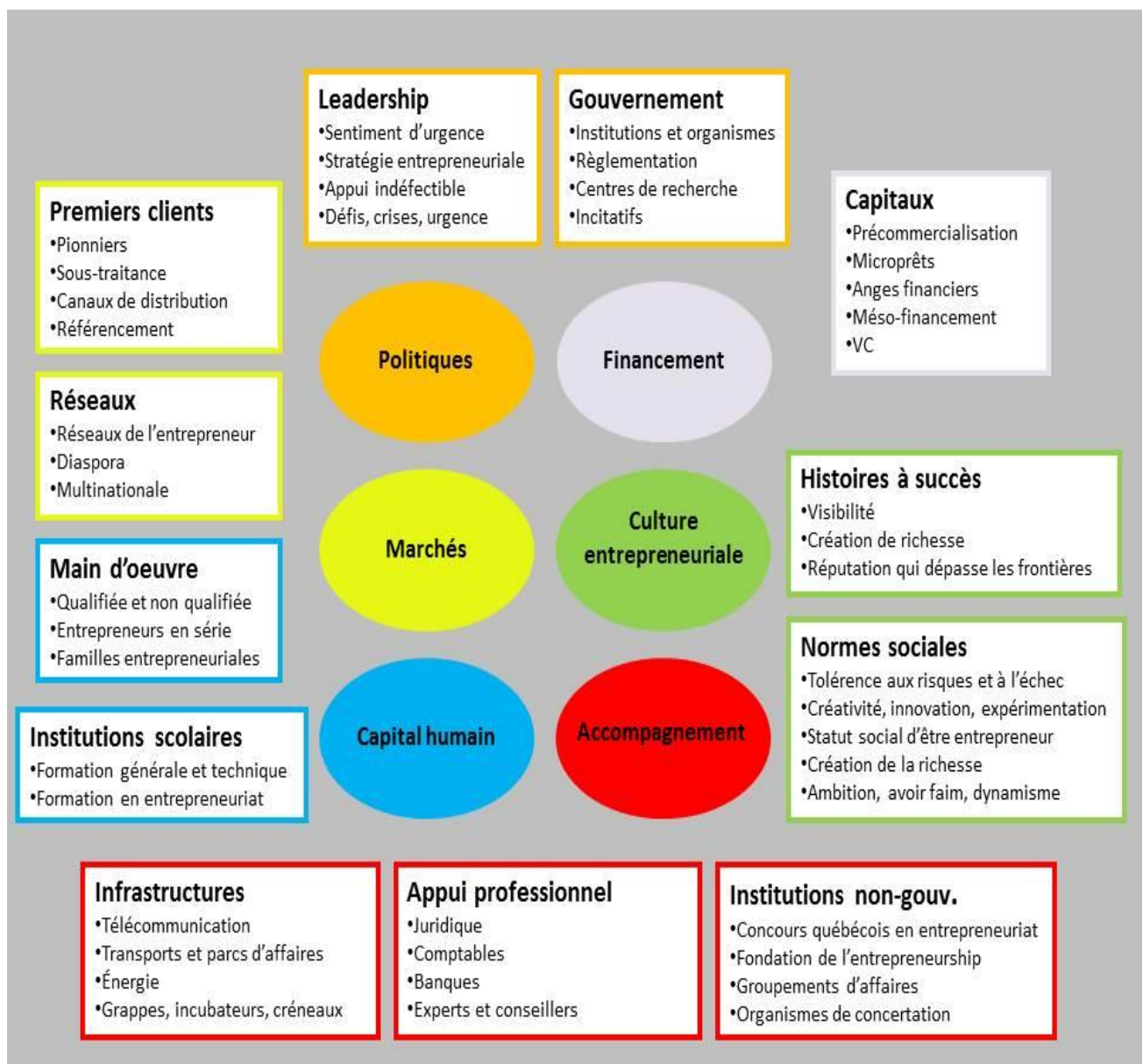
²⁸ Mason C et Brown R.,«Entrepreneurial Ecosystems and Growth Oriented Entrepreneurship». Janvier 2014, p38.

²⁹ Isenberg D, Op.cit.

Ensuite , en 2011 l’auteur a regroupé ces derniers en six domaines principales qui sont : une culture favorable, des politiques et la disponibilité de financements appropriés, un capital humain de qualité, des marchés favorables aux produits et une gamme de soutiens institutionnels.³⁰

Chaque domaine est également constitué de sous-domaines Ces domaines interagissent de manière complexe (interrelations, interdépendance, cohérence, cohésion, délais associés aux rétroactions, propriétés émergentes) au sein d’un système.(Voir Figure 2).

Figure 2 : Le modèle d’écosystème entrepreneurial d’Isenberg (2011)



Source : Isenberg, D , “The Entrepreneurship Ecosystem Strategy as a New Paradigm for Economic Policy: Principles for Cultivating Entrepreneurship”,2011

³⁰Isenberg D, Op.cit

b) Le modèle du Forum Économique Mondial :

Un autre modèle était présenté en 2013 par le Forum Économique Mondial qui considérait que le fonctionnement d'un écosystème entrepreneurial repose sur les huit piliers suivants :³¹

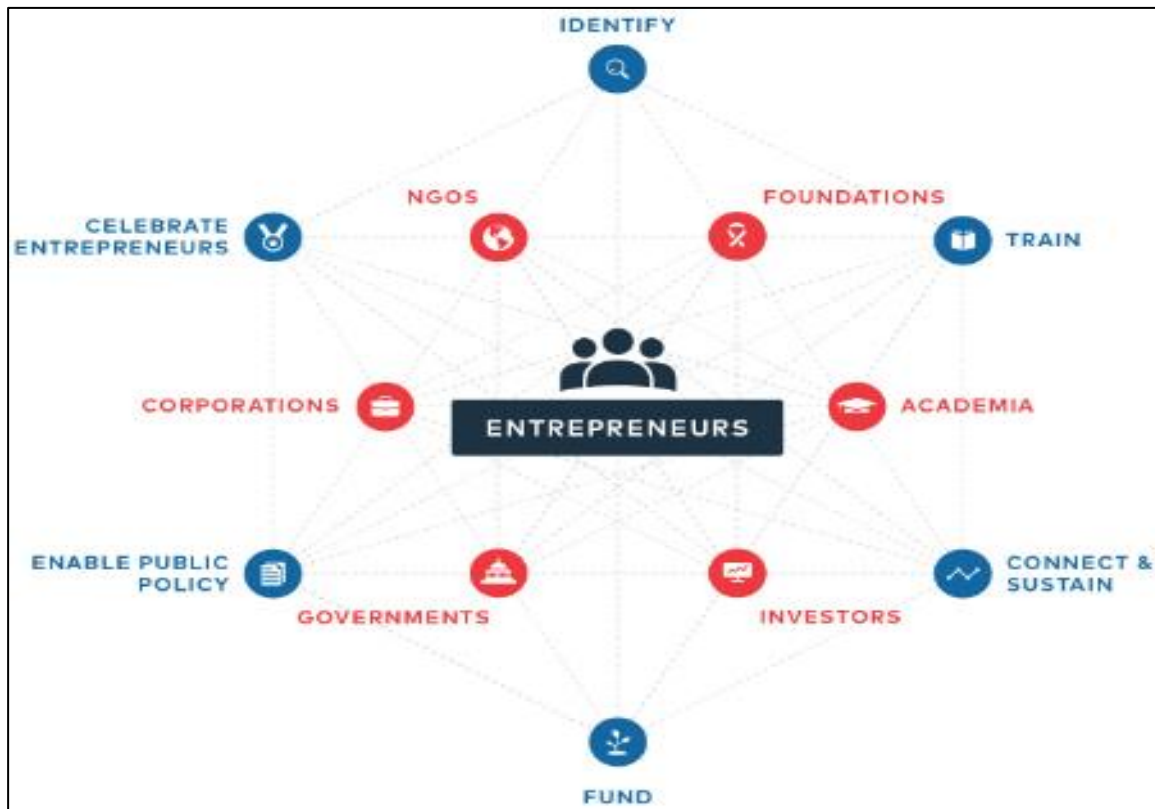
1. Des marchés accessibles : marchés locaux et étrangers, grandes entreprises en tant que clients, petites et moyennes entreprises en tant que clients, gouvernements en tant que clients, marché étranger.
2. Le capital humain et la main-d'œuvre : compétences managériales, compétences techniques, accès à la main-d'œuvre issue de l'immigration...etc. ;
3. L'investissement et la finance : le capital investis, accès aux prêts...etc. ;
4. Un système de soutien : l'existence du mentorat et de conseillers, de services professionnels, d'incubateurs et d'accélérateurs et de réseaux d'entrepreneurs :
5. Le cadre réglementaire et infrastructures : politique fiscale incitative, facilité pour le démarrage d'une entreprise, accès aux infrastructures de base (eau, électricité), accès aux télécommunications, accès aux transports, politiques et législation favorables aux affaires ;
6. L'éducation et la formation : formation spécifique pour les entrepreneurs, mains-d'œuvre disponibles ayant une formation universitaire, main-d'œuvre disponible ayant une formation pré-universitaire ;
7. Les grandes universités : elles jouent un rôle clé dans la fourniture de diplômés aux nouvelles entreprises, dans le développement de nouvelles idées de création d'entreprise, et elles promeuvent une culture de respect de l'entrepreneuriat ;
8. Le soutien culturel : la tolérance au risque et à l'échec , la préférence du travail indépendant , la culture de recherche , l'image positive de l'entrepreneuriat...etc.

c) Le modèle d'écosystème de l'entrepreneuriat de Koltai (2014) :

Quant à Koltai ³², il a développé son modèle six + six en 2014 . Ce modèle comprend six piliers et six types d'acteurs. Les six piliers sont : identification, formation, communication, préservation, finances, autonomisation et célébration des entrepreneurs. et les six types d'acteurs impliqués dans l'activité éco systémique (Organisation non gouvernementale , Fondations, Universités, Investisseurs, Gouvernement, Entreprises). Le chercheur souligne que ces facteurs doivent interagir pour créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat .

³¹Ishraga Khattab , Omer Osman Al-Magli , " Towards an Integrated Model of Entrepreneurship Ecosystem ", Journal of Business & Economic Sciences , Vol. 4, no 4, 2017 ,p84

³²Ishraga Khattab , Omer Osman Al-Magli , Op.cit,p83

Figure 3 : Le modèle d'écosystème entrepreneurial de Koltai (2014)

source : <https://www.koltai.co/> consulté le 20/04/2020 à 14h30

Ces différents modèles présentés illustrent que l'écosystème entrepreneurial est constitué d'un certain nombre d'éléments qui fournissent aux porteurs de projets les ressources nécessaires pour faciliter la création d'entreprise et soutenir le développement de l'entrepreneuriat. La réunion de tous ces éléments dans un espace géographique permet de créer un climat propice à la saisie d'opportunités et à la prise de risque.

2 Section 02 : PME :Entité fondamentale de l'entrepreneuriat

La reconnaissance de la phase des petites et moyennes entreprises dans l'économie intervient au cours des années soixante-dix, marquée par la récession des pays industrialisés.

L'accroissement du nombre des petites et moyennes entreprises semblent être un phénomène universel. C'est « l'économie de management » qui se transforme progressivement en une « Economie d'entrepreneurs » (Drucker, 1985).³³

³³Tounes A, Op.cit, p12

2.1 Définition des PME :

La PME est un concept flou dont les définitions se varient. La recherche d'une définition précise de la notion des petites et moyennes entreprise nous impose de passer en revue différentes définitions de différents auteurs.³⁴

La conférence générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) , définit la PME comme : « l'entreprise dans laquelle le chef d'entreprise assure personnellement et directement les responsabilités financières, techniques, sociales et morales quelle que soit sa forme juridique».³⁵

Quand à A.P.Juilien et M.Marchesnay , ils trouvent que : « la petite entreprise est avant tout une entreprise juridiquement , sinon financièrement indépendante , opérant dans les secteurs primaires , manufacturiers ou de services ; et dont les fonctions de responsabilités incombent le plus souvent à une seule personne , sinon à deux ou trois , en général seules propriétaires du capital ».³⁶

Bucaille et Beauregard (1986) affirment que , « la PME est une diversité ,elle l'est dans son marché , dans ses comportements, dans ses hommes dans son évolution , dans ses technologies ou dans ses risques .aucune PME ne ressemble totalement à une autre ».³⁷

Selon Weber (1988) , « les entreprise se différencient par la taille , le métier , la nature du capital (personnel , familial, étranger...) ,mais aussi par le degré d'autonomie (société indépendante ,filiale, sous-traitante ...) ,le rapport à l'économie mondiale (secteur protégé , en expansion ou en déclin..) , à l'origine sociale de son chef , son capital culturel et relationnel , son identité patronale».³⁸

Selon les différentes expériences internationales, les PME peuvent être définies selon deux critères :³⁹

³⁴ Robert Wtterwulge ,« la P.M.E est une entreprise humaine »,Ed. De Boeck,1998,p13

³⁵ AISSANI.N , « La politique de soutien des PME et leur rôle dans le développement économique en Algérie , cas de la branche des industries agroalimentaire »,Mémoire de Magister en Science commerciales , Université d'Oran, 2006,p38

³⁶ Marchesnay , Julien A-P , « La petite entreprise» ,Vuibert Gestion , Paris , 1988.

³⁷ Colot Olivier , « La transmission des PME familiales non cotées : approches de la transmission en Wallonie et impact sur la performance des entreprises » ,2007,p19

³⁸ Ibid

³⁹ BERBAR Nawel , « L'entrepreneuriat en Algérie » , Mémoire de master, Université d'Oran ; 2013-2014, p62-63

- **Les critères quantitatifs** : C'est des critères mesurables parmi lesquels on cite : les effectifs, le chiffre d'affaire et le bilan . Les approches quantitatives utilisent généralement les trois critères : le nombre de salariés , mesure de l'activité et la notion d'indépendance ;
- **Les critères qualitatifs** : c'est des critères difficiles à mesurer qui font référence en général au mode d'organisation et de gestion de l'entreprise .Pour cette approche l'entrepreneur est détenteur du pouvoir, c'est celui qui détermine la forme de l'entreprise .

2.2 Caractéristiques des PME :

Les PME sont d'une structure souple et maniable et d'une activité vulnérable, Vue que la présentation de celle-ci est vaste, et pour mieux cerner ce concept, le modèle de Julien P.A(1997) nous a aider à mettre en évidence caractéristiques suivantes :⁴⁰

- **Une gestion personnalisée** : tenant à la très forte interdépendance entre l'entreprise et l'entrepreneur, Ainsi, plus la taille de l'entreprise est petit, plus le rôle du dirigeant peut prendre de l'importance ;
- **Une faible spécialisation du travail** : tant du point de vu de l'entrepreneur sur les employées (cette polyvalence donne à l'entreprise une flexibilité et une souplesse permettent l'adaptation aux changements) ;
- **Un système d'information peu complexe** : permettant une diffusion rapide et réciproque des informations entre direction et employés ;
- **Un système d'information externe simple** : essentiellement lié à la perception de son marché ;
- **Une stratégie implicite** : issue d'un processus de décision, traduit par le schéma (intuitions-décision-action) ;
- **La recherche d'un environnement stable** : malgré l'accélération du changement, car la petite entreprise n'a que peu de poids sur son environnement.

2.3 Le rôle socio-économique de la PME:

La PME possède de nombreux avantages qui accroissent son efficacité et qui lui permettent de satisfaire ses propres buts tout en jouant son rôle économique et social. , parmi ces avantages on peut citer :⁴¹

- L'utilisation des capitaux par les PME est inférieur à celle utilisés par les grandes entreprises ;

⁴⁰ OUNAS Fatiha , ZAIDI Nadia , « Les déterminants à la création de l'entreprise: Cas de la commune de Seddouk et Beni Maouche », Mémoire de master ,Université A-Mira de Bejaia, session septembre , p23-24

⁴¹ P. Y. BARREYRE, « Stratégie d'innovation dans les Moyennes et Petites Industries », Ed. Hommes et Techniques,1975.

- Satisfaction des besoins de la clientèle au niveau local tout en produisant des produits qui répondaient aux besoins de la majorité de population ;
- La mobilisation des ressources locales (Humaines , matérielles ou financières) ;
- Accroître les investissements locaux qui génèrent le développement “régional” ou rural.
- La simplicité technologique permet la maîtrise rapide de l’outil de travail ;
- La participation populaire dans l’économie en lui apportant une contribution significative par la production de biens et de services ;
- La flexibilité et l’adaptabilité aux fluctuations du marché ;
- Les PME représentent un excellent terrain pour détecter des futurs entrepreneurs. En exerçant plusieurs tâches, le travailleur peut se former et élargir son expérience ;
- La rapidité d’exécution des décisions, la proximité des marchés, ainsi qu’une très grande capacité d’adaptation à d’éventuels changements de stratégie ou d’orientation à court terme ;
- L’absence relative d’un climat de travail conflictuel à l’intérieur de l’organisation en raison de l’ambiance conviviale qui y règne. Le management est plus direct et plus flexible dans les P.M.E ;
- La motivation des dirigeants de ces entreprises.

2.4 Les difficultés face à la création et le développement des PME :

Les PME affrontent quelques obstacles qui font leurs désavantages , parmi lesquels on peut citer : ⁴²

- Une faible disponibilité financière ;
- L’insuffisance de capitaux durant la période de démarrage ; les PME survivent plus difficilement que les grandes dans les premières années ;
- Accès très limité au crédit institutionnel des banques et autres organismes prêteurs ;
- la P.M.E. doit faire des synergies avec son milieu à cause de ses faibles ressources ;
- L’absence d’une planification qui faciliteraient la gestion quotidienne de l’entreprise ;
- Le manque de moyens financiers pour assurer l’innovation et la recherche , c’est qu’elles ne peuvent pas créer un département de recherche et développement. Néanmoins, il ne faut pas considérer que les P.M.E. n’innovent pas ;

⁴² P. Y. BARREYRE, « Stratégie d’innovation dans les Moyennes et Petites Industries », Ed. Hommes et Techniques, 1975.

- L'existence d'un lien étroit entre l'entreprise et son chef, la petite entreprise étant une émanation de la personnalité de l'entrepreneur, elle dépend de ce patron et ses mobiles à savoir ceux qui l'ont poussé à entreprendre .

Donc il est important de prendre conscience et de mettre en œuvre des actions visant à favoriser la création, le soutien et le développement de ces entreprises pour qu'elles génèrent la prospérité économique.

2.5 L'accompagnement et la promotion de la PME :

« La recherche sur la question de l'accompagnement est passée très rapidement d'un statut anecdotique à celui d'un véritable champ de recherche ».⁴³

Ce champ de recherche s'est progressivement construit autour d'études principalement francophones. Ces derniers donnaient plus d'importance aux pratiques et structures d'accompagnement, et plus récemment au performance de l'accompagnement.⁴⁴

On trouve plusieurs définitions de l'accompagnement entrepreneurial dans la littérature scientifique.

Mais Siegel (2006, p. 35) note que : « l'accompagnement de la création semble être un de ces phénomènes des plus vagues par leur définition ».

Siegel (2006) estime que la difficulté de définir l'accompagnement provient de la multitude d'organismes et d'intervenants qui se qualifient d'accompagnants.

« L'accompagnement se présente comme une pratique d'aide à la création d'entreprise, fondée sur une relation qui s'établit dans la durée et n'est pas ponctuelle, entre un entrepreneur et un individu externe au projet de création. A travers cette relation, l'entrepreneur va réaliser des apprentissages multiples et pouvoir accéder à des ressources ou développer des compétences utiles à la concrétisation de son projet. »⁴⁵

⁴³Chabaud D , Messeghem K , Sammut S , « Vers de nouvelles formes d'accompagnement ? », Revue de l'Entrepreneuriat,2010, vol.9, n°2 .

⁴⁴Messeghem K., Sammut S , Chabaud D , Carrier C , Thurik R. , « L'accompagnement entrepreneurial, une industrie en quête de leviers de performance ? », Management International, 2013,vol.17, n°3, p.66.

⁴⁵Cuzin R., Fayolle A , « Les dimensions structurantes de l'accompagnement en création d'entreprise », La Revue des Sciences de Gestion : Direction et Gestion,2004, vol. 39, n° 210, p.79.

2.5.1 Les structures d'accompagnement entrepreneurial :

L'accompagnement entrepreneurial peut prendre plusieurs formes qui peuvent se différer selon la source d'accompagnement (public ou privé) et la phase de création ou d'extension de la PME .Le tableau suivant (Tableau 4) définit les structures les plus connues importantes.

Tableau 4 : les différents types de structures d'accompagnement

Le type :	La pépinière :	L'inubateur :	La technopole:
Définition:	<p>Pépinière de projets : Intervient avant le création de l'entreprise et accordent des services utiles au démarrage.</p> <p>Pépinière d'entreprises : Intervient après la création de l'entreprise et accordent de services utiles au développement de l'entreprise</p>	<p>Universitaire : Valorise la recherche académique</p> <p>De grandes entreprises : Développe l'esprit entrepreneurial chez les salariés .</p> <p>D'investisseurs privés : Financés par des investisseurs afin de diversifier leur portefeuille</p> <p>Technologique : Concerne le secteur des technologies .</p>	Développés afin de créer une synergie entre les différents acteurs de l'entrepreneuriat et de l'accompagnement .

Source : Imen Maalel, « La performance des structures d'accompagnement (cas de la Tunisie) », thèse de doctorat en science de gestion , Université de Bretagne occidentale , 2014

2.5.2 Le rôle d'accompagnement dans la création et le développement des PME :

Le rôle joué par l'accompagnement diffère d'une structure à une autre . Parmi les missions accordées pour ces structures, on note les plus importantes :

- Accueillir et orienter les porteurs de projet pour choisir l'idée de leur projet .
- Présenter des aides techniques et commerciales.
- Mettre en place le cadre juridique et législatif des PME créées.
- Définir les opportunités et les modes de financement disponibles .
- Proposer un plan stratégique pour le fonctionnement de la PME
- Réduire la durée nécessaire pour la création ou l'expansion des PME
- La formation des porteurs de projets dans les domaines de gestion de leurs entreprises
- Fournir des services de consultations administratives , techniques et juridiques .
- Présenter des rapports financiers qui aident les dirigeants de PME à prendre des décisions .

3 Section 03 : Création d'entreprise : de l'idée au projet

La création d'entreprise consiste la manifestation la plus visible du phénomène entrepreneurial .⁴⁶

Elle représente l'acte fondateur de l'entrepreneuriat réalisé grâce aux pouvoirs publics afin de créer des emplois .⁴⁷

Tableau 5 : Eléments des procédures entrepreneuriales

Déterminer et détecter les opportunités :	Développer le plan d'affaire :	Déterminer les ressources requis :	Gérer le projet :
<ul style="list-style-type: none"> - Créativité et durée d'opportunités - Déterminer les valeurs d'opportunités - Les risques des opportunités - Relation entre l'opportunité et compétence - Situation concurrentielle 	<ul style="list-style-type: none"> - Titre principal - Tableau des composants - Résumé opérationnel - Description des travaux - Description d'industrie - Plan marketing - Plan financier - Plan de production - Pla organisationnel - Plan opérationnel - Résumé 	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les capacités de l'entreprise. - Le manque des ressources des fournisseurs - Ressources dont nous avons besoin 	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle d'administration - Eléments /facteurs clés de succès - Déterminer les problèmes principaux - Système de contrôle et d'exécution

Source :Robert D Hisrich , Michael P, Peters, "entrepreneurship" , 5 édition , McGraw , Hill Higher Education ,2002, p232.

⁴⁶Tounes Azzedine , « L'intention entrepreneuriale » , thèse de doctorat en science de gestion , université de Rouen , 2003,p30

⁴⁷Boislandelle H.M, « Dictionnaire de gestion : vocabulaire , concept et outils » , Economica ,Paris ,1998,p146

3.1 Identification des idées entrepreneuriales :

La recherche d'une idée d'un produit ou d'un service peut se faire en trois directions :⁴⁸

- La vie quotidienne : l'entrepreneur peut facilement trouver l'idée de son projet en observant son quotidien ou en identifiant certains besoins à satisfaire .
- La vie économique : il s'agit de trouver des idées à partir des revues et des magazines nationales et internationales .Ainsi les idées peuvent être transposées d'un pays à un autre.
- La vie professionnelle : l'observation du milieu professionnel permet aussi de découvrir les produits ou services complémentaires à ceux qui existent sur le marché .

L'idée d'un projet entrepreneurial peut être aussi empruntée des quatre voies suivantes :

- La commercialisation d'un produit ou service existant déjà sur le marché .
- La mise en place d'un nouveau produit ou nouveau service ;
- L'acquisition d'une franchise ;
- La reprise d'une entreprise .

3.2 L'étude de marché :

3.2.1 Définition d'une étude de marché :

C'est une méthode dynamique et une discipline à la fois théorique et pratique qui permet de comprendre et agir sur l'évolution des marchés , cerner les besoins et les comportements des consommateurs, concevoir et orienter les stratégies de commercialisation de ses produits .⁴⁹

L'étude de marché est considérée comme le point de départ de l'action marketing .l'analyse du marché devra obligatoirement élaborer les « 4 p » du mix marketing .⁵⁰

⁴⁸ Rachid Zammaz , « Cours d'entrepreneuriat »,Université Mohammed V-Agdel ,Rabat , 2011-2012,p06-07.

⁴⁹Mark VANDERCAMMEN , « Etudes de marchés : METHODES & OUTILS »,De Boeck Supérieur sa ,2018,p10

⁵⁰Mark VANDERCAMMEN,Op.cit,p21

Elle consiste à collecter les informations pertinentes selon les différents moyens en passant par les étapes suivantes :⁵¹

- La collecte d'information (recherche documentaire et statistiques auprès d'organisation et des médias) ;
- Une enquête auprès de l'entourage, mais aussi d'un échantillon du public visé ;
- L'observation des différents acteurs de marchés ;
- La synthèse et l'analyse des informations et des résultats obtenus ;
- Rédaction d'un rapport.

3.2.2 Typologies d'étude de marché :

Cette étude peut être faite selon deux différentes approches : (voir Tableau 6)

Tableau 6 : Typologies de l'étude de marché

	Approches quantitative	Approche qualitative
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> • Echantillon représentatif • Questionnaire structuré et standardisé • Traitement de l'information extensif et superficiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Petit nombre de sujets interrogés • Guide d'entretien • Traitement intensif en profondeur
Type de résultat obtenus	<ul style="list-style-type: none"> • Répond aux questions Comment/Combien • Champ d'investigation (comportement, faits, opinions, préférences et appréciations, perceptions, attentes, critères socioculturels, socio démographiques) 	<ul style="list-style-type: none"> • Répond à la question Pourquoi • Champ d'investigation (attitudes, motivations, processus de décision)

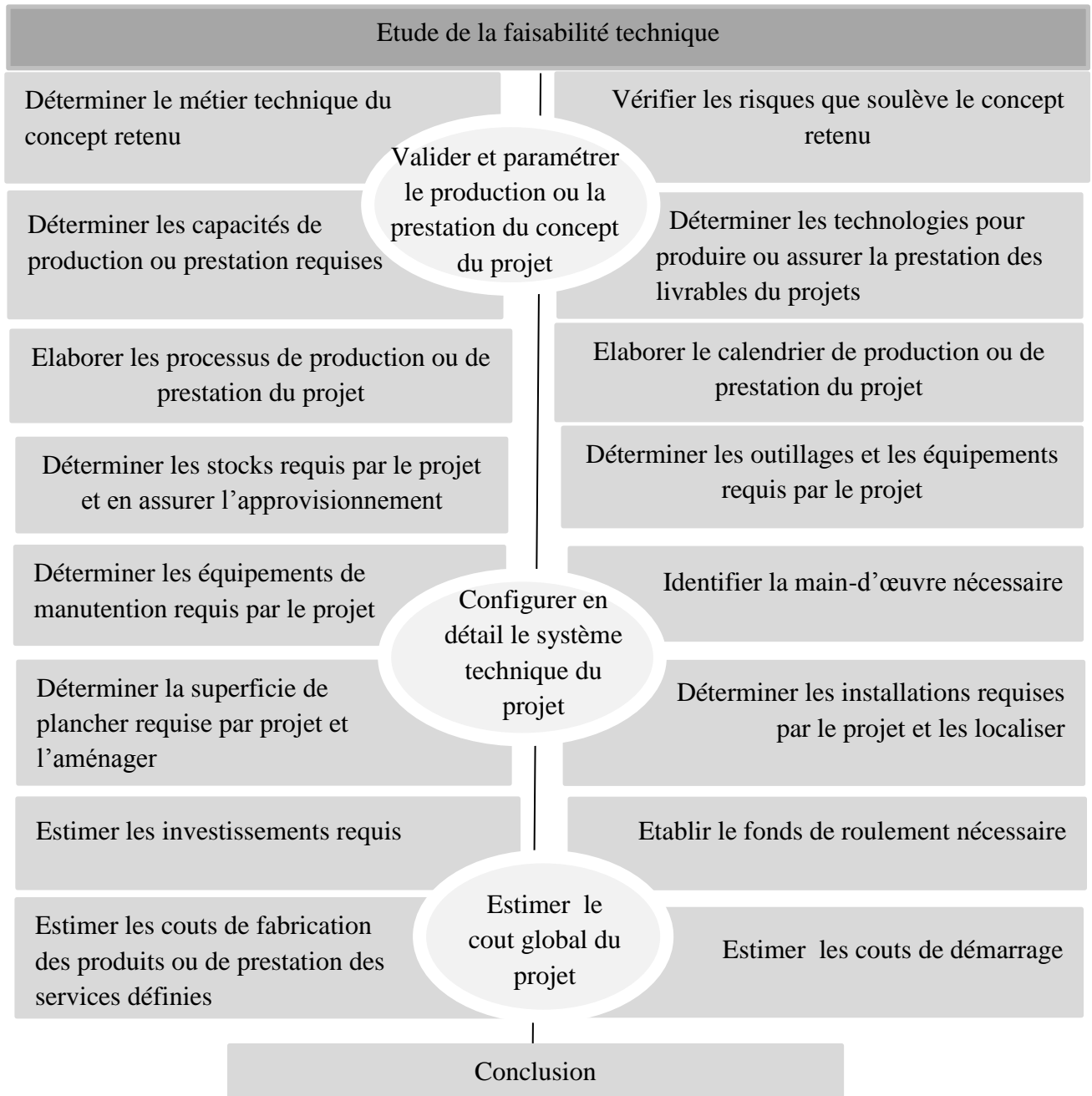
Source : Mark VANDERCAMMEN, Op.cit, p47

⁵¹MM.Charleuf - Calmet, Denis et Huet, « le guide de création d'entreprise », Fine Media, 2014, p14-15

3.3 L'étude technique :

C'est l'ensemble d'éléments représentant le système qui serve à fabriquer le produit , assurer la prestation de services et à construire des installations ou à une combinaison de ces possibilités.

Figure 4 : Etude de la faisabilité technique



Source :G Corriveau et Al , « Guide pratique POUR ETUDIER LA FAISABILITE DE PROJETS »,presse de l'université du Québec ,Canada,2012,p162

3.4 L'étude financière :

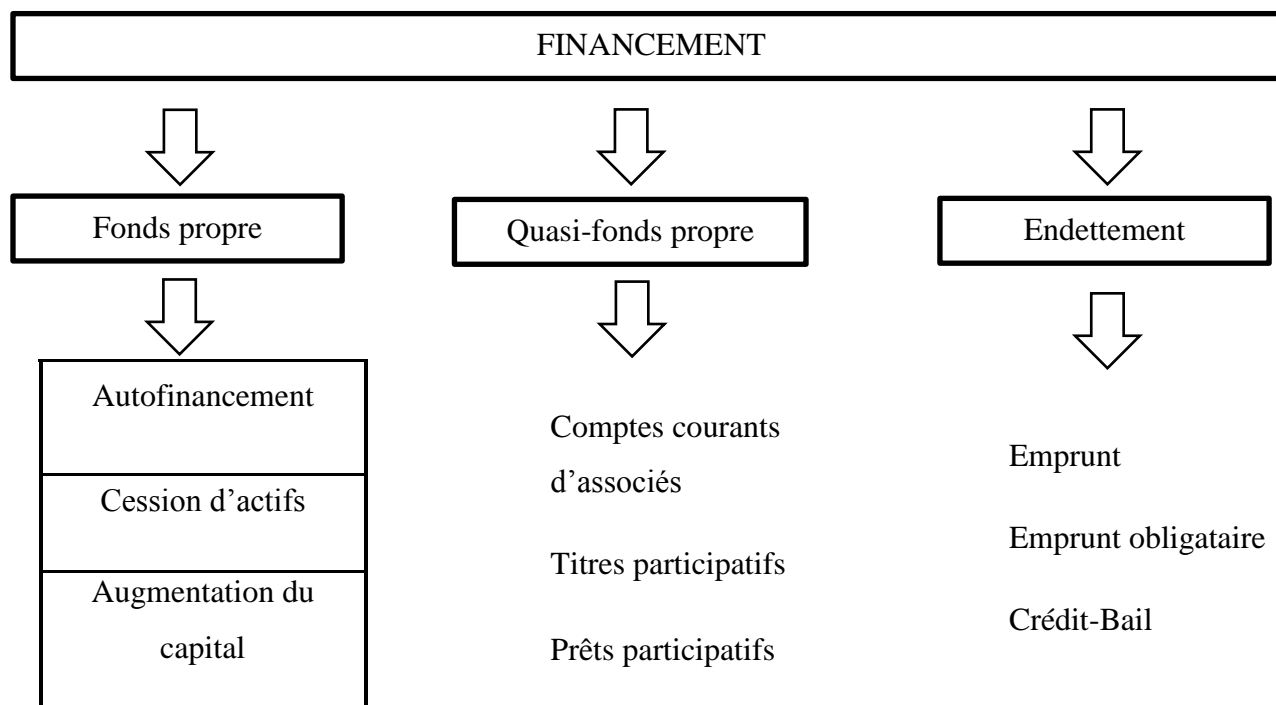
Elle consiste à traduire les éléments réunis dans l'étude de marché et l'étude technique en termes financiers afin d'établir :⁵²

- Le plan d'investissement
- Le plan de financement
- Le détail des crédits
- Le compte des produits et charges CPC
- Le plan de trésorerie
- Le besoin en fonds de roulement BFR
- Le seuil de rentabilité

3.5 Le choix d'un mode de financement :

Pour financer les projets d'investissement de l'entreprise, cette dernière peut faire appel à différentes sources de financement. le schéma suivant (Figure 5) résulte de cet état de fait :

Figure 5 : Les différentes sources de financement des investissements



Source : Jean Barreau et Al , « gestion financière », édition Dunod ,2004,p.369.

⁵² Rachid Zemmaz ,Op.cit,p13

3.6 L'étude juridique :

Le créateur d'entreprise doit donner un statut juridique pour son entreprise. Il a le choix entre la forme individuelle ou la forme sociétaire. Dans cette dernière on distingue des sociétés de personnes et les sociétés de capitaux.⁵³ (voir classification juridique)

3.7 Outils d'aide à la création d'entreprise :

3.7.1 Le plan d'affaires (Business Plan) :

a) Définition du plan d'affaire :

Le Business Plan est un outil de présentation qui facilite la communication interne entre les partenaires internes (personnel , actionnaires) et la communication externe (banques , nouveaux investisseurs ...etc.).⁵⁴

C'est aussi un outil d'aide à la décision qui définit les produits/services, les objectifs, ainsi que le plan de développement de l'entreprise. C'est pourquoi, le business plan devient un fil directeur et permet de concentrer l'équipe dans le cadre des objectifs du projet de départ.⁵⁵

L'étape de l'élaboration du BP se trouve au centre du processus de création. Il regroupe aussi bien l'idée, le qui, le comment, mais également le où le Quant et le Combien.⁵⁶

Le BP aide au démarrage de l'activité, il fournit une feuille de route du démarrage à la croissance de l'entreprise.

b) La structure du plan d'affaires :

Le plan d'affaires (Business Plan) est composé de :⁵⁷

1. Le résumé (Executive Summary) :
2. Portrait de l'entreprise :
 - a. Les gestionnaires et les décideurs
 - b. Historique
 - c. Organisation interne
 - d. Encadrement externe

⁵³ Rachid Zemmaz ,Op.cit,p13.

⁵⁴ Anne Chanteux , Wilfried Niessen , « les tableaux de bord et business plan »,Edi.pro,Belgique,2006,p27

⁵⁵ BAYAD M, « pédagogie par projet et entrepreneuriat », 2ème congrès de l'Académie de l'entrepreneuriat, Bordeaux, 2002, p17

⁵⁶ NGOSSANGA MB., « Approche méthodologique d'élaboration d'un BP », ed.Dunod, Paris, 2010,p4.

⁵⁷ Anne Chanteux , Wilfried Niessen , Op.Cit,p30-33

- e. Chiffres clés du passé
3. Produits et services
4. Le marché de l'entreprise :
 - a. Le marché global et son évolution
 - b. Les clients ciblés
 - c. Les prospects éventuels
5. L'entreprise et l'environnement concurrentiel :
 - a. Les produits concurrents et de substitutions
 - b. Les entreprises concurrentes
 - c. Les évolutions technologiques
 - d. Les réglementations en vigueur
6. Analyse SWOT
7. Orientations stratégiques :
 - a. Les facteurs clés de succès
 - b. L'avantage distinctif
 - c. Objectifs stratégiques
8. Approvisionnement et production
9. Commercialisation :
 - a. Politique de prix
 - b. Promotion et force de vente
 - c. Cycle de distribution
10. Recherche & Développement
11. Organisation et administration
12. Plan financier :
 - a. Chiffre d'affaire
 - b. Frais généraux
 - c. Les investissements
 - d. Le prix de revient
 - e. Mode de financement
13. Document de synthèse :
 - a. Résultat prévisionnel
 - b. Tableau de trésorerie prévisionnel
 - c. Bilan prévisionnel

3.7.2 Le modèle d'affaires (Business Model) :

a) Définition du modèle d'affaires :

Timmers (1998) est l'un des premiers à avoir cherché à élaborer une définition du concept de modèle d'affaires. Il le définit comme étant l'architecture des flux de produits, de services et d'informations en incluant une description des différents acteurs impliqués, de leur rôle et des bénéfices de chacun ainsi qu'une description des sources de revenus. L'auteur ajoute qu'il est possible d'identifier l'architecture du modèle d'affaires d'une entreprise en déconstruisant et reconstruisant la chaîne de valeur.⁵⁸

Pour Rappa (2001) , un modèle d'affaires est la méthode par laquelle une compagnie fait affaire de manière à survivre, c'est-à-dire à générer des revenus. Le modèle d'affaires décrit donc comment l'entreprise fait de l'argent en précisant où l'entreprise se positionne dans la chaîne de valeur de la filière.⁵⁹

« Le business model ou le modèle d'affaires décrit les principes selon lesquels une organisation crée , délivre et capture de la valeur (valeur économique , mais aussi sociale, culturelle, ou toute forme de valeur). »⁶⁰

Les « 4 P » du marketing mix sont une des premières tentatives de conceptualisation du business model .d'affaire .⁶¹

b) Les composantes du modèle d'affaire :

Osterwalder A et Pingneur Y proposaient un outil résolument pratique permettant de modéliser le business Model de n'importe quelle activité économique .C'est la matrice BMC . Osterwalder A s'inspirait des écrits déjà existants et identifiait quatre piliers du modèle d'affaires :⁶²

1. Le premier pilier est le produit(la proposition de valeur) : c'est-à-dire le bien ou service que l'entreprise offre à ses clients ;
2. Le second pilier est l'interface client : elle regroupe la clientèle cible (le segment), le canal de distribution (les moyens choisis) et le type de relations (le lien entre l'entreprise et ses clients) ;

⁵⁸ OSTERWALDER A ,PINGNEUR Y, " Business Model Generation",Wiley,2010,p05

⁵⁹ Ibid

⁶⁰ Ibid

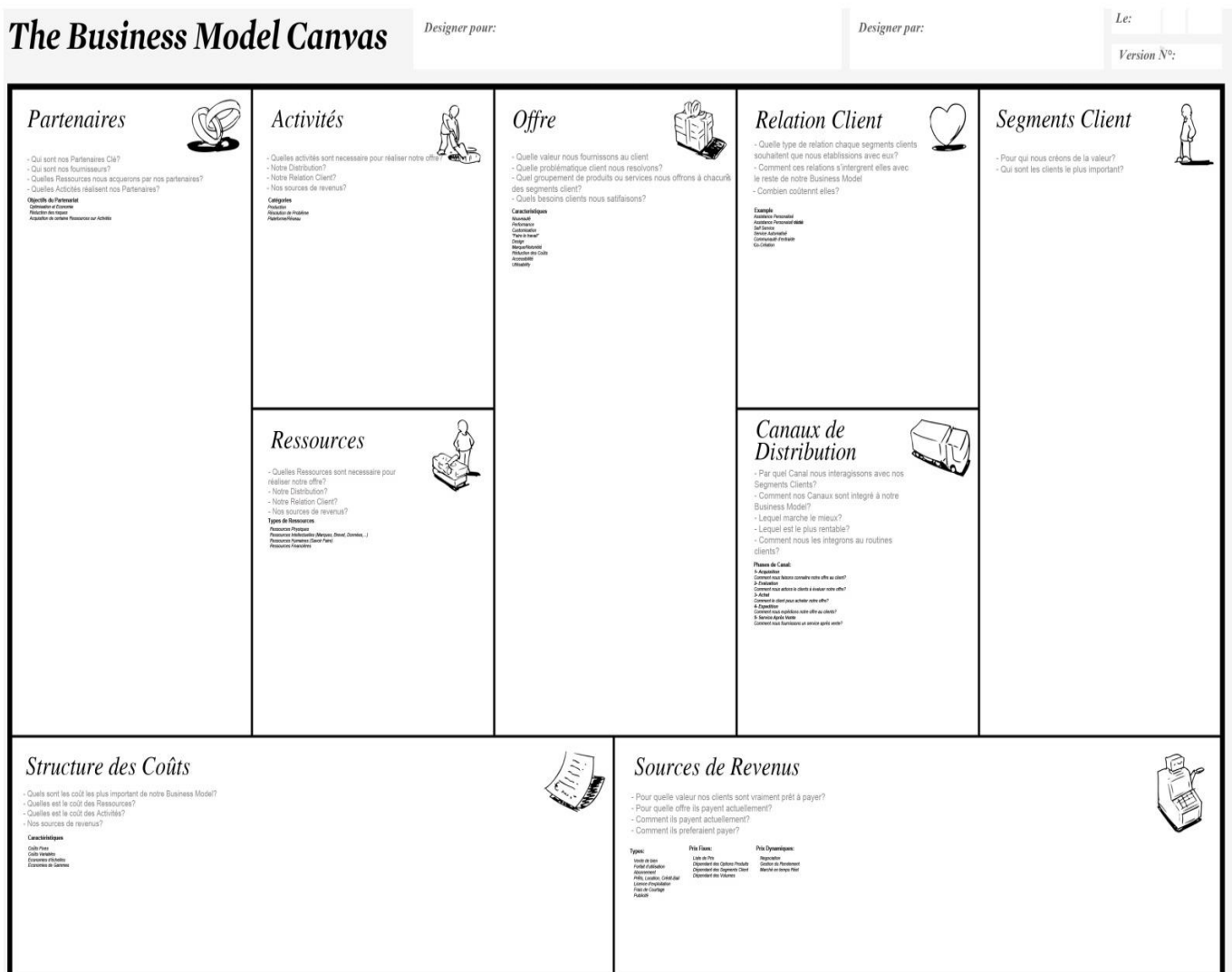
⁶¹ Sophie Racquez, « Business Model Creation , Guide pratique pour les créateurs d'entreprise »,edi.pro,Belgique,2014,p37.

⁶² Sophie Racquez, Op.cit,p07.

- 3. Le troisième pilier est le management des infrastructures : les activités et les ressources qui permettent à l'entreprise de créer de la valeur, la durabilité et les partenariats ;
- 4. le quatrième et dernier pilier regroupe les aspects financiers de l'entreprise : la structure de coûts et les différents flux de revenus .

Il les décompose ensuite en neuf éléments qui sont éminemment liés les uns aux autres et toutes modification de l'un induisant des effets sur les autres .

Figure 6 : La matrice du modèle économique



Source :Osterwalder,A et Pigneur.Y, « Business Model : nouvelle génération », Pearson,France,2011

Conclusion :

L'entrepreneuriat reste toujours un phénomène hétérogène , complexe et multidimensionnel qui ne peut pas être défini dans une seule définition .

A travers ce chapitre , nous avons essayé de faire une revue de la littérature concernant ce phénomène entrepreneurial en identifiant les principales concepts de bases que doit connaître chaque entrepreneur . Il nous semble que ce dernier doit bien connaître quelle sont les différents études nécessaires pour lancer son projet , les outils d'aide à la création d'entreprise et la situation globale des PME et le marché ou il souhaite s'implanter.

L'entrepreneur algérien , quant à lui , il se trouve face aux différentes structures d'aides à la création d'entreprise proposées par l'état . c'est tout un écosystème entrepreneurial qui assure la création de la PME et c'est ce qu'on va le présenter dans le chapitre suivant .

**Chapitre 02 : Ecosystème
d'accompagnement
entrepreneurial en Algérie**

Chapitre 02 : Ecosystème d'accompagnement entrepreneurial en Algérie**Introduction :**

L'entrepreneuriat est de moins en moins une affaire d'un individu isolé, il implique de plus en plus des collectifs et des réseaux de soutien et de mobilisation .

L'objectif de ce chapitre est d'exposer l'état des lieux de l'appui à l'entrepreneuriat en Algérie à travers les différents mécanismes entrepris pour promouvoir un environnement entrepreneurial plus propices aux créations d'entreprises et notamment les PME.

Pour établir une représentation plus proche de cette réalité , on va présenter la situation des PME en Algérie dans la première section , on passera ensuite à présenter les différents structures de la promotion d'entrepreneuriat en Algérie . Enfin, la dernière section est consacré à étudier le profil de l'entrepreneur algérien et le processus d'accompagnement dans le cadre de l'ANSEJ.

1 Section 01 : La PME dans le contexte algérien**1.1 Définition et caractéristiques des PME en Algérie :****1.1.1 Définition de PME en Algérie :**

« La définition de la PME retenue dans la loi s'inspire de celle adoptée par l'Union Européenne en 1996 et qui a fait l'objet d'une recommandation à l'ensemble de pays membres. En effet l'Algérie a adoptée Charte de Bologne sur les PME en juin 2000 sur la définition européenne des PME. La définition de la PME adoptée par l'Algérie est basée sur les trois critères suivant : les effectifs, le chiffre d'affaires /bilan annuel et l'indépendance de l'entreprise » .⁶³

La définition de la PME adoptée par l'Algérie est basée sur les trois critères suivant : les effectifs, le chiffre d'affaires / le bilan annuel et l'indépendance de l'entreprise.

⁶³ BOUYCOUB, MADOUÏ et ALIL, «De la gouvernance PME/PMI » regard croisés France Algérie. L'Harmattan, 2006, p115.

Loi n°01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (PME), dans son article 4, définit la PME, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services: Employant une (1) à (250) personnes, Dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de Dinars(DA), ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de Dinars et qui respecte les critères d'indépendance.⁶⁴

Cette loi sur les PME distingue trois types d'entreprises :

Tableau 7 : Critères de définition de la PME

Entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaire	Total bilan (DA)
Très petite (micro entreprise)	1-9	<20 millions	< 10 millions
Petite	10-49	<200 millions	< 100 millions
Moyenne	50-250	200 millions – 2 milliards	(100-500) millions

Source : Loi n°01-18 du 12/12/2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME cité par : Abdou A Benyacoub A, Kherbachi H : l'entrepreneuriat en Algérie : Global entrepreneurship Monitor (GEM) , 2011,p21.

1.1.2 Caractéristiques des PME algériennes :

« La petite entreprise est considérée comme une cellule de richesse, une source de satisfaction aux besoins économiques et sociaux en matière de croissance économique, de développement régionale Grâce à son statut dynamique qui prend en considération les caractéristiques et les changements de l'environnement dans lequel elle évolue, En Algérie, comme dans d'autres pays, les PME constituent la grande partie du tissu économique, bien que l'importance accordée à celle-ci ne soit pas récente »⁶⁵

⁶⁴ Journal officiel de la république Algérienne n°77, 15 décembre 2001, Chapitre II, article 4, p5.

⁶⁵ CHELIL Abdelatif et AYAD Sidi Mohamad, « PME en Algérie : réalités et perspectives », Université de Tlemcen .

les PME algériennes ont des caractéristiques, qui ne sont pas homogènes et varient d'un secteur d'activité à un autre, selon la dimension de l'entreprise et la région de son implantation, parmi ces caractéristiques on peut citer :⁶⁶

- Une structure financière souvent fragile et la prédominance du capital amical (familial) ;
- Une faible capacité managériale des dirigeants ;
- Manque d'encadrement technique ;
- Faiblesse de l'accumulation technologique ;
- Quasi-absence de l'innovation et manque d'inventivité ;
- Faiblesse de l'activité de sous-traitance ;
- Manque d'informations fiables, pertinentes et actualisées ;
- Une grande souplesse structurelle et un manque de spécialisation .

1.2 Principales composantes de la PME :

Les petites et moyennes entreprises se constitue en deux principales composantes : les PME privées et les PME publiques. La population global des PME à la fin du premier semestre de l'année 2019, s'élève 1 171 945 entités .⁶⁷

1.2.1 Les PME privées :

Le nombre total des PME privées à la fin du 1er semestre 2019 est de 1171701 entités .⁶⁸

D'après le tableau suivant, on remarque que la part des PME privées est majoritaire dans le secteur services avec un pourcentage très élevé par rapport au autre secteur.

⁶⁶ Karim SI LEKHAL, Ali GABOUSSA, Youcef KORICHI, « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », Université Kasdi Merbah Ouargla – Algérie, p 42

⁶⁷ Bulletin d'information statistique de la PME, n°35,Ministère de l'industrie et des mines,2019,p10.

⁶⁸ ibid

Tableau 8 : Répartition des PME privées par secteur d'activité (S1/2019) :

Secteurs d'activités :	Nombre global de PME :	%
Services y compris les professions libérales	602695	51.44
Hydrocarbures, Energies et Mines	3032	0.26
Agriculture	7275	0.62
BTPH	188275	16.07
Industries manufacturières	102055	8.71
Artisanat	268369	22.90
Total	1171701	100

Source : Bulletin d'information statistique de la PME , n°35,Ministere de l'industrie et des mines ,2019,p10.

1.2.2 Les PME publiques :

Les PME publiques représentent une part minime dans la population globale des PME. Son nombre global est de 244 PME durant le 1er semestre 2019 . Elles se concentrent beaucoup plus sur secteur de l'Agriculture (38,11 %) , suivie du secteur de l'Industrie (29,92 %) ensuite le secteur de Services (24,59 %).⁶⁹

Tableau 9 : Répartition des PME publiques par secteurs d'activités (S1 / 2019)

Secteurs d'activités :	Nombre global de PME :	%
Industrie	73	29.92
Services	60	24.59
Agriculture	93	38.11
BTPH	15	6.15
Mines et carrières	3	1.23
Total	244	100

Source : Bulletin d'information statistique ,n°35,Op.cit.

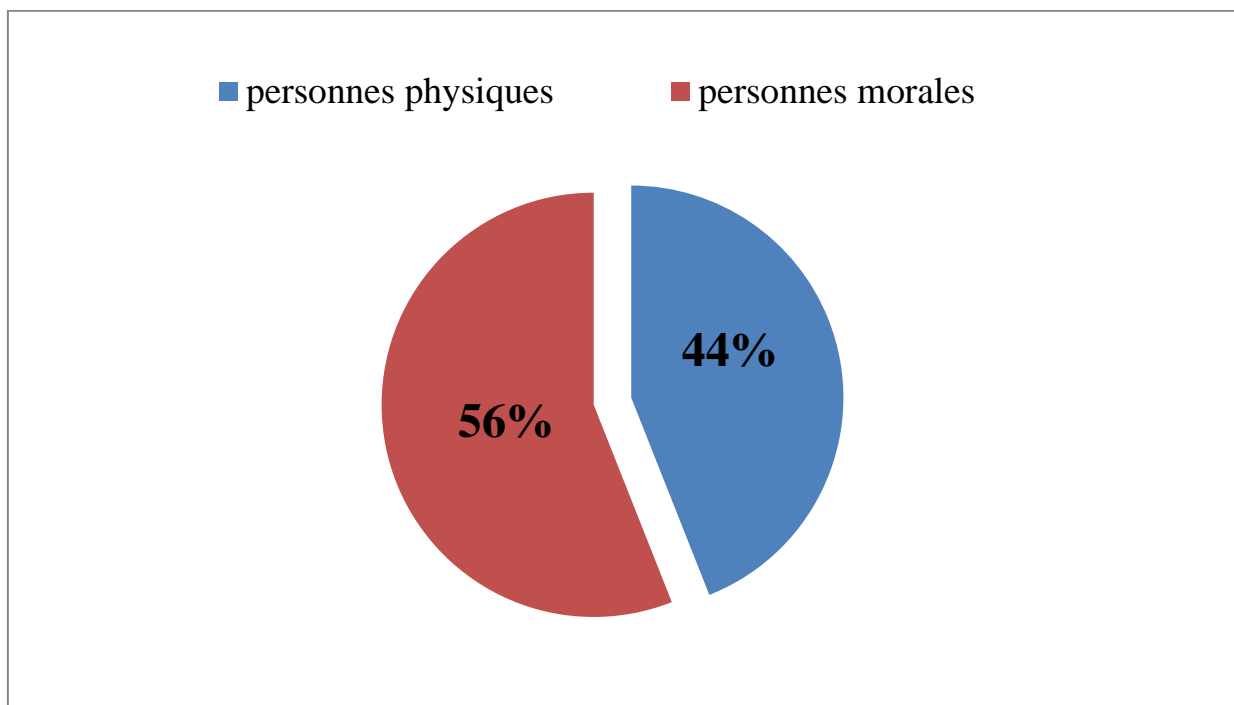
⁶⁹ Bulletin d'information statistique de la PME , Op.cit ,p10.

1.3 La situation globale des PME algériennes :

1.3.1 Répartition par statut juridique :

La figure ci-dessous montre que le statut de personnes morales est plus élevé que celui de personnes physiques .

Figure 7 : Répartition des PME selon le statut juridique (S1/2019)



Source : Bulletin d'information statistique de la PME , n°23,Ministere de l'industrie et des 2013, p .13 .

1.3.2 Répartition régionale :

D'après le suivant tableau, on remarque que Le nombre de PME varie d'une région à l'autre du pays et cela est dû aux différents facteurs qui influent la création d'entreprises d'où on trouve une grande densité des PME situé au nord du pays .il regroupe un grand nombre de PME .

Tableau 10 : Répartition régional des PME (S1/2019)

Région	Nombre des PME	Population
Nord	817806	26097450
Hauts – Plateaux	257558	12091877
Sud	96581	4010673
Total général	1171945	42200000

Source : Bulletin d'information statistique de la PME , n°35,Op.cit ,p11.

1.3.3 Répartition selon la taille :

A la fin du 1er semestre 2019, la population globale de la PME est composée de 97% de Très Petite Entreprise TPE (effectif de moins de 10 salariés), soit 1136787 **TPE** qui demeurent fortement dominante dans le tissu économique, suivie par la Petite Entreprise PE avec 2,60% et la Moyenne Entreprise ME avec 0,40%.

Tableau 11 : Répartition des PME par taille (S1/2019)

Types des PME	Nombre de PME	%
TPE (effectif de moins de 10 salariés)	1136787	97
PE (effectif entre 10 et 49 salariés)	30471	2.6
ME (effectif entre 50 et 249 salariés)	4688	0.4
Total	1171945	100

Source : Bulletin d'information statistique n°35,Op.cit, p08

2 Section 02 : Le cadre institutionnel de la promotion d'entrepreneuriat Algérie

Dans le but de promouvoir l'investissement en Algérie, l'Etat a mis en œuvre des organismes d'aides et de soutien pour les porteurs de projets .

2.1 Les dispositifs d'accompagnement et de soutien des PME

2.1.1 L'Agence Nationale de soutien pour l'Emploi des jeunes :

a) Présentation de l'ANSEJ :

« L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, par abréviation ANSEJ, créée en 1996, est un organisme public à caractère spécifique, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministre chargé de l'emploi. »⁷⁰

Tableau 12 : Projets financés par secteur d'activités (Cumul au 30/06/2019)

Secteur d'activité :	Projets financés :
Agriculture	57 183
Artisanat	42 988
BTPH	34 282
Hydraulique	556
Industrie	26 740
Maintenance	10 271
Pêche	1 131
Profession libérale	11 356
Service	108 003
Transport frigorifique	13 385
Transport de marchandise	56 530
Transport de voyageurs	18 992
Total	381 427

source : Bulletin d'information statistique de la PME , n°35,Op.cit,p24.

⁷⁰ <http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/> consulté le 20/03/2020 à 10h30

L'ANSEJ finance différents domaines d'activités, repartis en 5 secteurs comme le souligne le tableau 12 ci-dessus. Le total des projets financés par ce dispositif au cours de l'année 2019 est de 381 427 projets .

L'ANSEJ s'en charge d'encouragement , de soutien et d'accompagne des jeunes chômeurs (19-35ans) à la création et l'extension des microentreprises de production de biens et de service.⁷¹

Cette institution développe des actions de promotion et de diffusion de l'esprit entrepreneurial et accorde des aides financière et avantages fiscaux durant toutes les étapes de l'accompagnement en agissant en coordination avec les banques publiques et tous les acteurs sur le plan local et national.⁷²

La maison d'entrepreneuriat est l'outil fondamental sur lequel s'appuie l'ANSEJ pour sensibiliser les étudiants et les initier à l'acte d'entreprendre en partenariat avec les universités et les écoles .⁷³

b) Missions de l'ANSEJ :

Parmi les missions d'ANSEJ , on trouve :

- Information des jeunes promoteurs sur les démarches à entreprendre pour créer une entreprise.
- Orientation et aide des porteurs de projets dans la formulation d'idée de projet .
- Accompagnement dans l'étude de projet et l'élaboration de dossier d'investissement.
- Assistante pour l'obtention d'un crédit bancaire et notifier les aides et les avantages accordés par l'Etat pour réaliser et exploiter au mieux le projet.
- Formation sur les techniques de gestion d'entreprises.
- Assurance du suivi de microentreprises dès le démarrage de l'activité.

⁷¹ <http://www.mdipi.gov.dz/?ANSEJ> consulté le 20/03/2020 à 10h30

⁷² <http://www.ansej.org.dz> consulté le 27/03/2020 à 09h55

⁷³ ibid

c) Les modes de financement :

Le dispositif propose deux formules de financement :⁷⁴

- Mixte : Apport personnel + Financement ANSEJ
- Triangulaire : Apport personnel + Financement ANSEJ + Financement bancaire selon la formule suivante :
 - Apport personnel : 1 à 2% du coût global du projet .
 - ANSEJ : 28 à 29% du coût global du projet, Prêt non rémunéré (PNR) .
 - Banque : 70% du coût global du projet.

2.1.2 L'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit :**a) Présentation du dispositif ANGEM :**

D'après des recommandations faites lors du séminaire international de décembre 2002 sur « L'expérience du Micro crédit en Algérie » qui a regroupé un nombre important d'experts de la micro finance, l'Agence Nationale de gestion du Micro crédit « ANGEM » a été créée par le décret exécutif N° 04-14 du 22 Janvier 2004 .⁷⁵

L'ANGEM assure un accueil et un accompagnement tout en assistant les promoteurs dans toutes les démarches relatives à la création d'activité.

Ce dispositif est destiné à tout citoyen de plus de 18 ans sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers ainsi que les femmes au foyer. Il vise l'intégration économique et sociale à travers la création d'activités de production de biens et services.

⁷⁴ <http://www.mdipi.gov.dz/ANSEJ> consulté le 25/05/2020 à 14 :30

⁷⁵ <https://www.angem.dz/home.php> consulté le 21/03/2020 à 14h30

Tableau 13 : Les prêts octroyés par secteurs d'activité (Cumul au 30/06/2019)

teur d'activités	Nombre de prêts octroyés
Agriculture	122 052
TPI	350 484
BTP	76 782
Services	178 426
Artisanat	156 549
Commerce	4 011
Pêche	844
Total	889 148

Source : Bulletin d'information statistique de la PME , n°35,Op.cit,p27.

b) Missions de l'ANGEM :

l'ANGEM est un organisme à caractère spécifique qui a pour mission de :

- Créer le dispositif du microcrédit conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du micro crédit dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- Notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leurs sont accordées ;
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires ;
- Suivre les activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM ;
- Former les porteurs de projets et les bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion des entreprises ;
- Soutenir la commercialisation des produits issus du micro crédit, par l'organisation des salons d'exposition/vente.

c) Formules de financement :

Le dispositif permet deux (02) formules de financement, dont une avec le concours d'une des cinq (05) banques publiques partenaires : ⁷⁶

• Prêts pour Achat de Matières Premières (ANGEM – Promoteur) :

Il s'agit de microcrédits non rémunérés octroyés directement par l'ANGEM au titre de l'achat de matières premières. Ils ne dépassent pas les 100.000 DA. Ce montant est élevé à 250000 DA au niveau de dix wilayas du Sud. La durée de remboursement ne peut dépasser 36 mois .

• Financement Triangulaire (ANGEM – Banque – Promoteur) :

Concerne des crédits octroyés par la banque et l'ANGEM au titre de création d'activité par l'acquisition de petits matériels, matières premières de démarrage et au paiement des frais nécessaires au lancement de l'activité. Le montant du projet est plafonné à 1.000.000 DA. Le financement se présente comme suit :

- Un prêt bancaire de 70%, bonifié à 100% ;
- Un prêt ANGEM non rémunéré de 29% ;
- Un apport personnel de 1% .

Les délais de remboursement peuvent aller jusqu'à 8 années avec un différé de trois (3) années pour le remboursement du crédit bancaire avec un taux d'intérêt bancaire est bonifié à hauteur de 100% du taux fixé par les banques et les établissements financiers. .

Le dispositif est doté d'un fonds de garantie des crédits accordés par les banques, dénommé «Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédits – FGMMC ».

⁷⁶ <https://www.angem.dz/article/les-formes-de-financement-du-micro-credit/> consulté le 25/03/2020 à 11h30

2.1.3 La Caisse Nationale d'Assurance Chômage :**a) Présentation de CNAC :**

Elle a été créée en 1994 par le décret exécutif n° 94 - 188 le 6 Juillet complété par le décret n° 04-01 du janvier 3 janvier 2003 , et à partir de 2004, dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le chômage , la CNAC a mis en œuvre un dispositif de soutien à l'activité économique, par un appui financier aux chômeurs de 30 à 50 ans, en leur offrant plusieurs avantages, pour un montant d'investissement pouvant atteindre 10 millions de DA. Elle s'appuie non seulement les nouvelles créations d'entreprises mais aussi les extensions de la capacité de production de biens et de services pour les entrepreneurs déjà en exercice.⁷⁷

Pour assurer les risques de crédits, cet organisme accompagne les banques partenaires par un fonds de garantie couvrant 70% du montant du crédit accordé en disposant un réseau d'antennes qui couvre tout le territoire national .

Tableau 14 : Projets financés par secteur d'activité (cumul au 30/06/2019)

Secteur d'activité :	Projets financés
Agriculture	999
Artisanat	400
BTPH	68
Hydraulique	5
Industrie	176
Maintenance	20
Pêche	12
Profession libérale	68
Service	200
Transport Marchandise	0
Transport de voyageurs	22
Total	1 970

Source : Bulletin d'information statistique de la PME , n°35,Op.cit,p26.

⁷⁷ <http://www.cnac.dz/> consulté le 30/04/2014 à 20h.

b) Missions de CNAC :

Elle a pour mission :⁷⁸

- Permettre le développement de la création d'activités industrielles et/ ou des services au profit des chômeurs dont elle a la charge notamment les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans ;
- Proposer un crédit sans intérêt entre deux (02) et cinq (05) millions de dinars ;
- Accompagner les porteurs de projets ;
- Exemption de la tva pour l'acquisition de biens d'équipements et de services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Aider les entreprises en difficulté dans leurs actions de préservation de l'emploi ;
- Application d'un taux réduit de 5% en matière de droits de douanes pour les biens d'équipement entrant directement dans la réalisation de l'investissement .

c) Le mode de financement proposé par CNAC :

Les investissements à réaliser dans ce cadre reposent sur un mode de financement de type triangulaire, qui met en relation le promoteur, la banque et la CNAC à travers le montage suivant:⁷⁹

- Apport personnel : 1 à 2% du coût global du projet ;
- Financement CNAC : 28 à 29% du coût global du projet (Non rémunéré) ;
- Financement bancaire : 70% (intérêts bonifiés) .

2.1.4 L'Agence Nationale du Développement d'Investissement :**a) Présentation de l'ANDI :**

Elle est créée en 2001 , pour remplacer l'Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement créée en 1993. Cette institution gouvernementale est chargée de la promotion, le développement et la continuation des investissements en Algérie, accueillir, conseiller et accompagner les investisseurs.et faciliter les procédures et simplifier les formalités de création d'entreprise et de développement d'investissement .

⁷⁸ BOUIRA Noura , « Développement et perspectives des PME algériennes »,Mémoire de Magister en Management Université d'Oran ,2014 , p 64 .

⁷⁹ <http://www.mdipi.gov.dz/?CNAC> consulté le 28/03/2020 à 9h30

L'ANDI est présente dans toutes les wilayas du pays à travers les « guichets uniques décentralisés » .

Tableau 15 : Projets financés par secteur d'activité (S1/2019)

Secteur d'activité :	Projets financés
Agriculture	85
BTPH	459
Industrie	922
Tourisme	102
Service	147
Santé	50
Total	1 756

Source : Bulletin d'information statistique de la PME , n°35,Op.cit,p17.

b) Missions de l'ANDI :

L'agence est chargée de :⁸⁰

- l'enregistrement des investissements ;
- la promotion des investissements en Algérie et à l'étranger ;
- la promotion des opportunités et potentialités territoriales ;
- la facilitation de la pratique des affaires, du suivi de la constitution des sociétés et de la réalisation des projets ;
- l'assistance, l'aide et l'accompagnement des investisseurs ;
- l'information et la sensibilisation des milieux d'affaires ;
- la qualification des projets, leur évaluation et l'établissement de la convention d'investissement à soumettre à l'approbation du conseil national de l'investissement.

2.1.5 L'Agence Nationale de Promotion et de développement des parcs Technologiques :

a) Présentation de ANPT :

C'est une entreprise publique à caractère industriel et commercial, créée par Décret exécutif n°04-91 du 24 mars 2004 sous la tutelle du ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication. L'ANPT assure l'hébergement et l'accompagnement au

⁸⁰ <http://www.andi.dz/index.php/fr/missions-de-l-andi> consulté le 28/03/2020 à 10h30

service de l'entrepreneuriat TIC. Sa mission est de mettre en place une stratégie de développement de la qualité technique de la ressource humaine, afin de promouvoir les initiatives d'innovation et de création d'entreprises TIC. Cette mission se manifeste à travers les différents services qu'elle propose tel que l'accompagnement ciblé et personnalisé, la formation, le coaching, l'organisation de séminaires, colloques ou ateliers les parcs technologiques sont localisés dans quatre régions du pays : ⁸¹

- Cyberparc d'Alger ;
- Cyberparc d'Oran ;
- Cyberparc d'Annaba ;
- Cyberparc d'Ouargla .

b) Missions de ANPT :

Elle a comme missions :⁸²

- La définition des règles et normes techniques à l'intérieur des parcs technologiques ;
- La gestion, la mise en œuvre et le suivi des crédits alloués au titre des programmes d'investissement des parcs technologiques ;
- L'accélération du taux de formation et d'expansion des startups et des PME L'édition, publication et diffusion des informations relatives aux TIC ;
- L'élaboration des stratégies nationales en permettant la promotion et de développement des parcs technologiques ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des parcs technologiques en élaborant des programmes annuels et pluriannuels de développement en relation avec les différents secteurs concernés ;
- Accompagnement des jeunes diplômés innovateurs dans l'émergence de Start up, PME et PMI ;
- Organisation des séminaires, colloques, ateliers et programmes de formations qui encouragent l'esprit d'innovation et de créativité scientifique .

⁸¹ <https://natp.dz/page.php> consulté le 30/05/2020 à 19:00

⁸² Ibid

2.2 Les structures d'Appui à la Création des PME:

2.2.1 Les pépinières d'entreprises :

a) Présentation des pépinières :

En Algérie, la mise en place des structures d'accompagnement des entreprises est régie par la loi n° 01-18 du 12 décembre 2001 (article 12), portant création des établissements chargés d'aider les PME dénommée pépinière ou également incubateur. C'est une structure publique d'appui, d'accueil, et de soutien aux promoteurs de projets, mise en place par le ministère de la PME.⁸³

Elle assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets hébergés avant et après la création de leur entreprise.⁸⁴

Elles se présentent sous l'une des formes suivantes :⁸⁵

- Incubateur : structure d'appui qui prend en charge les porteurs de projets dans le secteur des services ;
- Atelier relais : structure d'appui qui prend en charge les porteurs de projets dans le secteur de la petite industrie et les métiers d'artisanat ;
- Hôtel d'entreprise : structure d'appui qui prend en charge les porteurs de projets issus du domaine de la recherche.

b) Missions des pépinières :

Elles ont pour missions :⁸⁶

- Développer une synergie avec l'environnement de l'entrepreneuriat ;
- Participer à l'animation économique dans le lieu d'implantation ;
- Favoriser l'émergence de projets innovants ;
- Apporter un soutien aux nouveaux créateurs d'entreprises ;
- Inciter les entreprises à mieux se structurer ;

⁸³ Ahmes Zaid M, « L'incubateur d'entreprises : un catalyseur pour les systèmes productifs locaux en Algérie », Salon National de l'entrepreneuriat local, Alger, 6-9 Mars 2011.

⁸⁴ Journal officiel de la république algérienne n°13, 25 février 2003, Article 8

⁸⁵ Journal officiel de la république algérienne n°13, 25 février 2003 . Article 2. 12

⁸⁶ Journal officiel de la république algérienne n°13, 25 février 2003 Article 3. Article 5

- La gestion des locaux : la pépinière assure l'hébergement des porteurs de projets en mettant à leur disposition des locaux dont la superficie varie selon la nature de la pépinière et les besoins des activités projetées.

Suivant une politique d'accompagnement pour les jeunes porteurs de projet, Le ministère Algérien des PME a implanté des pépinières d'entreprises dénommées « incubateurs d'entreprises » à travers toutes les grandes villes, elles ont le statut d'EPIC (EPIC établissement public à caractère industriel et commercial qui relevé du ministère de l'industrie.

2.2.2 Les centres de facilitation :

a) Présentation des centres de facilitation :

Il est créé par décret N° 03-78 du 25 Février 2003. C' est un Etablissement Public à Caractère Administratif « EPA ». Il est doté de personnalité morale et de l'autonomie financière.

b) Missions des centres de facilitation :

Il a pour missions de :

- Offrir un guichet adapté aux besoins des créateurs d'entreprises et des entrepreneurs ;
- Vérifier la bonne adéquation entre le projet, le secteur d'activité et le profil du candidat et ses motivations ;
- Réduire les délais de création, d'expansion et de reprises d'entreprises ;
- Accompagner les Petites et Moyennes Entreprises dans l'intégration économique nationale et internationale ;
- Accompagner les créateurs de projets et les entrepreneurs dans le domaine de la formation et de la gestion ;
- Favoriser le développement de nouvelles technologies auprès des porteurs de projets ;
- Promouvoir et favoriser la diffusion du savoir-faire ;
- Diffuser les dispositifs d'aide et de soutien aux PME .

2.3 Les dispositifs de garantie des crédits bancaires :

A côté de ces organismes on trouve aussi de nombreuses structures et instruments, dont la finalité est toujours l'instauration d'un climat favorable à la création et au développement des PME, on peut citer:

2.3.1 Les sociétés de capital investissement :

C'est une société qui a pour objet la participation dans le capital social et toute opération consistant en des apports en fonds propres et en quasi fonds propres dans les entreprises en création, en développement, en transmission ou en privatisation.⁸⁷

Elle permet de renforcer les fonds propres de la société financée avec un taux maximal de participation de 49% au capital de la société et une durée de participation qui varie entre cinq (05) et sept (07) ans, et, par la même, améliorer les capacités d'endettement auprès des banques.⁸⁸

L'intervention de la société de capital investissement par un capital d'investissement peut prendre plusieurs modes :⁸⁹

- Le capital risque qui couvre :
 - Le capital faisabilité ou capital amorçage : avant la création de l'entreprise ;
 - Le capital création : à la phase de création de l'entreprise ;
- Le capital développement : développement des capacités de l'entreprise après sa création ;
- Le capital transmission : rachat d'une entreprise par un acquéreur interne ou externe ;
- Le rachat des participations et/ou parts sociales détenues par un autre capital investisseur.

Six sociétés de capital-risque sont opérationnelles ou en cours de constitution. Ce sont toutes des filiales des banques publiques ; BADR, BNA, BEA, BAD, BDL et CPA.⁹⁰

2.3.2 La Caisse de Garantie du Crédit d'Investissement :

C'est une société créée à l'initiative des Pouvoirs Publics par Décret Présidentiel 04 -134 du 19 avril 2004 portant statuts de la Caisse pour soutenir la création et le développement de la PME en lui facilitant l'accès au crédit .⁹¹

Elle a pour vocation de couvrir les risques d'insolvabilité, encourus par les banques, sur les crédits consentis aux PME avec une limite de la garantie plafonnée à 250 Millions de DA pour un montant maximum du crédit de 350 millions de DA pour une durée inférieure ou égale à sept (07) ans.⁹²

⁸⁷ Journal officiel de la république algérienne n°42, 25 juin 2006, Article 2, p04.

⁸⁸ <http://www.mdipi.gov.dz/?Les-societes-de-capital> consulté le 30/03/2020 à 10h30

⁸⁹ Journal officiel de la république algérienne n°42, Op.cit., p 04

⁹⁰ <http://www.mdipi.gov.dz/?Les-societes-de-capital> consulté le 30/03/2020 à 11h30.

⁹¹ <http://www.cgci.dz/index.php/fr/cgci-meu/presentation-de-la-cgci> consulté le 30/03/2020 à 12h30.

⁹² <http://www.mdipi.gov.dz/?CGCI> consulté le 30/03/2020 à 13h30.

2.3.3 Le Fonds de garantie des crédits aux PME :

C'est une institution publique, conçue pour faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales, afin de compléter le montage financier de projets de création et/ou le développement d'entreprises.⁹³

Il est destiné aux investissements hors dispositifs (ANGEM, ANSEJ ,CNAC) de création et d'extension d'activité de PME dont le montant minimal de la garantie par projet est de cinq (05) millions DA et le montant maximal est de cinquante (50) millions DA . Le FGAR déploie ses activités sur l'ensemble du territoire national à partir des directions de PME de wilaya où il dispose dans chacune d'elles de représentation.⁹⁴

2.3.4 Le fonds de caution mutuelle de garantie risques :

C'est un fonds qui a été créé pour conforter davantage les banques dans la prise des risques inhérents au financement des entreprises créées dans le cadre des dispositifs :⁹⁵

- CNAC : (Le fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits des investissements des chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans) ;
- ANSEJ : (Le fonds de caution mutuelle de garantie risques/ crédits jeunes promoteurs) .

2.3.5 Le Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits :

Il constitue une garantie pour le promoteur et pour la banque, a été mis en place par les pouvoirs publics pour permettre aux établissements financiers de récupérer leurs créances en cas d'incapacité des promoteurs à honorer leurs engagements dans le cadre du dispositif du micro crédit (ANGEM) .⁹⁶

Il a pour mission de garantir les micro crédits accordés par les banques et les établissements financiers adhérents au Fonds, aux bénéficiaires ayant obtenu la notification des aides de l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit –ANGEM .

Les promoteurs peuvent se rapprocher des représentants du FGMMC au niveau des Directions des Agences de Wilayas ou des Directions Régionales de l'ANGEM à travers les 48 wilayas du pays.

⁹³ <https://www.fgar.dz/portal/fr/content/pr%C3%A9sentation> consulté le 03/04/2020 à 10h30

⁹⁴ <http://www.mdipi.gov.dz/?Le-FGAR> consulté le 03/04/2020 à 10h30

⁹⁵ <http://www.mdipi.gov.dz/?Le-fonds-de-caution-mutuelle-de> consulté le 03/04/2020 à 10h30

⁹⁶ <https://www.angem.dz/article/fgmmc/> consulté le 03/04/2020 à 10h30

2.4 Les perspectives du développement et de promotion de l'entrepreneuriat et de PME en Algérie :

Le développement de l'entrepreneuriat en Algérie a connu un essor remarquable depuis le début des années 1990 favorisé par les réformes économiques qu'a menées l'Etat. Ainsi, la majorité des entreprises ont été créées au cours de la période 1995-2000 dont leur nombre a pu s'accroître de 22%.⁹⁷

D'après le site de « global entrepreneurship index 2018 », l'Algérie occupe la quatre vingtième (80^{ème}) place dans le classement mondial et la quatorzième (14^{ème}) au niveau régional (moyen orient et l'Afrique du nord).⁹⁸

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de l'entrepreneuriat en Algérie à partir des données publiées par le ministère de la PME : nous nous référons aux statistiques de la PME privées pour désigner l'évolution de l'entrepreneuriat du fait qu'elles représentaient 99,98 % du total des entreprises algériennes .

Tableau 16 : Evolution des PME Privées (2014-2019)

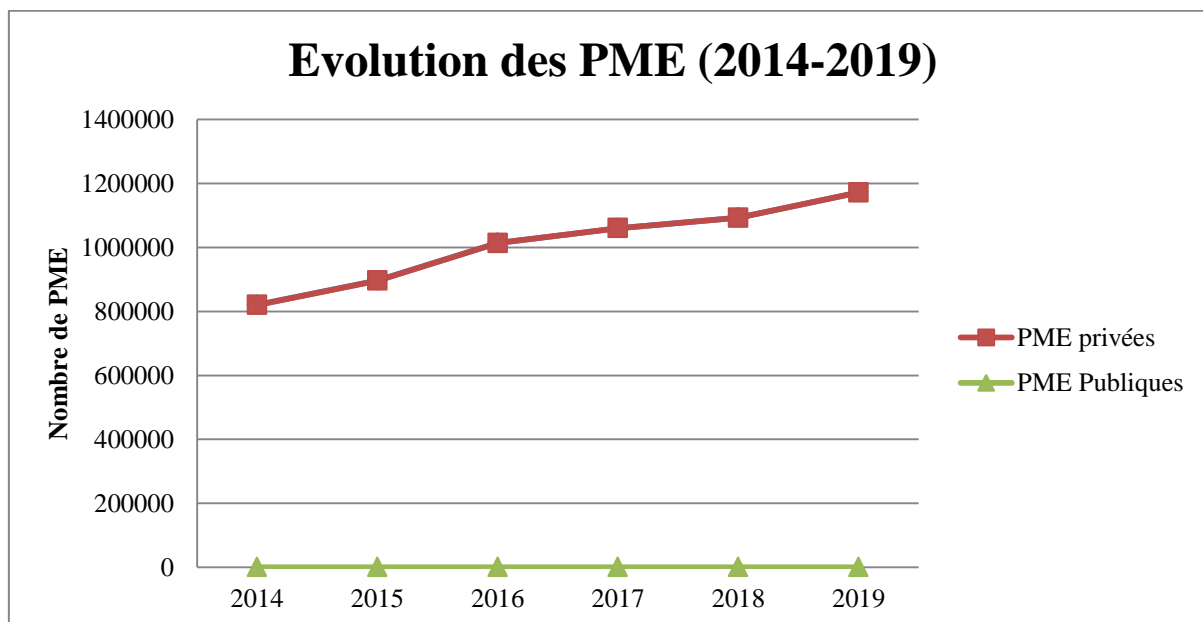
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PME privées	820194	896279	1013637	1060025	1092908	1171701

Source : Synthèse à partir des bulletins d'information annuels du ministère de la PME.

Le graphique suivant illustre l'évolution annuelle des PME algériennes durant la période de 2014 à 2019. À partir de 2014, la croissance du nombre de PME créées est en nette augmentation. Cela est liée principalement à la politique de promotion du secteur privé qui est concrétisée par la mise en place des différents organismes d'aide à la création d'entreprises telles que la CNAC, l'ANSEJ, et l'ANGEM .

⁹⁷ N. Hammouda et M. Lassassi, « Essai sur le Potentiel Entrepreneurial en Algérie », 14^{ème} conférence sur les Institutions et le Développement Economique, 28-30 Décembre 2007, Caire, Egypte, p 8.

⁹⁸ <https://www.liberte-algerie.com/espaceslibres/start-up-en-algerie-etat-des-lieux-289061> consulté le 10/06/2020 à 14h00

Figure 8 : Evolution des PME privées (2014-2019)

Source : Synthèse à partir des bulletins d'information annuels du ministère de la PME.

2.4.1 l'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME) :

a) Présentation de ANDPME :

Elle a été C'est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, à caractère administratif créée par le décret exécutif N 05 165 du 03 mai 2005.,⁹⁹

Elle est placée sous la tutelle du ministère de l'Industrie de la PME et de la promotion de l'Investissement .¹⁰⁰

b) Les missions de ANDPME :

Elle s'en charge de la mise en œuvre de la politique nationale de développement de la PME .A ce titre, l'agence a pour missions :¹⁰¹

- L'évaluation de l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes sectoriels ;
- La mise en œuvre d'une stratégie sectorielle pour promouvoir et développer les PME ;
- La mise en œuvre d'un programme national de mise à niveau des PME et d'en assurer le suivi ;
- De promouvoir l'expertise et le conseil en direction des PME

⁹⁹ Journal officiel de la république algérienne n° 32 , 4 mai 2005, Article 1,p25 .

¹⁰⁰ Journal officiel de la république algérienne n° 32 , 4 mai 2005, Article 2 , p25.

¹⁰¹ Journal officiel de la république algérienne n° 32 , 4 mai 2005, Article 5,p 25 .

- Assurer le suivi de la démographie des PME créées , en cessation et aussi celles qui changent leurs activités ;
- La réalisation des études de filières et des notes de conjoncture périodiques ;
- La collecte , l'exploitation et la diffusion d'information spécifique au domaine d'activité des PME .

2.4.2 La promotion de l'innovation :

Afin de promouvoir le développement des PME et soutenir leurs capacités d'innovation , les pouvoirs publics algériens ont mis en place des programmes de mise à niveau des PME algériennes et des structures d'appui permettent de disposer des connaissances et des savoir-faire.

« le président de la République avait ordonné l'élaboration d'un programme pour les startup et les petites et moyennes entreprises (PME), notamment la création d'un Fonds spécial ou d'une banque destinée à leur financement. »¹⁰²

Des nouvelles mesures sous forme d'incitations fiscales au profit des startups ont été instituées dans le cadre de la nouvelle loi de finances, il s'agit des exonérations douanières pendant la phase d'exploitation et des facilitations d'accès au foncier .

3 Section 03 : L'entrepreneur et la création d'entreprise en Algérie

3.1 Le profil de l'entrepreneur algérien :

Il est très important pour chaque chercheur en domaine d'entrepreneuriat en Algérie d'identifier tout d'abord l'origine et le développement d'un entrepreneur algérien pour bien déterminer ses comportements et distinguer ses typologies.

3.1.1 Analyse de PENEFF Jean :

L'étude de J. PENEFF est l'une des importantes étude intitulée par : « Les industriels algériens .L'auteur basait sur plusieurs critères parmi lesquelles on cite : les origines sociales et

¹⁰² <http://www.aps.dz/economie/101108-une-feuille-de-route-pour-soutenir-les-start-up-en-algerie> consulté le 10/06/2020 à 10h00

géographiques, le niveau d'éducation et la carrière professionnelle des entrepreneurs algériens . Selon lui, il existe quatre types d'entrepreneurs algériens qui sont : ¹⁰³

- Entrepreneurs commerçants : la plus part d'eux ont des origines rurales, avec une culture arabe , ils se sont transformés du commerce industriel. Ils donnent plus d'importance aux opérations de vente et achats que celles de la gestion ;
- Entrepreneurs non dirigeants : ceux sont dans la plus part des cas , des diplômés des écoles/universités françaises , ils ont confié la gestion de leurs institutions à des étrangers , ils s'intéressent aux opérations d'import-export ;
- Entrepreneurs employés : ceux sont les travailleurs qualifiés , les administratifs et les cadres intermédiaires avec des origines rurales dont la majorité d'eux sont des combattants de la liberté et d'anciens officiers de l'armée.

3.1.2 Analyse de BENYAKOUB Ahmad :

A.BENYAKOUB , dans son étude intitulé : « Les nouveaux entreprises en Algérie en période de transition », il étudie la carrière personnelle d'un ensemble de nouveaux entrepreneurs . Il définit ces derniers comme des jeunes citadins ou rurales avec un niveau de scolarisation élevé .Pour lui , l'entrepreneur algérien est hétérogène ,comme son homologue occidental , ,mais le gain avec risque.¹⁰⁴

3.1.3 Analyse de MADAOUI Mohamed :

Quant à M.MADAOUI, dans son article intitulé « Les nouvelles figures de l'entrepreneuriat en Algérie » , il s'est focalisé sur les carrières sociales , familiales et professionnels . Il a classé ces entrepreneurs algériens en quatre groupe : ¹⁰⁵

- a. Les entrepreneurs reconvertis : ceux sont les anciens employés et les cadres des fonctions publiques (directeurs, gérants, gestionnaires, techniciens, ingénieurs..) qui ont réussi à déterminer les opportunités de se transformer en fonction privée tout en créant leurs propres entreprises ;

¹⁰³ PENEFF JEAN , « Les chefs d'entreprise en Algérie , colloque : entreprises et entrepreneurs en Afrique (19 et 21^{ème} siècles) », Editions le Harmattan , Paris , tome 2 , 1983 , p577.

¹⁰⁴ Ahmad BENYAKOUB , « les nouveaux entreprises en Algérie en période de transition : la dimension transactionnel » ,Cahier du CREAD n40 , 2 ème trimestre 1997, p118 .

¹⁰⁵ Mohamed MADAOUI, « les nouvelles figures de l'entrepreneuriat en Algérie : un essai de typologie » , les cahiers du CREAD n85-86 ,2008, p45-58 .

- b. Les entrepreneurs contraints : Ils se sont trouvés obligés à choisir le secteur privé à cause des crises économiques et du chômage. c'est aussi des anciens employés du secteur public qui décident de créer leurs propres entreprises dans le domaine qu'ils exerçaient avant (constructions, travaux publics, transport public...);
- c. Les entrepreneurs migrants : Ils ont vécu une longue période en France, ce qui les a aidé à acquérir des expériences autant que commerçants ou que des simples employés dans les usines françaises, et avec la libération de l'économie algérienne, ils décident d'entrer chez eux et lancer leurs propres projets;
- d. Les entrepreneurs héritiers : c'est des entrepreneurs issus d'une famille qui exerce déjà une activité entrepreneuriale. Ils se divisent en deux sous-groupes :
 - i. Les gestionnaires des entreprises : ils cherchent à assurer la durabilité de l'entreprise familiale;
 - ii. Les jeunes gestionnaires : ils ont hérité la société de leurs famille et qui ont pu intégrer le changement dans la gestion de cette dernière.

3.1.4 Analyse de MADAOUÏ et GILLET :

Une enquête a été menée en Algérie auprès d'une vingtaine d'entrepreneurs et de quelques cadres au printemps 2002 par Anne GILLET et Mohamed MADAOUÏ à Alger et en Kabylie où les entrepreneurs et les entreprises de cette recherche représentent les caractéristiques représentatives de la situation nationale des PME en Algérie. Cette recherche a permis de dégager ces types d'entrepreneurs algériens :¹⁰⁶

- Entrepreneurs immigrants ;
- Entrepreneurs héritiers ;
- Entrepreneurs traditionnels ;
- Entrepreneurs ouvriers .

Cette étude a montré que la population des entrepreneurs algériens est composée de 23 % entrepreneurs héritiers, 18% entrepreneurs immigrants, 11% entrepreneurs traditionnels et enfin 6% entrepreneurs ouvriers.¹⁰⁷

¹⁰⁶ Bulletin d'information statistique de la PME, n°17, Ministère de l'industrie et des mines, 1^{ère} semestre 2010.

¹⁰⁷ Mohamed MADAOUÏ, Anne GILLET, « crise et mutation du modèle de développement algérien, du gigantisme industriel au développement de la PME_ PM I », Travail et emploi n°101, Janvier-Mars 2005, p80.

3.2 Contraintes à la création d'entreprise :

« l'environnement économique et social reste fortement marqué par une lourde bureaucratie sans cesse dénoncée par tous les acteurs économiques et sociaux. Les contraintes restent importantes et une faible partie des projets de création d'entreprises arrive à se concrétiser sur le terrain . »¹⁰⁸

Les PME algériennes confrontent énormément d'obstacles qui handicapent leur création, expansion et développement , parmi elles, nous identifions :

3.2.1 La contrainte du financement :

les PME algériennes souffrent des difficultés rencontrées au niveau des banques pour le financement de leurs projets ; le taux d'intérêt pratiqué par les banques algériennes demeure assez élevé pour motiver les investisseurs. Le poids des garanties demandées et l'apport personnel exigé par les banques bloquent le processus de création .¹⁰⁹

Selon l'étude de Hamed (2002) sur le financement des entreprises en Algérie, la majorité des dirigeants recoure à la finance informelle, en réponse à la rigidité du secteur bancaire .¹¹⁰

L'accès au financement des projets d'investissement est une problématique nationale qui persiste depuis de longues années. On peut citer toujours les principaux facteurs qui font obstacles au financement :¹¹¹

- La lenteur de la réforme du secteur bancaire et financier
- Régulation inadaptée aux nécessités d'allocation des ressources (fiscalité, crédit, exonérations...)
- La rigidité des critères et les modalités d'accès au financement .

¹⁰⁸ BOUYACOUB (A), « la PME, dynamisme économique et territorial », colloque international sur la gouvernance et développement de la PME organisé les 23,24 et 25 juin 2003.

¹⁰⁹ NASROUN Nacéra , « Dynamique entrepreneuriale et déterminants de la création des PME dans la willaya de Bejaïa », Mémoire de Magister en science de gestion , université Abderrahmane Mira de Bejaïa ,2011,p88.

¹¹⁰ Ghalia BENYAHIA-TAIBI, Nadjat DJAMANE-SEGUINI « FINANCEMENT DES PME : LE CAS DE LA BANQUE NATIXIS », Revue Economie & Gestion Volume 5, Numéro 1, p70

¹¹¹ BOUTALEB Kouider , BOUTALEB Oussama , « Le développement de l'entrepreneuriat en Algérie face aux contraintes bloquantes de l'environnement institutionnel », Les Publications de la Recherche Gouvernance & Economie Sociale , N° 06 , 2018 , U. Tlemcen – LABO GPES 30 .

3.2.2 La contrainte d'ordre administratif :

L'un des problèmes les plus rencontrés par les PME algériennes au cours de chaque étape du processus de leur développement (création, expansion...) est bien celui de la complexité des démarches administratives. Elles se traduisent par : ¹¹²

- Nombreux procédures et dossiers exigés par les différentes structures (le registre de commerce par la CNRC , autorisation d'exploitation par les services de la Wilaya, l'attestation d'hygiène, l'attestation d'éligibilité, l'attestation de conformité et autres) ;
- Le délai de traitement est trop long ;
- L'absence d'une coordination entre ces structures ;
- le manque de transparence ou l'inexistence d'informations entre les différents partenaires intégrés dans le processus de création d'entreprises: le promoteur, l'ANSEJ, l'ANDI, le Trésor, la banque, la caisse ou le fonds de garantie .

Ces obstacles découragent les promoteurs et les poussent à détourner leur projet de son objectif initial ou à le localiser dans d'autres territoires où les circuits administratifs paraissent plus adéquats ou carrément à abandonner leur initiative .

3.2.3 La contrainte du foncier :

L'accès au foncier industriel ou au local d'implantation reste un frein aux investisseurs dans les secteurs de l'industrie et des services.

La situation est plus critique pour les petites entreprises, par des immobilisations financières importantes pour l'acquisition des terrains industriels, souvent faite au détriment de l'acquisition des équipements nécessaires à l'exercice de leurs activités d'exploitations et d'investissements. En d'autres mots, l'accès au foncier industriel est très difficile, en termes de disponibilité, de démarches administratives, de prix et de modalités de paiement, de régulation... ¹¹³.

3.2.4 Les contraintes liées à la disponibilité de l'information :

L'absence d'une politique d'information et d'orientation est l'un des principaux obstacles qui affrontent les promoteurs de projets de création des PME qui se portent à la conquête d'un marché extérieur .

¹¹² BERRAH Kafia, BOUKRIF Moussa, « La problématique de la création des entreprises : une application sur les PME algériennes », Conférence internationale sur l'économie et gestion des réseaux , Université Ibn Zohr et Hôtel de Robinson Agadir, Maroc Novembre 21-23, 2013, p 07.

¹¹³ Karim SI LEKHAL , Ali GABOUSSA , Youcef KORICHI , Op.cit, p42 .

la réalité de l'économie algérienne est caractérisée par un manque flagrant en matière de disponibilité de l'information (MADOUI. M et BOUKRIF. M, 2009).

Ce manque d'information fiable et actualisée, à caractère économique, financier et commercial est du à : ¹¹⁴

- l'Absence de banques de données statistiques et d'un système d'informations national ;
- Le manque de données et des études de marché (national, régional et local) ;
- L'indisponibilité de données et d'orientations sur les opportunités d'investissements ;
- Le manque d'informations sur la concurrence et les pratiques des opérateurs économiques .

Tous ces raisons nécessitent de mettre en place un système efficace de collecte, d'analyse et de diffusion des informations économiques .

3.2.5 Les contraintes relatives au marché de travail :

En Algérie, le marché de travail est encore instable et subit de multiples contraintes .Parmi les quelles, on peut citer les plus importantes : ¹¹⁵

- Main d'œuvre non qualifiée (Le manque des experts en management et des techniciens qualifiée) ;
- Le manque d'instituts de formations spécialisées et la faiblesse de la qualité des programmes assurés ;
- L'absence de coordination entre les formations dispensées par les universités et les besoins réels des entreprises .

3.3 Processus d'accompagnement à la création d'entreprise : dans le cadre de l'ANSEJ :

Le dispositif mis en place par l'état Algérien a pour objectif principal d'accompagner les jeunes désireux d'entreprendre , l'aboutissement de l'idée d'entreprendre se concrétise par la création de la micro entreprise d'après les étapes suivantes : ¹¹⁶

3.3.1 idée- Accueil et orientation :

Après avoir choisis l'idée du projet qui correspond bien aux capacités du promoteur , ce dernier doit être bien informé sur le dispositif et sur les démarches à suivre en se rapprochant de l'agence la plus proche de son lieu de résidence.

¹¹⁴ Karim SI LEKHAL , Ali GABOUSSA , Youcef KORICHI , Op.cit , p43 .

¹¹⁵ Ibid

¹¹⁶ <http://www.ansej.org.dz/>

3.3.2 Inscription :

L'inscription se fait sur la base d'un imprimé appelé « formulaire d'inscription » au niveau de l'agence ou à travers le site promoteur.ansej.org.dz en remplissant le formulaire électronique.

❖ Les conditions d'éligibilité au dispositif ANSEJ :

Pour bénéficier de l'aide du fonds national de soutien à l'emploi de jeunes (FNSEJ), les jeunes promoteurs doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgé entre 19 et 35 ans ;
- Etre titulaire d'une qualification professionnelle et/ou posséder un savoir-faire reconnu ;
- Mobiliser un apport personnel sous forme de fonds propres d'un niveau correspondant au seuil minimum requis ;
- Ne pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande de création de micro entreprise ;
- Tout promoteur a droit une seule fois aux avantages liés au dispositif ;
- Le montant maximum d l'investissement est de 10.000.000 DA .

3.3.3 Etude du projet et plan d'affaires :

Le promoteur bénéficie d'aide d'un accompagnateur afin d'élaborer un plan d'affaires sur la base de l'étude du projet, contenant :

- Les équipements à acquérir .
- L'implantation du projet et l'environnement de la future micro- entreprise .
- L'étude de marché .
- Les choix techniques .
- La ressource humaine .
- L'étude financière.

3.3.4 Présentation du projet au CSVF :

Le promoteur doit présenter son projet au niveau du Comité de Sélection, de Validation et de Financement des projets pour étude et prise de décision par une validation , un ajournement ou un rejet :

En cas de validation , le promoteur doit déposer le dossier administratif et financier dans un délai de sept (07) jours.

3.3.5 Accord bancaire :

Si le promoteur bénéficie d'un financement triangulaire, son dossier doit être déposé au niveau de la banque par le représentant de l'ANSEJ pour l'obtention de l'accord bancaire.

3.3.6 Le choix du statut juridique :

Le promoteur doit choisir le statut juridique de son micro-entreprise et ouvrir un compte bancaire pour verser son apport personnel. Ce dernier dépend du montant de l'investissement, il est fixé selon les niveaux suivants :

- Niveau 1 : pour un montant d'investissement inférieur ou égal à deux millions de dinars, l'apport du jeune promoteur est fixé à 5% du montant global de l'investissement.
- Niveau 2 : pour un montant d'investissement supérieur à deux millions de dinars et inférieur ou égal à dix millions de dinars, l'apport personnel est de 10% du montant global de l'investissement.

3.3.7 Formation du promoteur :

Les formateurs de l'ANSEJ accompagnent les promoteurs de projets pour des formations obligatoires sur les techniques de gestion de leur entreprises créées.

3.3.8 Financement du projet :

Après la création juridique de la microentreprise, la formation du promoteur, l'établissement de la décision d'octroi d'avantages fiscaux et aides financières en phase réalisation, la signature du cahier des charges, la signature de la convention de prêt et la signature des billets à ordre, l'ANSEJ procède au financement du projet du promoteur.

3.3.9 Réalisation du projet :

Le promoteur doit acquérir ses équipements sur la base de deux ordres d'enlèvement de chèques (10% à la commande et 90% après l'acquisition du matériel).

3.3.10 L'exploitation de l'activité :

Les services de l'ANSEJ procèdent à une visite sur site pour confirmer l'entrée en exploitation de l'entreprise avant la délivrance de la décision d'octroi d'avantages en phase exploitation.

Conclusion :

L'entrepreneur représente le personnage clé de l'entrepreneuriat , bien que ce dernier ne puisse exercer pleinement ses capacités et ses aptitudes que dans la mesure où son environnement favorise ses engagements.

A travers ce chapitre , on peut dire que l'entrepreneur algérien doit profiter des avantages offerts par les pouvoirs publics et des aides sous formes de structures qui favorisent la création d'entreprise par le financement et l'accompagnement telle que ANSEJ –ANDI-ANGEM-CNAC.

Le chapitre suivant est consacré à présenter l'accompagnement de l'une de ces structures d'un projet de création d'une crèche d'enfant.

Chapitre 03 : Le processus de création d'une crèche d'enfant

Chapitre 03 : Le processus de création d'une crèche d'enfant

Introduction :

L'école maternelle est l'un des projets sociaux essentiels à l'heure actuelle en raison de son rôle indispensable.

A travers ce dernier chapitre, on essaye d'illustrer le processus de création d'entreprise en choisissant le cas de création d'un établissement d'accueil de la petite enfance accompagné par l'ANSEJ.

La première section est consacré à présenter les fondements de notre idée de projet .Quant à la deuxième section , elle est consacrée aux différentes études faites pour la préparation au lancement du projet .et enfin , la dernière section représente l'étude de faisabilité du projet de création de crèche à l'aide de l'agence national de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ)

1 Section 01 : La conception de l'idée du projet

Pour créer une entreprise, l'entrepreneur doit tout d'abord penser à une idée de projet La conception de cette dernière est liée à sa motivation . Elle peut avoir de nombreuses origines .

1.1 Genèse et développement de l'idée :

1.1.1 Acheminement de l'individu :

La personnalité d'un entrepreneur est souvent considérée comme un élément clé pour expliquer sa réussite ou son échec.

Avoir étudié l'entrepreneuriat comme module m'a permis de découvrir les traits d'entrepreneurs qui se cachaient derrière ma personnalité .Ces traits se présentent comme suit :

- Avoir une volonté d'autonomie : je souhaitais avoir mon propre projet et réaliser une certaine autonomie.
- Avoir une confiance en soi et prendre les risques : Malgré les obstacles rencontrés, je ne baissais pas les bras .Je continuais tout en apprenant des leçons de cet échec pour progresser .
- Avoir un esprit d'innovation : J'essayais de proposer de nouvelles idées innovantes pour se différencier des autres .

La formation en Management des affaires dans l'école supérieure de management m'a aussi permis d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour bien gérer un projet .

1.1.2 L'opportunité d'affaire :

La création de nouvelles entreprises est un phénomène entrepreneurial qui se base essentiellement sur l'identification d'une opportunité. Cette dernière provient de l'environnement dans lequel vit l'individu.

Tout d'abord, avoir un local commercial au niveau de ma maison personnelle, d'une grande surface non utilisée m'a poussé à la recherche d'une activité dans laquelle je pourrais mettre à profit mes compétences acquises lors de ma formation et qui serait en adéquation avec ma personnalité.

Ensuite, après une analyse des situations des familles algériennes au niveau de la wilaya de Tiaret, j'ai constaté qu'ils cherchent un mode de garde spécial pour leurs enfants .Alors je me suis mise à la recherche d'une solution qui pourrait répondre aux besoins de ces parents. Et c'est comme ça qu'est né le projet de création de la crèche BARAEM .

1.2 Description du projet :

1.2.1 Présentation de l'idée :

L'idée de notre projet est de créer un espace d'accueil de petite enfance de 1an -5ans en proposant un cadre éducatif ,sanitaire et social favorable , exploité sur un terrain situé au centre-ville de la wilaya de Tiaret d'une superficie de 320m² .

Notre crèche accueille les enfants d'une manière régulière pendant toute la semaine de 8h00-17h00 .

On offre un service d'accueil permanent pour les parents qui ont besoin de faire garder leurs enfants occasionnellement . On propose aussi des activités de loisirs pendant les vacances pour toutes les sections pendant toute la semaine de 8h-16h.

Notre structure est comme suit :

- Petite section pour les enfants d'un (01) an et deux(02) ans avec un maximum de dix (10) enfants .
- Moyenne section pour les enfants de trois (03) ans et quatre (04) ans avec un maximum de dix (10) enfants .

- Grande section pour les enfants de cinq (05) ans avec un maximum de quinze enfants (15).
- Donc le total des enfants à accueillir est de trente-cinq (35) enfants .

Les enfants sont encadrés par des professionnelles de la petite enfance qui assure le bien-être et le développement de compétences .

1.2.2 Le modèle d'affaire :

Figure 9 : Matrice BMC du projet de la crèche « BARAEM »

Partenaires clés : - Fournisseurs d'aménagement de crèches - Fournisseurs de produits alimentaires - fournisseurs des jeux éducatifs - ANSEJ - La banque	Activités clés : - Cours de langues étrangère . - Jeux éducatifs - Activités de soroban - Cours de religion islamique	Proposition de valeur : - Accueil régulier et occasionnel - Cours d'initiation aux langues étrangères - Activités de calcul mental - Service de transport et de restauration - Centre de loisirs pendant l'été.	Relation client : - Assurer le bien-être, l'éducation et l'intégration sociale des enfants.	Segments clients : Parents d'enfants (1 an-5ans)
	Ressources clés : - Personnel qualifié - Parc de jeux couvert		Canaux de distribution: - Un local situé au centre-	

	Mobilier et matériel pédagogique		ville de la willaya - Une page face book	
Structure des couts :		Sources des revenus :		
<ul style="list-style-type: none"> - Couts d'aménagement et de décoration - Couts de mobilier et de matériaux pédagogiques - Salaires du personnel. 		Garde d'enfants		

Source : Etabli par nous même

1.2.3 Objectif de la crèche :

Par l'ouverture de cette crèche nous envisageons à :

- Assurer l'accueil de la petite enfance en veillant à sa santé , sa sécurité , son bien-être et son développement .
- Organiser des activités qui favorisent l'éducation , l'éveil et la socialisation des enfants.
- Aider les parents dans l'éducation de leurs enfants et leurs permettre de concilier leurs vie familiale, leurs vie professionnelle et leurs vie sociale .
- Favoriser l'éveil des enfants par les jeux et par la motricité libre et l'acquisition d'une autonomie progressive afin de préparer ces enfants à l'entrée scolaire .
- Proposer un éveil linguistique par des ateliers d'initiation à la langue française et anglaise.

1.3 Les établissements d'accueil de la petite enfance en Algérie :

La garde de la petite enfance commence à devenir un besoin d'autant plus important , que les couples vivent moins en moins avec la famille élargie .

En Algérie , près de 150 000 des 5 millions d'enfants de moins de cinq (5) ans que compte le pays bénéficient d'une prise en charge au niveau des 2535 établissements d'accueil de la petite enfance .¹¹⁷

« l'accueil de la petite enfance s'effectue dans les différentes établissements créés par les administrations, les institutions ou les services publics , les collectivités locales , les organismes de sécurité sociale , les mutuelles sociales , les associations , les entreprises et les personnes physiques ou morales de droit privé . »¹¹⁸

Ces établissements d'éducation ont un caractère social visant l'accompagnement des enfants de moins de 5 ans pour les préparer à l'entrée scolaire à travers un suivi pédagogique et éducation .¹¹⁹

1.3.1 Types des établissements d'accueil de la petite enfance :

Ces établissements existent en trois (3) catégories selon les tranches d'âge :¹²⁰

- La crèche : elle accueille les enfants de trois (3) mois à trois (3) ans et leur assure l'éveil et la stimulation psychomotrice du nourrisson et de l'enfant;
- Le jardin d'enfants : il accueille des enfants de tris (3) ans à moins de six (6) ans et leur assure le développement psychomoteur et les préparent à l'intégration sociale et scolaire ;
- L'établissement « multi-accueil » : il reçoit les enfants âgés de trois (3) mois à moins de six(6) ans .

1.3.2 Mission des établissements d'accueil de la petite enfance :

Elles ont pour missions de :¹²¹

- Organiser des activités de loisir dans le cadre du programme pédagogique unifié ;
- Aider et accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants ;
- Exécuter des programmes de prise en charge pédagogiques éducatifs arrêtés par le ministère chargé de la solidarité nationale.

¹¹⁷ www.aps.dz consulté le 05/06/2020 à 14h00

¹¹⁸ Journal officiel de la république algérienne n° 58, Article 03

¹¹⁹ www.lecourier-dalgerie.com consulté le 05/06/2020 à 15h30

¹²⁰ Journal officiel de la république algérienne n° 58, Article 02 et Article 13

¹²¹ Article 13 du journal officiel N°58

2 Section 02 : Préparation au lancement du projet

Après avoir déterminé le besoin de la clientèle et sélectionner l'opportunité d'affaire, l'entrepreneur doit bien se préparer pour lancer son projet de création d'entreprise. Il s'agit d'analyser son environnement interne et externe et étudier la clientèle ciblée.

2.1 Analyse stratégique du projet :

2.1.1 Analyse SWOT :

Figure 10 : Matrice SWOT du projet de la crèche « BARAEM »

<p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet est exploité dans un local personnel donc il n'y aura pas des charges à payer - Personnel qualifié et bien formé 	<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de la crèche au centre-ville de la willaya, près des administrations. - Marché en croissance. - Clients insatisfaits des autres crèches. - La première crèche qui propose un service d'accueil occasionnel - La première crèche qui enseigne la langue anglaise.
<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'expérience dans le domaine. - Un nouveau projet. 	<p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parents d'enfants ne prennent pas le risque de changer leur mode de garde. - Concurrence indirecte de la part des associations

Source : Etabli par nous même

2.1.2 Les 5 forces de PORTER :

a) L'intensité concurrentielle :

Le marché des établissements d'accueil de la petite enfance est un marché en croissance à cause de travail de la femme en premier lieu et l'augmentation de la population.

Il existe un nombre important de crèches au niveau de la willaya de Tiaret. Ces concurrents fournissent pratiquement le même service d'accueil régulier des enfants, elles ne se différencient pas.

De plus , la majorité de ces crèches se situent loin des zones principales et n'assurent pas le service de transport ce qui représente une difficulté aux parents pour mener leurs enfants et rejoindre travail . Donc l'intensité concurrentielle moyennement élevée .

b) La menace des nouveaux entrants :

Le secteur de garde de la d'enfance est un secteur attractif qui attirent beaucoup d'investisseurs.

La construction de nouveaux quartiers au niveau de la willaya de Tiaret et l'augmentation de la population des habitants peuvent attirer les investisseurs dans le domaine d'accueil de la petite enfance .En revanche ,l'état a mis en place des conditions d'ouverture de crèches qui doivent être respectées (Voir annexe n°01) . Ceci représente une barrière d'entrée. Donc on peut dire que la menace des nouveaux entrants est moins importante.

c) La menace des produits de substitutions :

Les parents d'enfants peuvent choisir entre plusieurs mode de garde à savoir :

- La famille
- Les voisins
- Les associations

Parmi ces substituts , les associations sont les plus importantes, car elles proposent des activités de religion avec un minimum de prix .les parents d'enfants sont beaucoup plus attirés par ce prix et par l'apprentissage du Coran au niveau de ces association .

d) Le pouvoir des fournisseurs :

Le domaine d'accueil d'enfance ne nécessite pas un approvisionnement de la matière première donc l'étude du pouvoir des fournisseurs de la crèche peut être ignorée.

e) Le pouvoir des clients :

On trouve que d'un côté les clients possèdent déjà des différents possibilités pour faire garder leurs enfants mais d'un autre côté , il n'existe pas de crèches qui offrent le même service proposé par la nôtre au niveau de la willaya de Tiaret .Donc le client a un pouvoir moyen .

2.2 Etude de la clientèle :

Cette étude consiste à faire une enquête pour déterminer les besoins quantitatifs et qualitatifs des habitants de la willaya de Tiaret en matière d'accueil d'enfants .

2.2.1 Méthodologie de l'enquête :

Pour mener cet enquête ,on a fait un questionnaire de 27 questions (voir annexe n°02)qui visent la récolte des informations pour bien connaitre les demandes de notre cible qui est les parents d'enfant .

Le questionnaire est lancé en ligne du 16/06/2020 pendant une semaine .dans les groupes de Face book suivants :

- ANNONCES TIARET
- Tiaret la Rostomide
- Femmes tiaretiennes modernes

La sélection de ces échantillons était aléatoire. On a collecté 50 réponses .

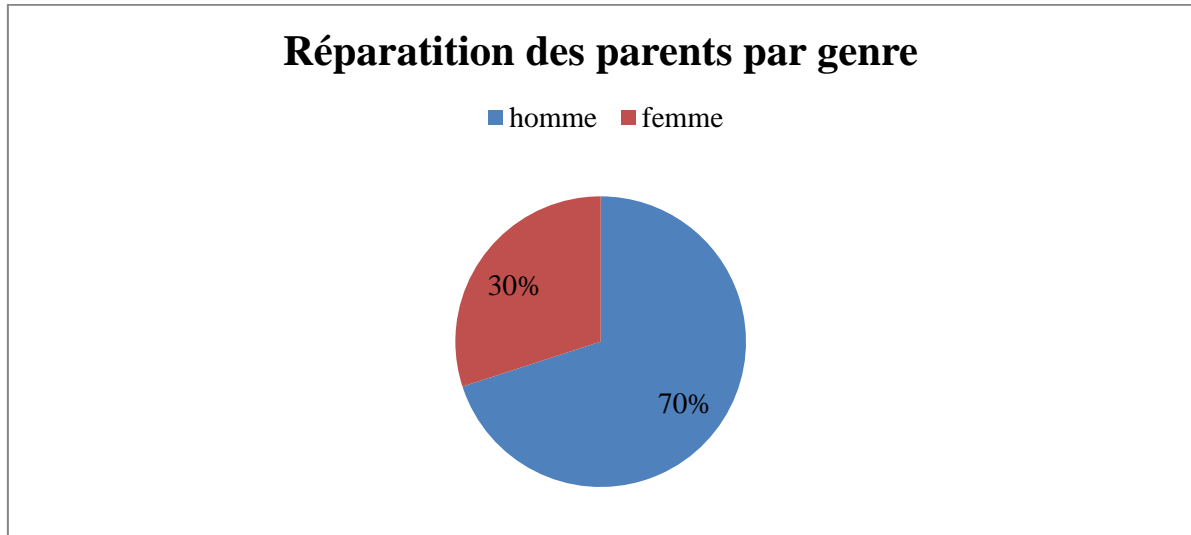
On a utilisé le programme GoogleForms comme outil d'élaboration de questionnaire en ligne et d'analyse des résultats obtenus .

2.2.2 Analyse du questionnaire :

a) Information sur la clientèle :

1. Répartition des parents par genre :

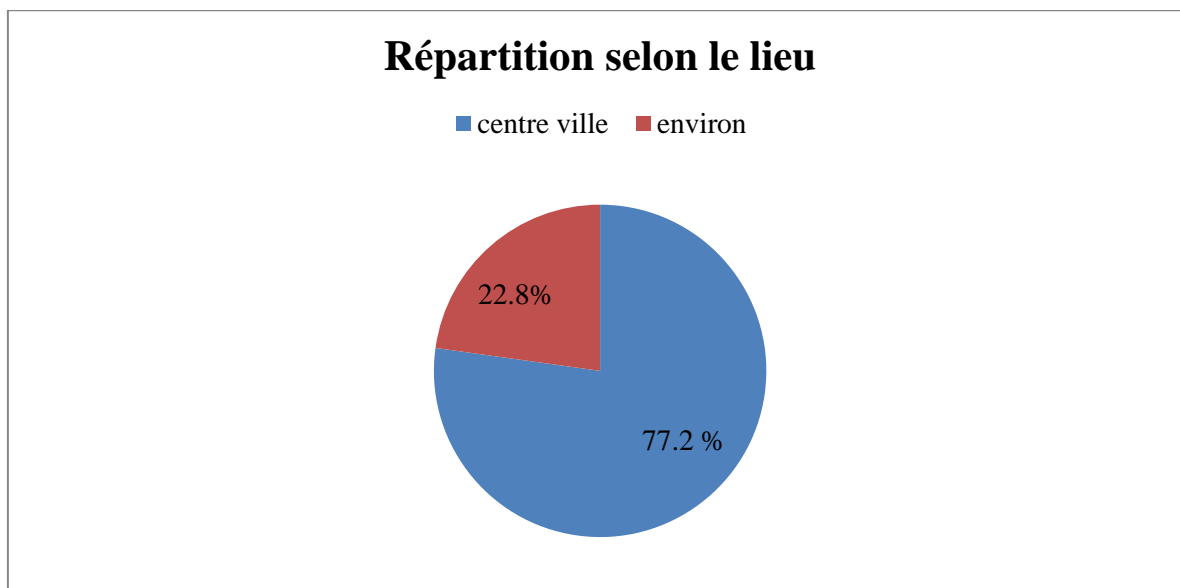
Figure 11 : Répartition des parents par genre



Source : Etabli par nous même à partir des données de Googleforms

D'après la figure n°11, on découvre que 70% des parents questionnés sont des femmes donc on peut dire que le choix du mode de garde est généralement fait par la maman d'enfant .

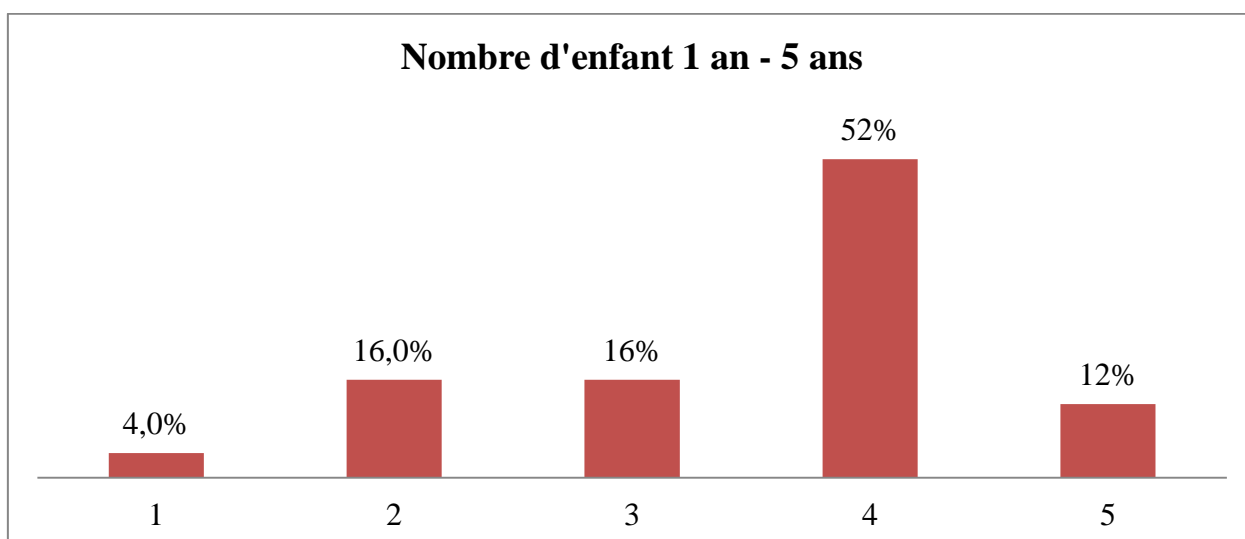
2. Répartition selon le lieu :

Figure 12 : Répartition des parents par lieu

Source :Etabli par nous même à partir des données de Googleforms

Selon les résultats de la figure n°12 ,nous constatons que plus de 77% des parents habitent dans le centre-ville de la willaya de Tiaret , donc on peut dire que ces parents peuvent être des clients potentiels puisque notre crèche se situe au centre-ville de la willaya.

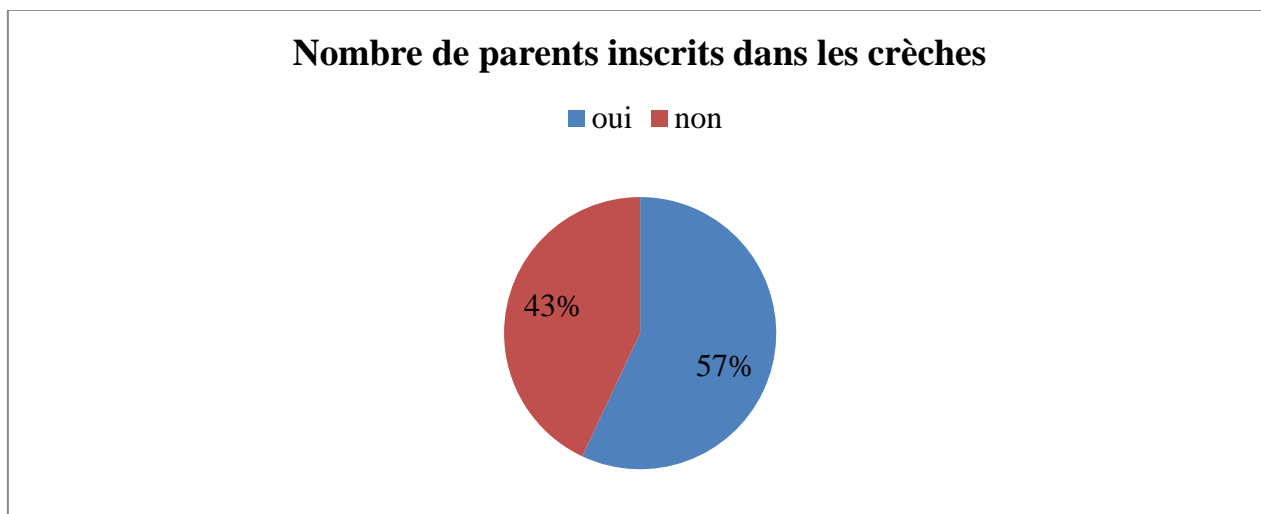
3. Nombre d'enfant (1an - 5 ans)

Figure 13 : Nombre d'enfants (1 an -5 ans)

Source :Etabli par nous même à partir des données de Googleforms

D'après les résultats représentées dans la figure n°13 , on remarque que 52% des parents interrogés ont au max trois (04) enfants âgés de un an (01) jusqu'à cinq (05) ans .

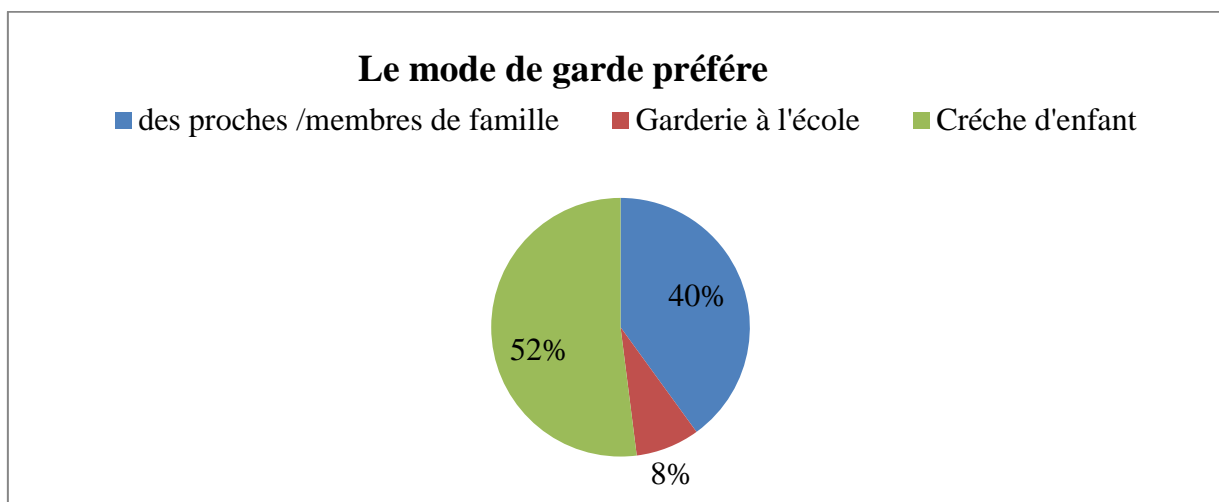
4. Nombre de personnes qui placent leurs enfants dans les crèches :

Figure 14 : Nombre de parents inscrits dans les crèches

Source :Etabli par nous même à partir des données de Googleforms

Les données de la figure n°14 montrent que 57% des parents placent leurs enfants dans les crèches ce qui nous donne la chance de convaincre le reste à bien choisir notre crèche comme mode de garde pour leurs enfants de moins de 5 ans .

5. Le mode de garde préféré :

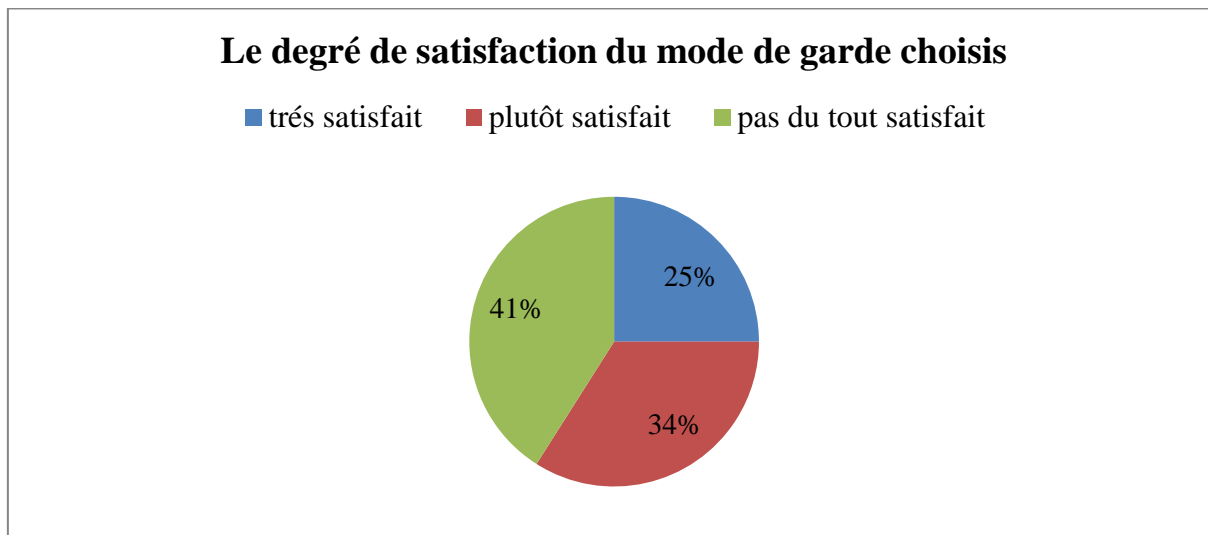
Figure 15 : Le mode de garde préféré

Source :Etabli par nous même à partir des données de Googleforms

Selon les données de la figure n°15,on constate que 43% des parents préfèrent faire garder leur enfants dans les crèches ce qui confirme l'importance des crèches d'enfants dans ces derniers temps .

b) Satisfaction client :

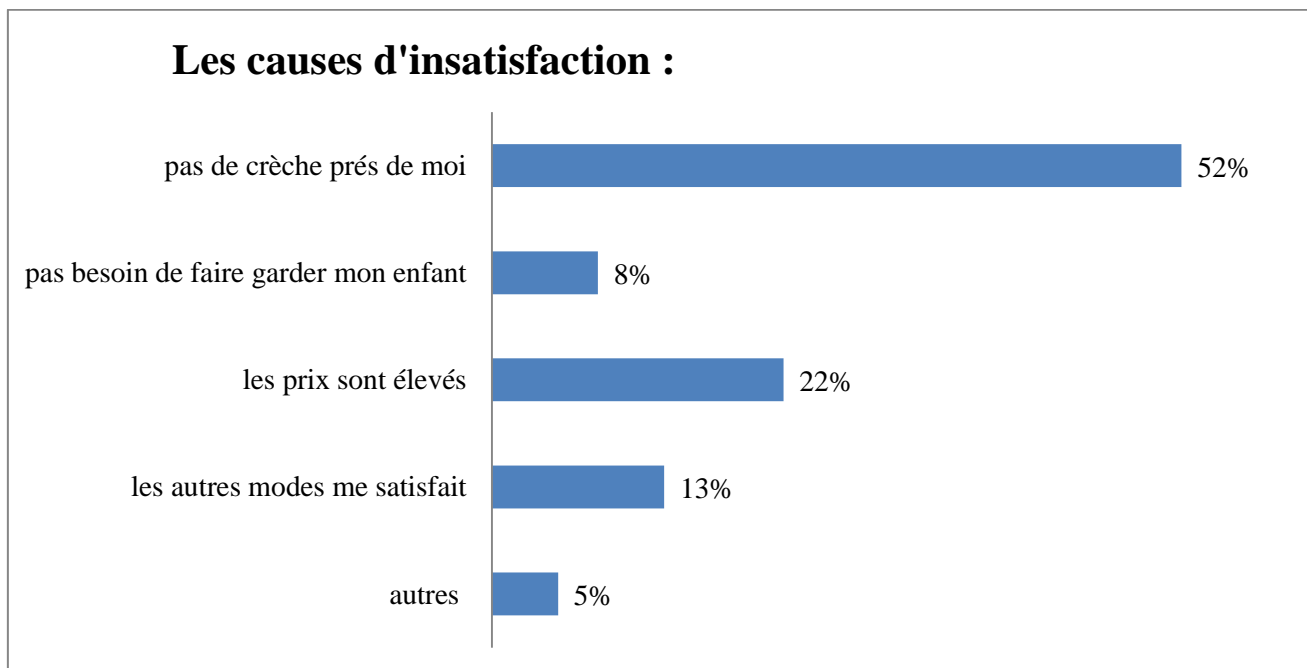
1. Mesure de satisfaction :

Figure 16 : Le degré de satisfaction du mode de garde choisis

Source : Etabli par nous même à partir des données de Googleforms

Selon la figure n°16, 41% des parents qui gardent leurs enfants dans des crèches ne sont pas satisfaits des services proposés ce qui représente un opportunité d'affaire pour notre crèche .

2. Raison de ne pas choisir les crèches :

Figure 17 : Les causes d'insatisfaction

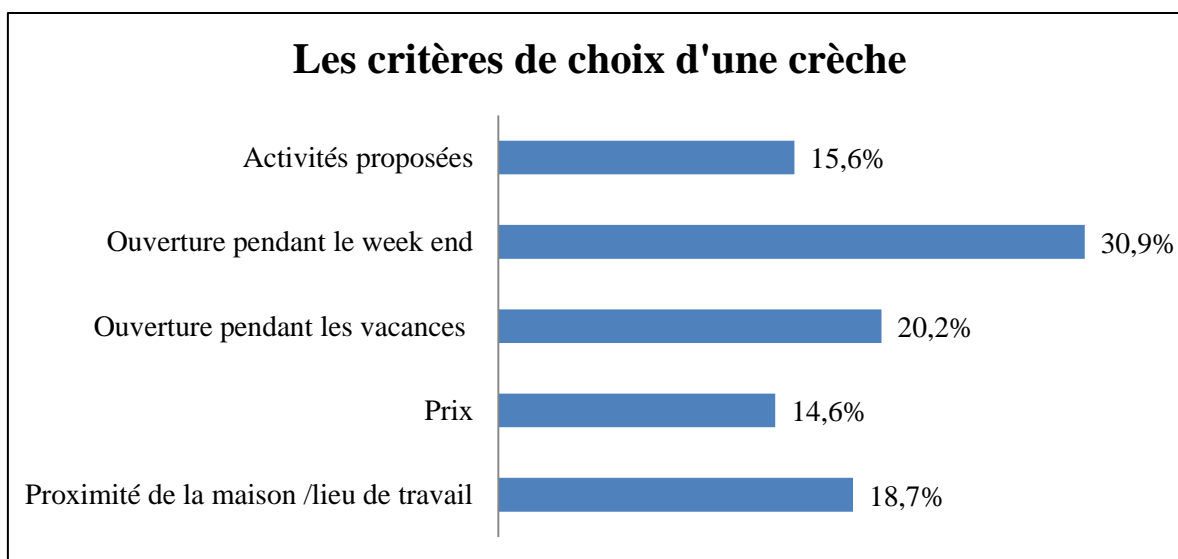
Source : Etabli par nous même à partir des données de Googleforms

D'après les résultats présentés dans la figure n°17, on constate que 52% des parents refusent de mettre leurs enfants dans des crèches à cause que cette dernière se trouve loin de leur maison ou leur lieu de travail, ce qui confirme que le positionnement de notre crèche au centre-ville de la wilaya répond aux besoins de plusieurs parents d'enfants.

c) Les besoins de la clientèle :

1. Les critères de choix d'une crèche :

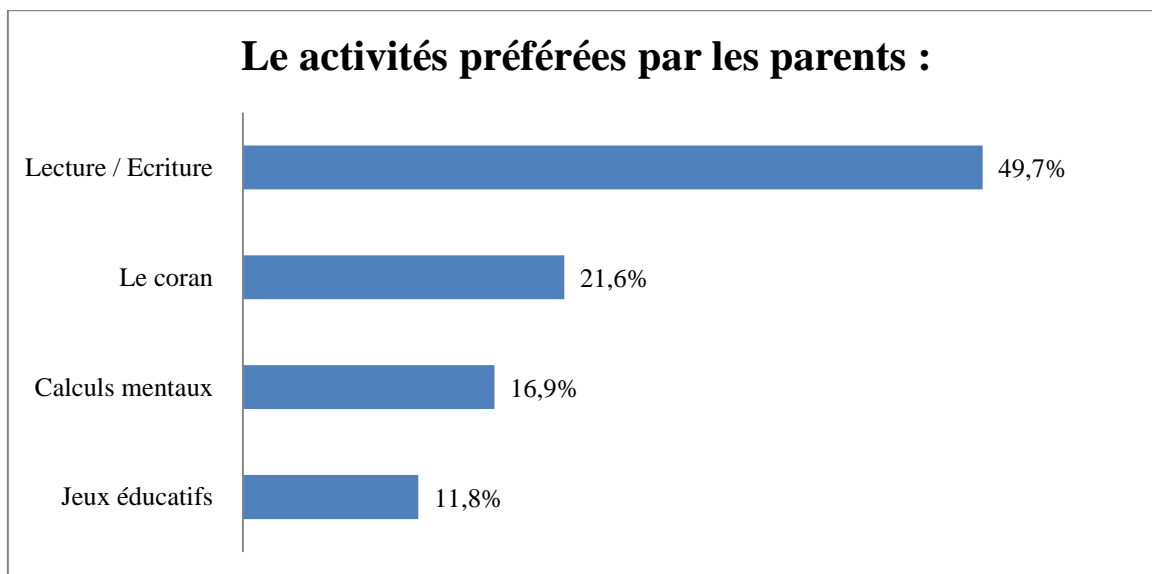
Figure 18 : Les critères de choix d'une crèche



Source : Etabli par nous même à partir des données de Googleforms

Les données de la figure n°18 montrent que plus de 30% des parents d'enfants sont intéressés à l'ouverture des crèches pendant le weekend lors du choix du mode de garde.

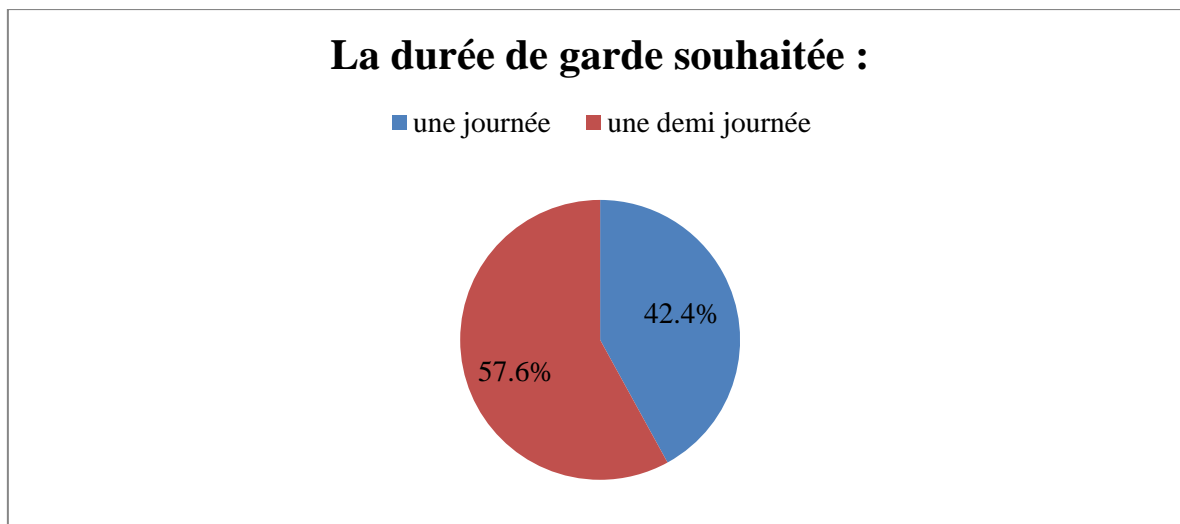
2. Les activités préférées par les parents :

Figure 19 : Les activités préférées par les parents

Source : Etabli par nous même à partir des données de Googleforms

Selon les résultats de la figure n°19 ,nous constatons que plus de 49% des parents souhaitent que leurs enfants apprennent à lire et écrire ce qui représente notre premier objectif de création de cette crèche qui est la préparation des enfants à l'école .

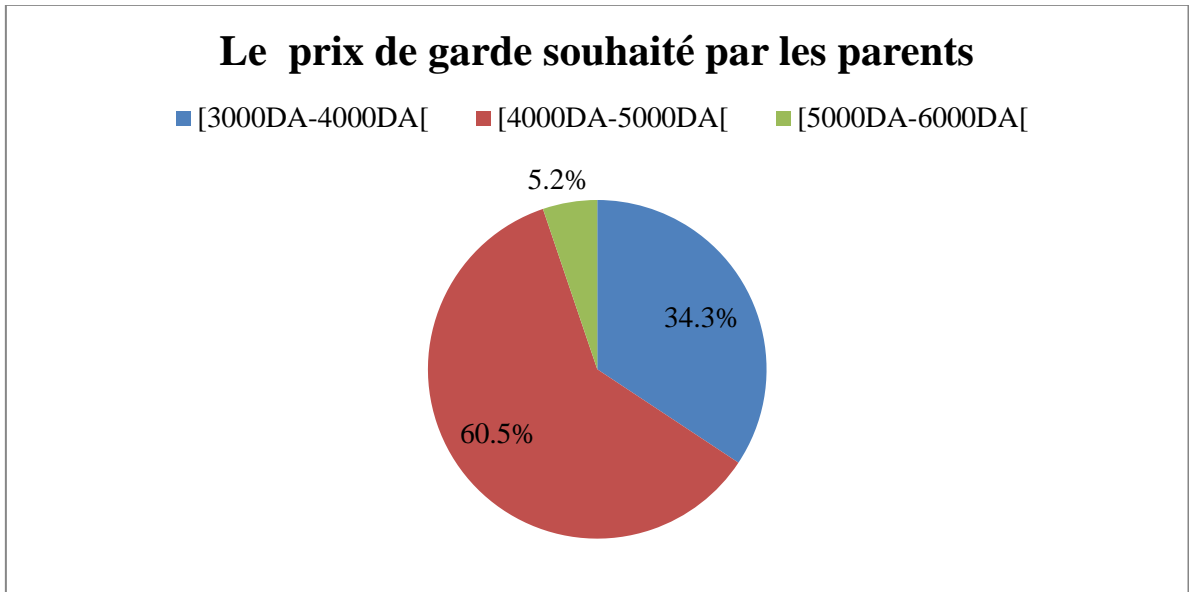
3. La durée de garde souhaitée par les parents :

Figure 20 : La durée de garde souhaitée par les parents

Source : Etabli par nous même à partir des données de Googleforms

D'après la figure 20 , représentée ci-dessous , on trouve que plus de 57% des parents interrogés choisissent le mode de garde d'une demi-journée .

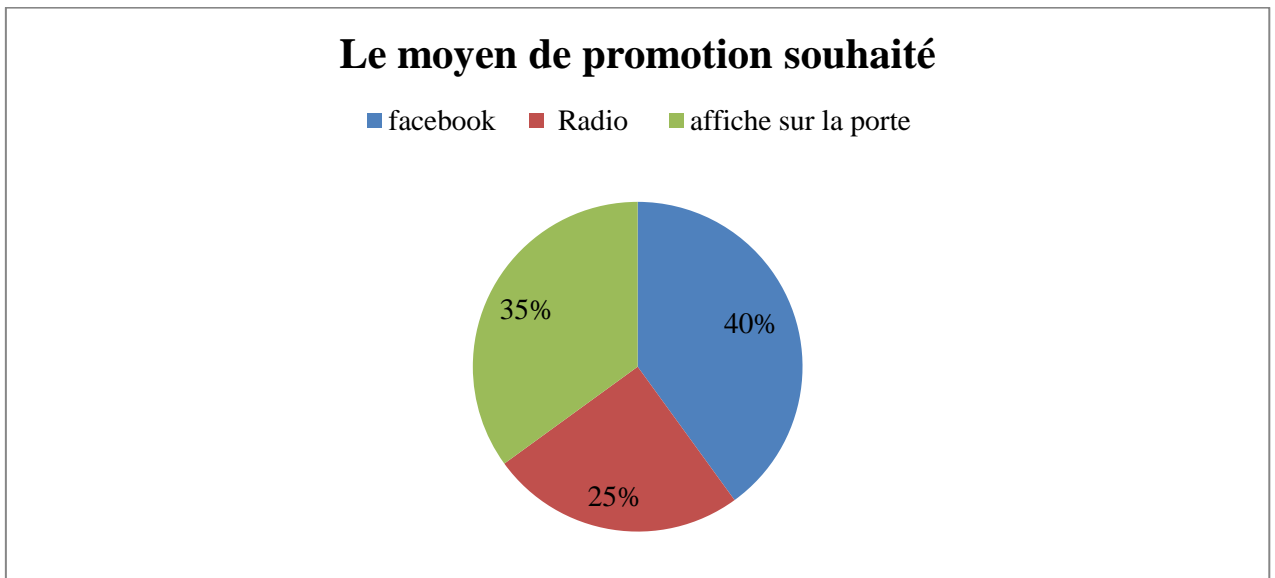
4. Le prix souhaité par les parents :

Figure 21 : Le prix souhaité par les parents

Source : Etabli par nous même à partir des données de Googleforms

La figure 21 , montre que plus de 60 % de ces parents ont voté pour l'intervalle [4000DA-5000DA[comme prix raisonnable pour ce mode de garde .

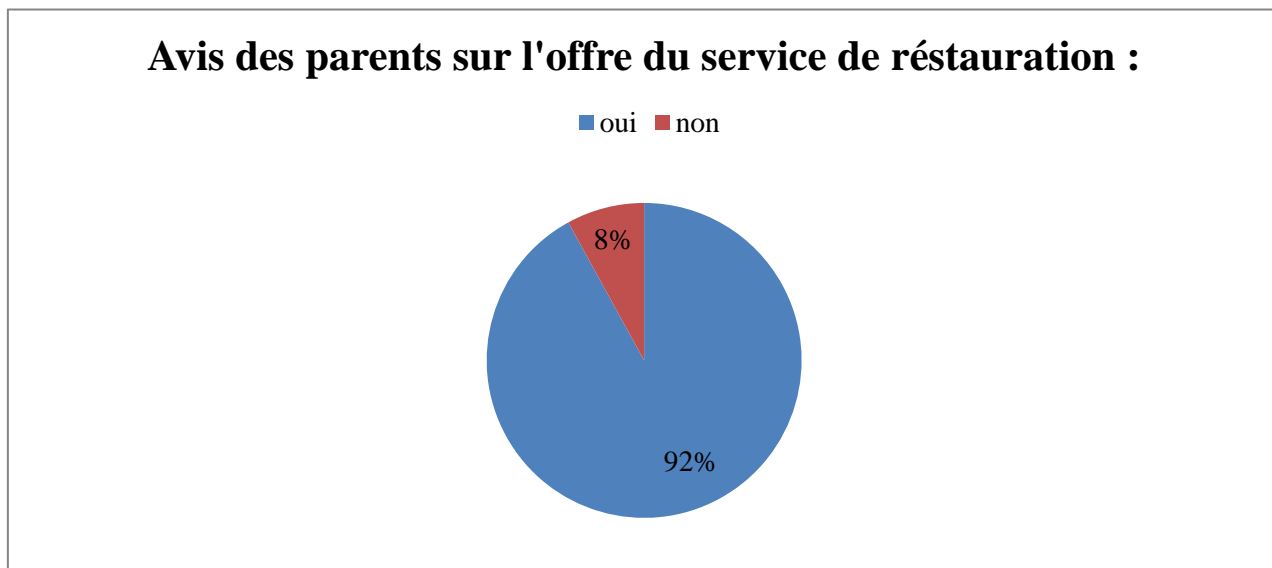
5. Moyen de promotion souhaité :

Figure 22 : Le moyen de promotion souhaité par les parents

Source : Etabli par nous même à partir des données de Googleforms

D'après les résultats présentés dans la figuré n°22,on constate que 40% des parents préfèrent être informé par les réseaux sociaux (Face book) ce qui confirme le rôle du E-marketing dans ces derniers temps .

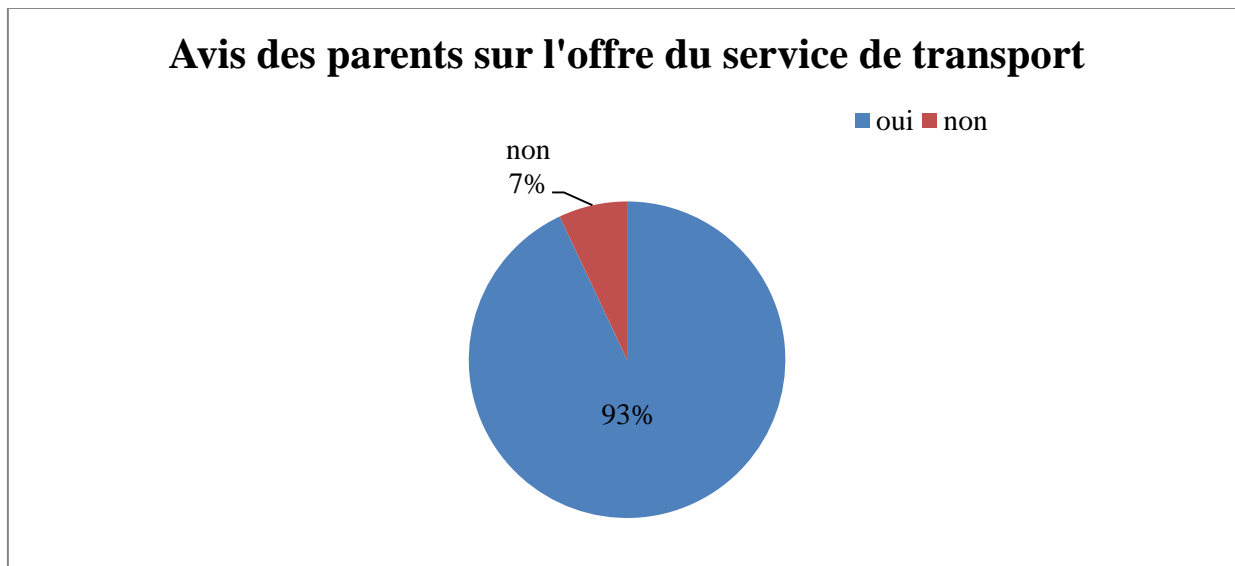
6. Service de restauration :

Figure 23 : Avis des parents sur l'offre du service de restauration

Source : Etabli par nous même à partir des données de Googleforms

Selon les résultats de la figure 23 ,nous constatons que 92% des parents interrogés préfèrent intégrer le service de restauration dans la crèche .

7. Service de transport :

Figure 24 : Avis des parents sur l'offre du service de transport

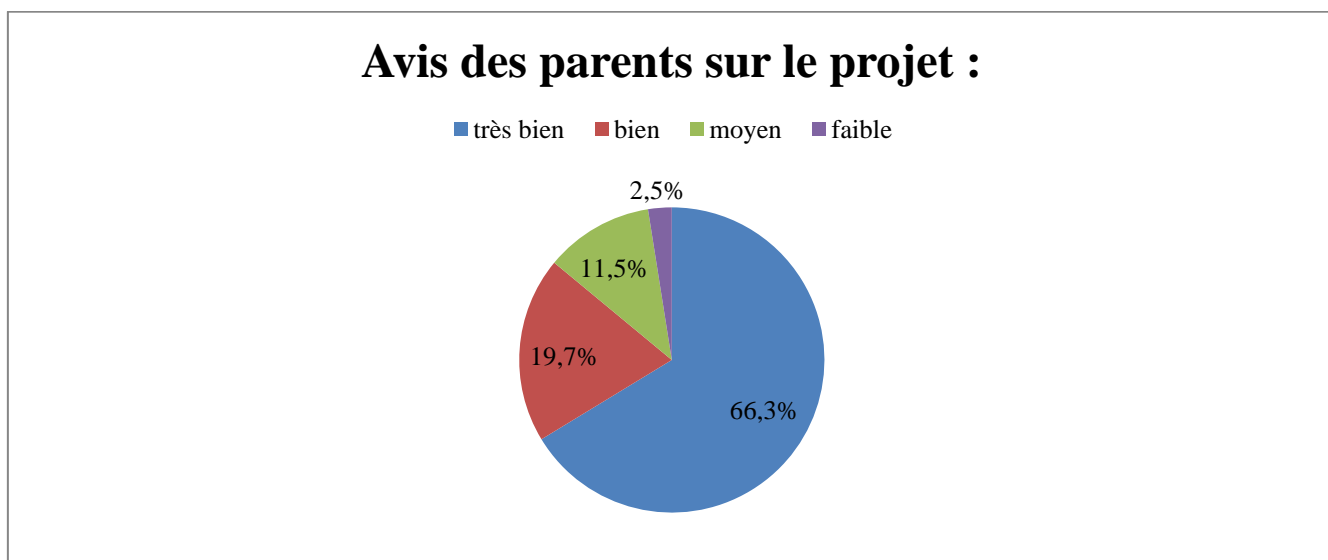
Source : Etabli par nous même à partir des données de Googleforms

La figure 24 , montre 93 % des parents interrogés souhaitent que le mode de garde choisis assure le transport de leurs enfants .

d) Présentation du projet à la clientèle :

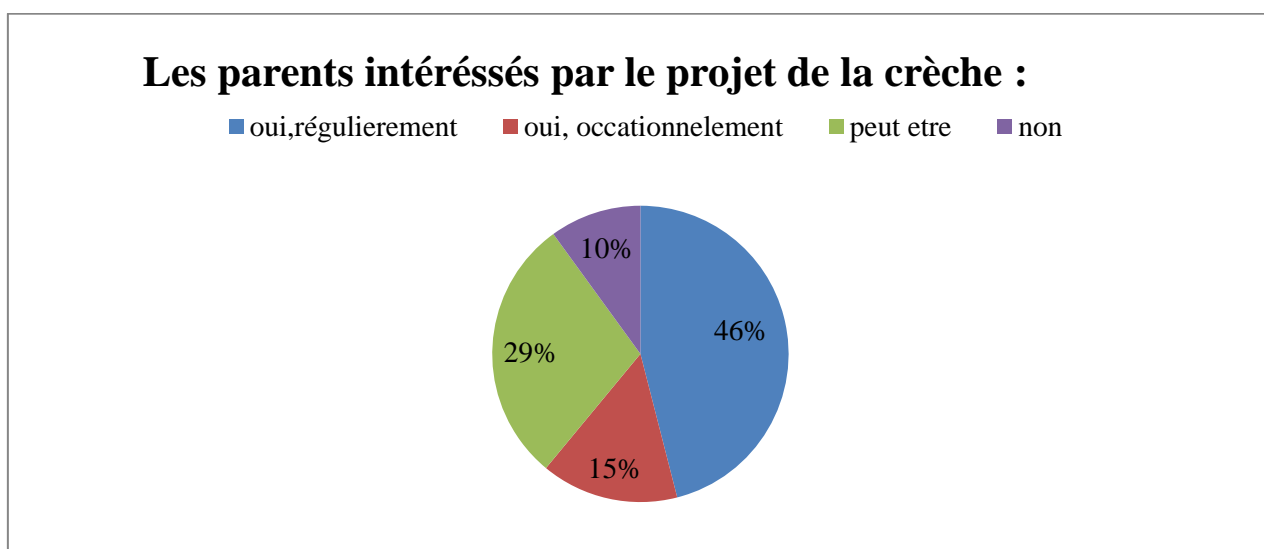
1. Avis des parents sur le projet de création de la crèche BARAEM :

Afin de réussir notre projet, on se trouve dans la nécessité de le présenter aux parents d'enfants interrogés et prendre leurs avis sur les offres proposées. Les résultats présentés dans la figure ci-dessous (figure 25) montrent que 66,3% des parents interrogés trouvent que c'est un bon projet. Ce qui représente une source de motivation et un point fort.

Figure 25 : Avis des parents sur le projet de création de la crèche BARAEM

Source : Etabli par nous même à partir des données de Googleforms

2. Intérêt des parents pour la crèche BARAEM :

Figure 26 : Les parents intéressés par le projet de la crèche BARAEM

Source : Etabli par nous même à partir des données de Googleforms

D'après les données de la figure 26 , on trouve que 46% des parents interrogés sont intéressés et souhaitent bien mettre leurs enfants régulièrement dans notre crèche. 15% parmi eux souhaitent le faire occasionnellement .

3. Les services proposés par les clients :

Pour intégrer le client dans la détermination du programme pédagogique et d'activités, on a posé une question ouverte pour proposer des services .

On a obtenus les résultats suivants :

- Uniforme pour les enfants
- Espace de jeux
- Matériel pédagogique
- Excursion /sortie pédagogique pendant les vacances d'été
- Sport
- Nouvelles méthodes d'enseignement
- Atelier cuisine /atelier peinture /théâtre
- Jeux d'éveil /coloriage

2.3 Aspect légal et administratif :

2.3.1 Conditions de création des établissements :

Les conditions de création, d'organisation , de fonctionnement et de contrôle des établissements d'accueil de la petite enfance sont fixés par le décret exécutif n°19-253 du 16 Muharram 1441 correspondant au 16 Septembre 2019.(voir annexe n° 01)

Le nombre d'enfants accueillis varie en fonction de la capacité réelle de l'établissement .il ne peut être supérieur à cent cinquante (150) enfants .¹²²

2.3.2 Obligation administratives :

Le représentant légal de la personne morale est tenu de présenter un dossier administratif et technique accompagné du cahier de charge. Le dossier se présente comme suit :¹²³

- Une demande manuscrite
- Certificat de nationalité
- Extrait de casier judiciaire

¹²² Article 04 du journal officiel N°58

¹²³ Article 05 du journal officiel N°58

- Copier de registre de commerce
- Programme d'activités
- Liste de personnels en indiquant leurs diplômes et qualifications
- Etat descriptif des équipements et des moyens
- Fiche technique de la structure et la capacité d'accueil
- Titre légal d'occupation des locaux
- Rapport d'expertise établi par un bureau d'étude agréé .

2.4 Le Mix marketing :

La mise en place d'une stratégie marketing est faite en se basant sur l'enquête faite auprès de la clientèle pour bien déterminer leurs besoins et leurs souhaits .

2.4.1 Le produit :

Quand on parle de l'éducation , les parents cherchent toujours le meilleur service possible , donc on doit proposer des services de qualité pour séduire nos futurs clients .

Le programme d'activités proposé par notre crèche a pour objet le développement des compétences de l'enfant , il vise à développer notamment la confiance et l'estime de soi à travers :

- Des cours de langues
- Des exercices de concentration
- Des exercices d'imagination
- Des travaux manuels : Collage , découpage , peinture....etc.
- Des ateliers de jeux éducatifs .

De plus de service d'accueil régulier , on propose aussi un service d'accueil occasionnel en cas d'urgence , les parents peuvent laisser leurs enfants pendant le weekend ou pendant les jours de semaine pour les parents non-inscrits dans la crèche .

Notre crèche offre aussi un service de loisirs à chaque période vacances pendant toute la semaine de 08h à 11h pour toutes les sections .

Langue de travail : Arabe –Français – Anglais .

Horaires de travail : 8h-17h .

Le service de transport est facultatif .

Une offre spéciale est proposée pour les parents qui ont plus d'un enfant inscrit dans notre crèche .

2.4.2 Le prix :

Pour déterminer notre politique de prix , on a pris en considération les prix souhaités par la clientèle interrogée et aussi les prix de marché (prix proposés par les concurrents).

Tableau 17 : Les prix des services proposés

Section Offre	Petite section 1 an -2 ans	Moyenne section 3ans-4 ans	Grande section 5 ans
Une journée de garde (Repas intégré)	4000 DA/mois		5000 DA/mois
Demi-journée de garde	3000 DA /mois		4000 DA/mois
Garde occasionnelle	500DA/ heure		
Loisirs pendant les vacances	2000 DA/ mois		

Source : Etabli par nous même

Service de transport : 1000 DA/mois

Les parents ayant inscrit plus d'un enfant dans la crèche bénéficient d'une réduction de 1000DA.

2.4.3 La promotion :

Afin d'obtenir une meilleure visibilité, on doit mettre en place une politique de communication pour bien présenter notre crèche et informer les clients sur les services proposés .

Commençant notre stratégie de promotion par la présentation du nom commercial , le logo et le slogan de notre crèche :

- Le nom commercial : BARAEM en arabe (براعم)
- Le logo : (voir figure 27)
- Le slogan : " براعم اليوم، شباب الغد "

Figure 27 : Logo de la crèche BARAEM

Source : Etabli par nous même

Le choix des outils de communication est fait en se basant sur les résultats de l'enquête auprès des parents d'enfants dont la majorité d'eux préfèrent être informer et communiquer par les outils suivants :

- Annonce sur le Radio .
- Page Face book officielle .
- Affiche sur la porte principale .

2.4.4 La distribution (emplacement) :

L'emplacement de notre crèche sera au niveau de notre domicile situé à Rue Belhadj El-Hachemi N°06-Tiaret .C'est un local d'une superficie de 320 m²avec une façade principale .

On va utiliser le rez de chaussé pour les classes et la terrasse comme un espace de jeux couvert , tout en respectant les conditions de création d'un établissement d'accueil de petite enfance et en assurant le bien être des enfants .

Tableau 18 : Programme surfacique

Désignation :	Superficie (m²) :
Hall de réception /Accueil	20
Hall d'attente	20
Bureau d'administration	10
Cuisine	50
Cantine /Restau	50
Espace de jeux couvert	60
Sanitaire	18
Classe A	20
Classe B	20
Classe C	25
Salle des éducatrices	10
Chambre de sieste	100
Chambre d'activité /jeux	100

Source :Etabli par nous même

3 Section 03 : Etude de faisabilité du projet

3.1 Etude technique :

Pour réussir notre projet , il faut réunir tous les moyens nécessaires . Dans cet étude , on va détailler l'ensemble des moyens en hommes , en locaux , en matériels qui sont nécessaires pour la prestation du service d'accueil de petite enfance .

3.1.1 Le local :

La crèche BARAEM sera localisée au niveau de ma maison personnelle. c'est un terrain d'une surface de 320 m² . Il est bien claire , aéré et chauffé .

Ce local dispose un espace adapté au repos , à la toilette , aux jeux et aux besoins alimentaires tout en respectant les réglementation qui concernent la surface ,les normes de sécurité et

l'hygiène . Pour renvoyer une image rassurante et agréable aux clients , il doit être aménager , décoré à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur .

3.1.2 Matériels d'exploitation :

1) Equipements de cuisine et cantine :

Tableau 19 : Liste des équipements de cuisine et cantine

Equipement	Prix unitaire	Nombre	Total
Cuisinière	28000 DA	01	28000 DA
Frigidaire	41000 DA	01	41000 DA
Table à manger	20000 DA	01	20000 DA
Chaise	500 DA	15	7500 DA
Autres équipements	15000 DA	-	15000 DA
Total	-	-	111500DA

Source :Etabli par nous même

2) Equipements de bureau :

Tableau 20 : Liste des équipements de bureau

Equipement	Prix unitaire	Nombre	Total
Bureau	16800 DA	01	16800 DA
Chaise de bureau	6500DA	01	6500DA
Chaise d'accueil	2800 DA	04	11200 DA
Table	3000 DA	01	3000 DA
Armoire	13000DA	02	26000DA
PC+Imprimante	50000 DA	01	50000 DA
Téléphone Fixe	2000 DA	01	2000 DA
Total	-	-	115500DA

Source :Etabli par nous même

3) Equipements des classes :

Tableau 21 : Liste des équipements de classes

Equipement	Prix unitaire	Nombre	Total
Table avec chaises	3000	40	12000DA
Etagères en bois	7500	3	22500DA
Tableau	10000	3	30000DA
Climatiseur	30000	-	30000DA
Autres équipements	20000	-	30000DA
Total	-	-	94500DA

Source :Etabli par nous même

4) Equipements des espaces de jeux :

Tableau 22 : Liste des équipements des espaces de jeux

Equipement	Montant
Jeux en bois	10000 DA
Jeux éducatifs	10000 DA
Jeux extérieurs	40000 DA
Total	60000 DA

Source :Etabli par nous même

5) Moyen de transport :

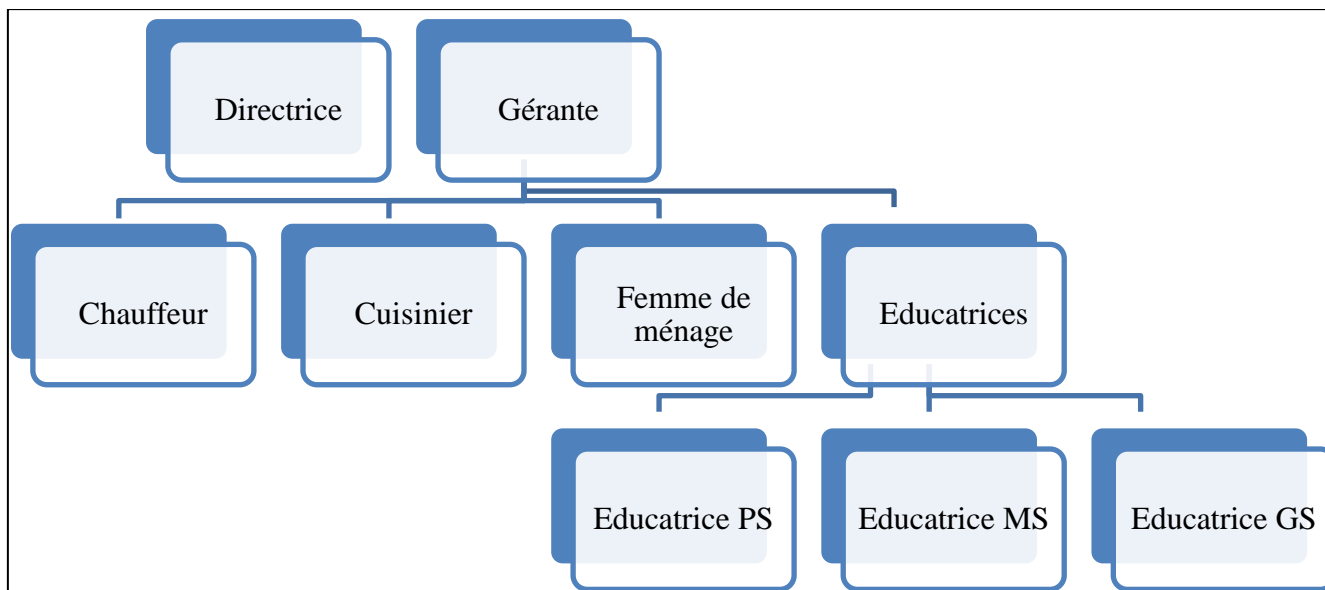
Pour assurer le service de transport des enfants accueillis , on a besoin d'un mini bus d'une valeur de 350 millions de centimes DA

3.1.3 Ressources humaines :

Le domaine d'éducation est un domaine qui nécessite une force humaine pour satisfaire les besoins des clients . La qualité des services est le reflet de ses prestataires.

Pour assurer la prestation du service d'accueil de la petite enfance dans notre crèche , on propose la structure suivante :

Figure 28 : Organigramme de la crèche



Source :Etabli par nous même

Tableau 23 : La liste du personnel employé

Employé	Nombre	Salaire mensuel
Directrice	01	30000 DA
Gérante	01	25000 DA
Educatrice Petite Section	01	15000 DA
Educatrice Moyenne Section	01	20000 DA
Educatrice Grande Section	01	25000 DA
Femme de ménage	01	10000 DA
Cuisinier	01	8000 DA
Chauffeur	01	10000 DA
Total	-	143000DA

Source :Etabli par nous même

3.1.4 Autres services :

- a) Gaz/Electricité / Eau : 20000DA / 3 mois
 b) La publicité et la promotion :

Tableau 24 : Les couts de la promotion

	Prix unitaire	Nombre	Total
Panneau publicitaire	10000 DA	01	10000DA
Total	-	-	10000 DA

Source :Etabli par nous même

3.2 Etude financière :**3.2.1 Structure d'investissement :****Figure 29** :La structure d'investissement du projet de la crèche « BARAEM »

Frais de location:	<input type="text"/>
Cotisation fonds de garantie	133525
Assurances:	80000
Autre Frais:	<input type="text"/>
Equipements Locaux:	381500
Equipements Importés:	<input type="text"/>
Cheptel:	<input type="text"/>
Matériels roulants:	3500000
Aménagements:	100000
OUtillages:	<input type="text"/>
Mobilier Bureau:	<input type="text"/>
Materiels Informatique:	<input type="text"/>
Droit de douanes et taxes:	<input type="text"/>
Frais de transport:	<input type="text"/>
Montage et essais:	<input type="text"/>
Fond de roulements:	200000
TOTAL:	4395025

Source : Logiciel ANSEJ

3.2.2 Structure de financement :

Le financement de ce projet de crèche est un financement triangulaire qui se constitue par un apport personnel, prêt non rémunéré de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes ANSEJ et par un crédit bancaire. Le tableau ci-dessous (Figure 30) montre bien le taux de participation et les montants présentés par ces derniers.

Figure 30 : Structure de financement du projet de la crèche BARAEM

Rubrique	Taux de participation	Montant
Apport personnel	1%	43950.25
PNR Classique	29%	1274557.25
PNR LO		
PNR VA		
Crédit Bancaires	70%	3076517.5
Total	100%	4395025

Source : Logiciel ANSEJ

3.2.3 Remboursement du prêt bancaire :

La figure 31 montre bien la structure du remboursement du prêt bancaire pour un montant global de 30795175 DA qui sera remboursé pendant huit (08) ans avec un taux d'intérêt de 5.5% . Le remboursement débutera dès la troisième année

Figure 31 : Amortissement du crédit bancaire

Montant du crédit	3076517.5							
Durée du Crédit	8,00							
Taux d'intérêt Bancaire	5,5%							
Taux de Bonification	100%							
Rubrique	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	Année6	Année7	Année8
Principal	0,00	0,00	0,00	615303.4	615303.4	615303.4	615303.4	615303.4
Reste a rembourser	3076517.5	3076517.5	3076517.5	3076517.5	2461214	1845911	1230608	615305
Intérêts Bancaires Bonifiés	0,00	169208.435	169208.435	169208.435	135366.77	101525.105	67683.44	169208.435
Cotisation au FG	10767.81125	10767.8095	10767.8095	10767.8095	8614.249	6460.6885	4307.128	2153.5675
Cotisation a Verser	64602							

Source : Logiciel ANSEJ

3.2.4 Analyse financière du projet

a) Bilan d'ouverture

Figure 32 : Bilan d'ouverture de la crèche

Actif	Montant	Passif	Montant
1- Investissement :		1- Fonds propres :	43950.25
- frais préliminaire	213525		
-Equipements de production	381500		
-Matériel roulant	3500000		
-Matériel de bureau			
-Aménagement	100000		
-Autres			
3-Stocks :		5- Dettes d'investissement :	
		- Emprunts bancaires	3076517.5
4-Créances :		- Autres emprunts (PNR)	1274557.8
- Caisse et banque	200000		
Total Actif :	4395025	Total Passif :	4395025

Source : établi par nous même

b) Chiffre d'affaire prévisionnel :

Afin d'estimer le chiffre d'affaire annuel de notre crèche , on prend en considération :

- Notre crèche sera ouverte pendant toute la semaine de 8h-17h , pendant tous les mois
- Nombre d'enfants accueillis par mois pour une garde régulière d'une journée est de 40 enfants avec un prix moyen de 4500 DA /mois
- Nombre d'enfants accueillis par mois pour une garde régulière d'une demi journée est de 30 enfants avec un prix moyen de 3500 DA/mois .
- Nombre d'enfants accueillis pendant les vacances est de 35 enfants avec un prix moyen de 2000 DA

Donc le chiffre d'affaires annuel estimé est de :

$$CA = (4500 \cdot 40 \cdot 12) + (3500 \cdot 30 \cdot 12) + (500 \cdot 8 \cdot 4) + (2000 \cdot 35 \cdot 3) = 3892000 \text{ DA}$$

Le tableau suivant représente l'évolution du chiffre d'affaires prévisionnel pendant les cinq (05) premières années avec un taux d'évolution de 5% pendant les deux (02) premières années et de 10% pendant les deux (02) dernières années .

Tableau 25 : Evolution du CA

Année	Taux d'évolution %	CA (Annuel) estimé
1	-	3 892 000,00 DA
2	5%	4 086 600,00 DA
3	5%	4 290 930,00 DA
4	10%	4 720 023,00 DA
5	10%	5 192 025,30 DA

Source : établi par nous même

c) La rentabilité du projet

L'ensemble des charges supportées annuellement est de : 1816767.8 DA

Donc la rentabilité de notre projet de création de crèche sera :

$$R = CA - (CF + CV) = 3892000 - 1816767.8 = 2075232.2 \text{ DA}$$

Conclusion :

Pour le besoin de notre recherche, On a mené une étude sur le processus de création d'une crèche accompagné par l'ANSEJ.

A travers cette étude, on a pu découvrir quelles sont les différentes étapes à suivre pour créer une crèche .On a aussi découvert les services offerts par l'agence national de soutien à l'emploi des jeunes ANSEJ.

La création d'une crèche d'enfants nécessite tout d'abord une étude du marché des établissements d'enfance pour bien déterminer les besoins de la clientèle .ensuite le promoteur de projets passe à l'étude de faisabilité de ce projet .

D'après l'ensemble des études faites , le projet de création de cette sera un projet rentable qui un résultat positif réalisé durant le première année .

Conclusion générale

Conclusion générale

L'émergence de l'entrepreneuriat en Algérie est faite dans un contexte de transition d'un modèle d'économie à planification central à un modèle d'économie de marché. Cette nouvelle politique économique a reconnu pour l'entrepreneuriat et notamment les PME privées le rôle important à jouer dans le développement local et national.

Rappelons que notre recherche traite la problématique de création d'entreprise dont la question principale a été reformulée de la façon suivante : Comment créer une entreprise en Algérie ?

L'objectif de notre recherche consistait donc à identifier le processus de création d'entreprise en Algérie puis spécifiquement le processus de création d'une crèche d'enfant .

Avant d'exposer les résultats obtenus , il est utile et nécessaire de rappeler la démarche et les différents étapes qu'on a suivi pour effectuer ce travail. Dans un premier chapitre intitulé PME et entrepreneuriat : cadre conceptuel , on a présenté les concepts clés d'entrepreneuriat , la PME comme une entité fondamentale de l'entrepreneuriat et enfin les études faites et les outils appliqués pour la création de cette dernière .En second chapitre , on a présenté la PME algérienne et les différents mécanismes entrepris pour promouvoir un environnement entrepreneurial plus propices aux créations d'entreprises et notamment les PME .Puis en dernier lieu , on a présenté les différentes démarches à suivre pour créer une crèche d'enfant.

D'après cette étude , on peut dire que l'entrepreneur algérien peut être accompagné par l'une des structures pour créer son entreprise .Ces dernières assurent le succès du processus de la création ce qui confirme la première hypothèse proposée .

Les pouvoirs publics algériens offrent des avantages et des aides sous forme de structures qui favorisent la création d'entreprise par le financement et l'accompagnement telle que ANSEJ .

Ces améliorations enregistrées et rapportées au climat des affaires en Algérie, ont contribué à accroître la part du secteur privé dans l'économie. Cependant ce changement ne s'est pas encore traduit par un changement significatif dans l'attitude de l'administration publique , Les entrepreneurs sont toujours confrontés à des comportements bureaucratiques arrogants, à la paperasserie, aux réglementations fastidieuses et opaques et à des retards interminables pour obtenir des approbations et des autorisations. Les barrières sont omniprésentes dans toutes les branches d'activité. Ceux sont ainsi les sources de difficultés majeures pour les entrepreneurs algériens.

Conclusion générale

A cet effet, le gouvernement algérien doit se fixer comme objectif de promouvoir l'environnement entrepreneurial où le défi est de promouvoir un entrepreneuriat de qualité, c'est-à-dire se concentrer sur des politiques entrepreneuriales qui assure la concrétisation et la pérennité des projets et non pas seulement se focaliser sur les premières phases du démarrage de la création d'entreprises .

Bibliographie

Bibliographie :

Ouvrages et dictionnaires:

1. A.Fayoll, et LJ.Filion ,« Devenir entrepreneur .Des enjeux aux outils ».Paris ,2006.
2. Anne Chanteux et Wilfried Niessen , « les tableaux de bord et business plan »,Edi.pro,Belgique,2006.
3. Boislandelle H.M, « Dictionnaire de gestion : vocabulaire , concept et outils », Economica ,Paris ,1998.
4. Boutillier S ,Uzunidis D., « l'entrepreneur : acteur et fonction sociale », 2000.
5. BOUYCOUB, MADOUÏ et ALIL, «De la gouvernance PME/PMI » regard croisés France Algérie. L'Harmattan, 2006.
6. C.Crutzen ,C.Dehalle , « Cours d'économie politique », Vuibert, 2004.
7. Céline Sophie Racquez, « Business Model Creation , Guide pratique pour les créateurs d'entreprise »,edi.pro,Belgique,2014 .
8. D.His rich , Machael P, Peters,entrepreneurship .5 édition , MoGraw , Hill Higher Education ,2002.
9. Dictionnaire des sciences économiques ,Beitone.Cazorla,Dollo& Draï,2001.
10. Didier N , « L'entrepreneur : ses motivations , sa vision stratégique , ses objectifs »,1995.
11. Fomouge , « Entrepreneur /Manager: deux acteurs d'une même pièce »,
12. Henri MAHE. De BOISLANDELLE , « Dictionnaire de gestion , Vocabulaire , concepts et outils », Techniques de gestion , Economica , 1998.
13. Her Alain Fayolle , « Entrepreneuriat :apprendre à entreprendre », DUNOD ,2004.
14. Jean Barreau et Al , « gestion financière », édition Dunod ,2004.
15. Julien P.MarchesnayM , « L'entrepreneuriat » , Economica , Paris , 1996 .
16. Marchesnay , Julien A-P , « La petite entreprise» ,Vuibert Gestion , Paris , 1988.
17. Mark VANDERCAMMEN , « Etudes de marchés : METHODES & OUTILS »,De Boeck Supérieur sa ,2018.
18. MM.Charleuf ,Calmet Denis et Huet , « le guide de création d'entreprise »,Fine Media,2014.
19. nandez E-M, « Le processus entrepreneurial , vers un modèle stratégique d'entrepreneuriat », l'Harmattan, Paris,1999.
20. NGOSSANGA MB., «Approche méthodologique d'élaboration d'un BP», ed.Dunod, Paris, 2010.
21. OSTERWALDER A ,PIGNEUR Y, “ Business Model Generation”,Wiley,2010 .
22. Osterwalder,A et Pigneur.Y, « Business Model : nouvelle génération , Pearson,France,2011.

23. P. Y. BARREYRE, « Stratégie d'innovation dans les Moyennes et Petites Industries », Ed. Hommes et Techniques, 1975.
24. PENEFF JEAN , « Les chefs d'entreprise en Algérie , colloque : entreprises et entrepreneurs en Afrique (19 et 21èmesiècles) », Editions le Harmattan , Paris , tome 2 , 1983 .
25. Philippe Mustar et Henri Penar , « Encyclopédie de l'innovation »,Economica , 2003.
26. Rachid Zammaz , « Cours d'entrepreneuriat »,Université Mohammed V-Agdel ,Rabat , 2011-2012.
27. Robert Wtterwulghé ,« la P.M.E est une entreprise humaine »,Ed. De Boeck,1998.
28. VERSTRAETE Thierry et SAPORTA Bertrand , «Création d'entreprise et entrepreneuriat» ,Ed.ADREG, France , 2006 .
29. VERSTRAETE Thierry, « Histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneur », Edition EMS, 2000.
30. Ahmad BENYAKOUB , « les nouvelles entreprises en Algérie en période de transition : la dimension transactionnel » ,Cahier du CREAD n40 , 2 ème trimestre 1997, .
31. Ahmed Zaid M, « L'incubateur d'entreprises : un catalyseur pour les systèmes productifs locaux en Algérie, Salon National de l'entrepreneuriat local, Alger », 6-9 Mars 2011.

Articles – revues et autres :

1. Azzedine Tounes , « L'entrepreneur : l'odyssée d'un concept», n°03-73,2006.
2. BAYAD M, « pédagogie par projet et entrepreneuriat », 2ème congrès de l'Académie de l'entrepreneuriat.
3. BERRAH Kafia, BOUKRIF Moussa, « La problématique de la création des entreprises : une application sur les PME algériennes », Conférence internationale sur l'économie et gestion des réseaux , Université Ibn Zohr et Hôtel de Robinson Agadir, Maroc Novembre 21-23, 2013.
4. BOUTALEB Kouider , BOUTALEB Oussama , « Le développement de l'entrepreneuriat en Algérie face aux contraintes bloquantes de l'environnement institutionnel » , Les Publications de la Recherche Gouvernance & Economie Sociale , N° 06 , 2018 , U. Tlemcen – LABO GPES 30 .
5. BOUYACOUB (A), « la PME, dynamisme économique et territorial », colloque international sur la gouvernance et développement de la PME organisé les 23,24 et 25 juin 2003.
6. Chabaud D., Messegem K., Sammut S. (2010), « Vers de nouvelles formes d'accompagnement ? », Revue de l'Entrepreneuriat, vol.9, n°2, p.I
7. Colot Olivier , « La transmission des PME familiales non cotées : approches de la transmission en Wallonie et impact sur la performance des entreprises »,2007.

8. Cuzin R., Fayolle A. (2004), « Les dimensions structurantes de l'accompagnement en création d'entreprise », La Revue des Sciences de Gestion : Direction et Gestion, vol. 39, n° 210.
9. El ghazi H, « Type de manager et pratiques entrepreneuriales en Algérie (secteur – public) »,2011 .
10. Filion L J, « Le champ de l'entrepreneuriat : historique , évolution ,tendances »,revue internationale P.M.E : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise , vol.10,n°2,1997.
11. Filion L.J , « Typologie d'entrepreneur – Est-ce vraiment utile ? », cahier de recherche n °2000-14,2000.
12. G Corriveau et Al « Guide pratique POUR ETUDIER LA FAISABILITE DE PROJETS », presse de l'université du Québec ,Canada,2012.
13. Ghalia BENYAHIA-TAIBI, Nadjat DJAMANE-SEGUINI « FINANCEMENT DES PME : LE CAS DE LA BANQUE NATIXIS », Revue Economie & Gestion Volume 5, Numéro 1.
14. Gnyawali D.R.et FogelD.S , «Entrepreneurship Development: Key Dimensions and Research Implications», Entrepreneurship Theory and Practice, Vol. 18, no 4, 1994.
15. Isenberg D , «How to start an entrepreneurial revolution», Harvard Business Review. Juin2010 .
16. Isenberg, D , “The Entrepreneurship Ecosystem Strategy as a New Paradigm for Economic Policy: Principles for Cultivating Entrepreneurship”,2011.
17. Ishraga Khattab , Omer Osman Al-Magli , “ Towards an Integrated Model of Entrepreneurship Ecosystem ”, Journal of Business & Economic Sciences , Vol. 4, no 4, 2017 .
18. Julien P.A et Cadieux , L, « La mesure de l'entrepreneuriat » , Rapport d'étude , institut de la statistique du Québec , 2010.
19. Malecki E J , «Entrepreneurship and entrepreneurial ecosystems»,2018.
20. Mason C et Brown R., «Entrepreneurial Ecosystems and Growth Oriented Entrepreneurship». Janvier 2014.
21. Messeghem K., Sammut S., Chabaud D., Carrier C., Thurik R. (2013), « L'accompagnement entrepreneurial, une industrie en quête de leviers de performance ? », Management International, vol.17, n°3.
22. Mohamed MADAOUÏ , Anne GILLET, « crise et mutation du modèle de développement algérien , du gigantisme industriel au développement de la PME_ PM I » ,Travail et emploi n°101,Janvier-Mars 2005.
23. Mohamed MADAOUÏ, « les nouvelles figures de l'entrepreneuriat en Algérie : un essai de typologie » , les cahiers du CREAD n85-86 ,2008 .

24. N. Hammouda ; M. Lassassi, Essai sur le Potentiel Entrepreneurial en Algérie, 14ème conférencesur les Institutions et le Développement Economique, 28-30 Décembre 2007, Caire, Egypte.
25. Transly A. G, « The Use and Abuse of Vegetational Concepts and Terms », Ecology, vol. 16, no 3,1935.
26. Valdez J, «The entrepreneurial ecosystem : toward a theory of new firm formation», 1988.
27. Vogel P , «Building and assessing entrepreneurial ecosystems », 2013.

Thèses et mémoires :

1. AISSANI.N , « La politique de soutien des PME et leur rôle dans le développement économique en Algérie , cas de la branche des industries agroalimentaire »,Mémoire de Magister en Science commerciales , Université d’Oran, 2006.
2. Azzedine Tounes , « L’intention entrepreneuriale » , thèse de doctorat en science de gestion , université de Rouen , 2003.
3. Azzedine Tounes : « l’intention entrepreneuriale ; une recherche comparative entre des étudiants suivant des formations en entrepreneuriat (Bac+5) et des étudiants en DESS CAAE »,Thèse de doctorat en sciences de gestion , 2003 , France
4. BERBAR Nawel , « L’entrepreneuriat en Algérie », Mémoire de master, Université d’Oran ; 2013-2014.
5. BOUIRA Noura , « Développement et perspectives des PME algériennes »,Mémoire de Magister en Management , Université d’Oran ,2014 .
6. CHELIL Abdelatif ;AYAD Sidi Mohamad , « PME en Algérie : réalités et perspectives » ,Université de Tlemcen .
7. Imen Maalel, « La performance des structures d’accompagnement (cas de la Tunisie) »,thèse de doctorat en science de gestion , Université de Bretagne occidentale , 2014
8. K Si LEKHAL , Y KORICHI et A GABOUSSA, « les PME en Algérie :Etat de lieux , contraintes et perspectives ,
9. Karim SI LEKHAL , Ali GABOUSSA , Youcef KORICHI , « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives , Université Kasdi Merbah Ouargla – Algérie
10. NASROUN Nacera , « Dynamique entrepreneuriale et déterminants de la création des PME dans la willaya de Bejaïa », Mémoire de Magister en science de gestion , université Abderrahmane Mira de Bejaïa ,2011.

11. OUNAS Fatiha , ZAIDI Nadia , « Les déterminants à la création de l'entreprise: Cas de la commune de Seddouk et Beni Maouche », Mémoire de master ,Université A-Mira de Bejaia, session septembre .
12. Rajhi N, « Conceptualisation de l'esprit entrepreneurial et identification des facteurs de son développement dans l'enseignement supérieur tunisien »,Thèse doctorat en science de gestion , université de Grenoble,2011.

Articles , revues et publications :

1. Azzedine Tounes , « L'entrepreneur : l'odyssée d'un concept», n°03-73,2006.
2. BAYAD M, « pédagogie par projet et entrepreneuriat », 2ème congrès de l'Académie de l'entrepreneuriat.
3. BERRAH Kafia, BOUKRIF Moussa, « La problématique de la création des entreprises : une application sur les PME algériennes », Conférence internationale sur l'économie et gestion des réseaux , Université Ibn Zohr et Hôtel de Robinson Agadir, Maroc Novembre 21-23, 2013.
4. BOUTALEB Kouider , BOUTALEB Oussama , « Le développement de l'entrepreneuriat en Algérie face aux contraintes bloquantes de l'environnement institutionnel » , Les Publications de la Recherche Gouvernance & Economie Sociale , N° 06 , 2018 , U. Tlemcen – LABO GPES 30 .
5. BOUYACOUB (A), « la PME, dynamisme économique et territorial », colloque international sur la gouvernance et développement de la PME organisé les 23,24 et 25 juin 2003.
6. Chabaud D., Messeghem K., Sammut S. (2010), « Vers de nouvelles formes d'accompagnement ? », Revue de l'Entrepreneuriat, vol.9, n°2, p.I
7. Colot Olivier , « La transmission des PME familiales non cotées : approches de la transmission en Wallonie et impact sur la performance des entreprises »,2007.
8. Cuzin R., Fayolle A. (2004), « Les dimensions structurantes de l'accompagnement en création d'entreprise », La Revue des Sciences de Gestion : Direction et Gestion, vol. 39, n° 210.
9. El ghazi H, « Type de manager et pratiques entrepreneuriales en Algérie (secteur – public) »,2011 .
10. Filion L J, « Le champ de l'entrepreneuriat : historique , évolution ,tendances »,revue internationale P.M.E : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise , vol.10,n°2,1997.
11. Filion L.J , « Typologie d'entrepreneur – Est-ce vraiment utile ? », cahier de recherche n °2000-14,2000.
12. G Corriveau et Al « Guide pratique POUR ETUDIER LA FAISABILITE DE PROJETS », presse de l'université du Québec ,Canada,2012.

13. Ghalia BENYAHIA-TAIBI, Nadjat DJAMANE-SEGUINI « FINANCEMENT DES PME : LE CAS DE LA BANQUE NATIXIS », Revue Economie & Gestion Volume 5, Numéro 1.
14. Gnyawali D.R.et FogelD.S , «Entrepreneurship Development: Key Dimensions and Research Implications», Entrepreneurship Theory and Practice, Vol. 18, no 4, 1994.
15. Isenberg D , «How to start an entrepreneurial revolution», Harvard Business Review. Juin2010 .
16. Isenberg, D , “The Entrepreneurship Ecosystem Strategy as a New Paradigm for Economic Policy: Principles for Cultivating Entrepreneurship”,2011.
17. Ishraga Khattab , Omer Osman Al-Magli , “ Towards an Integrated Model of Entrepreneurship Ecosystem ”, Journal of Business & Economic Sciences , Vol. 4, no 4, 2017 .
18. Julien P.A et Cadieux , L, « La mesure de l’entrepreneuriat » , Rapport d’étude , institut de la statistique du Québec , 2010.
19. Malecki E J , «Entrepreneurship and entrepreneurial ecosystems»,2018.
20. Mason C et Brown R., «Entrepreneurial Ecosystems and Growth Oriented Entrepreneurship». Janvier 2014.
21. Messeghem K., Sammut S., Chabaud D., Carrier C., Thurik R. (2013), « L’accompagnement entrepreneurial, une industrie en quête de leviers de performance ? », Management International, vol.17, n°3.
22. Mohamed MADAOUÏ , Anne GILLET, « crise et mutation du modèle de développement algérien , du gigantisme industriel au développement de la PME_ PM I » ,Travail et emploi n°101,Janvier-Mars 2005.
23. Mohamed MADAOUÏ, « les nouvelles figures de l’entrepreneuriat en Algérie : un essai de typologie » , les cahiers du CREAD n85-86 ,2008 .
24. N. Hammouda ; M. Lassassi, Essai sur le Potentiel Entrepreneurial en Algérie, 14ème conférencesur les Institutions et le Développement Economique, 28-30 Décembre 2007, Caire, Egypte.
25. Transly A. G, « The Use and Abuse of Vegetational Concepts and Terms », Ecology, vol. 16, no 3,1935.
26. Valdez J, «The entrepreneurial ecosystem : toward a theory of new firm formation», 1988. Vogel P , « Building and assessing entrepreneurial ecosystems », 2013.

Journal officiel :

1. Journal officiel de la république Algérienne N 13 .
2. Journal officiel de la république Algérienne N° 32 .
3. Journal officiel de la république Algérienne N°42 .
4. Journal officiel de la république Algérienne N°77.

Bulletin statistique :

1. Bulletin d'information statistique n°17 du ministère la PME et de l'artisanat .
2. Bulletin d'information statistiques n°25, du ministère la PME et de l'artisanat .
3. Bulletin d'information statistiques n°27, du ministère la PME et de l'artisanat .
4. Bulletin d'information statistiques n°29, du ministère la PME et de l'artisanat .
5. Bulletin d'information statistiques n°31, du ministère la PME et de l'artisanat .
6. Bulletin d'information statistiques n°33, du ministère la PME et de l'artisanat .

Rapport et décrets :

1. Décret exécutif n 03-78 du 24 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 25 février 2003.
2. G.E.M rapport exécutif,2000

Sites internet :

1. <http://www.andi.dz>
2. <http://www.ansej.org.dz>
3. <http://www.aps.dz>
4. <http://www.cgci.dz>
5. <http://www.cnac.dz>
6. <http://www.mdipi.gov.dz>
7. <https://natp.dz>
8. <https://www.angem.dz>
9. <https://www.fgar.dz>
10. <https://www.koltai.co/>
11. <https://www.liberte-algerie.com>

Liste des tableaux

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Les formes d’entrepreneuriat	15
Tableau 2 : Les définition de la notion de l’entrepreneur selon les écoles de pensée.....	18
Tableau 3 : Typologies d’entrepreneurs.....	19
Tableau 4 : les différents types de structures d’accompagnement.....	30
Tableau 5 : Eléments des procédures entrepreneuriales	31
Tableau 6 : Typologies de l’étude de marché	33
Tableau 7 : Critères de définition de la PME.....	43
Tableau 8 : Répartition des PME privées par secteur d’activité (S1/2019) :	45
Tableau 9 : Répartition des PME publiques par secteurs d’activités (S1 / 2019)	45
Tableau 10 : Répartition régional des PME (S1/2019)	47
Tableau 11 : Répartition des PME par taille (S1/2019)	47
Tableau 12 : Projets financés par secteur d’activités (Cumul au 30/06/2019).....	48
Tableau 13 : Les prêts octroyés par secteurs d’activité (Cumul au 30/06/2019)	51
Tableau 14 : Projets financés par secteur d’activité (cumul au 30/06/2019).....	53
Tableau 15 : Projets financés par secteur d’activité (S1/2019).....	55
Tableau 16 : Evolution des PME Privées (2014-2019).....	61
Tableau 17 : Les prix des services proposés	92
Tableau 18 : Programme surfacique	94
Tableau 19 : Liste des équipements de cuisine et cantine.....	95
Tableau 20 : Liste des équipements de bureau.....	95
Tableau 21 : Liste des équipements de classes	96

Tableau 22 : Liste des équipements des espaces de jeux	96
Tableau 23 : La liste du personnel employé.....	97
Tableau 24 : Les couts de la promotion	98

Liste des figures

Liste des figures :

Figure 1 : Différents types de nouvelles entreprises	17
Figure 2 : Le modèle d'écosystème entrepreneurial d'Isenberg (2011).....	23
Figure 3 : Le modèle d'écosystème entrepreneurial de Koltai (2014).....	25
Figure 4 : Etude de la faisabilité technique	34
Figure 5 : Les différentes sources de financement des investissements.....	35
Figure 6 : La matrice du modèle économique.....	39
Figure 7 : Répartition des PME selon le statut juridique (S1/2019).....	46
Figure 8 : Evolution des PME privées (2014-2019).....	61
Figure 9 : Matrice BMC du projet de la crèche « BARAEM ».....	75
Figure 10 : Matrice SWOT du projet de la crèche « BARAEM ».....	78
Figure 11 : Répartition des parents par genre.....	81
Figure 12 : Répartition des parents par lieu	82
Figure 13 : Nombre d'enfants (1 an -5 ans)	82
Figure 14 : Nombre de parents inscrits dans les crèches.....	83
Figure 15 : Le mode de garde préféré	83
Figure 16 : Le degré de satisfaction du mode de garde choisis.....	84
Figure 17 : Les causes d'insatisfaction.....	84
Figure 18 : Les critères de choix d'une crèche.....	85
Figure 19 : Les activités préférées par les parents.....	86
Figure 20 : La durée de garde souhaitée par les parents	86
Figure 21 : Le prix souhaité par les parents	87
Figure 22 : Le moyen de promotion souhaité par les parents.....	87
Figure 23 : Avis des parents sur l'offre du service de restauration	88
Figure 24 : Avis des parents sur l'offre du service de transport.....	88
Figure 25 : Avis des parents sur le projet de création de la crèche BARAEM	89
Figure 26 : Les parents intéressés par le projet de la crèche BARAEM	89
Figure 27 : Logo de la crèche BARAEM.....	93
Figure 28 : Organigramme de la crèche	97
Figure 29 : La structure d'investissement du projet de la crèche « BARAEM ».....	98
Figure 30 : Structure de financement du projet de la crèche BARAEM	99
Figure 31 : Amortissement du crédit bancaire.....	100

Liste des abréviations

Liste des abréviations :

- ANDI** : Agence Nationale de Développement d'Investissement
- ANDPME** : Agence Nationale de Développement de la PME
- ANGEM** : Agence Nationale de Gestion de Micro crédits
- ANPT** : Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques
- ANSEJ** : Agence Nationale de soutien à l'Emploi des Jeunes
- BADR** : Banque de l'Agriculture et de développement Rural
- BEA** : Banque Extérieure d'Algérie
- BMC** : Business Model Canvas
- BNA** : Banque National d'Algérie
- BP** : Business Plan
- CNAC** : Caisse Nationale d'Assurance Chômage
- CNRC** : Centre National du Registre de Commerce
- CPA** : Crédit Populaire d'Algérie
- CSVF** : Comité de Sélection , de Validation et de Financement de projets
- FCMG** : Fonds de Caution Mutuelle de Garantie des risques
- FGAR** : Fonds de Garantie des Crédits aux PME
- FGMM** : Fonds de Garantie Mutuelle des Micro crédits
- FNSEJ** : Fonds National de soutien à l'Emploi des jeunes
- GE** : Grandes entreprises
- ME** : Moyenne entreprise
- PE** : Petite Entreprise
- PME** : Petite et Moyenne entreprise
- PMI** : Petite et Moyenne Institution
- PNR** : Prêts Non Rémunérés
- TPE** : Très Petite Entreprise

Annexes

Annexes :

Annexes N°01 :

22 Moharram 1441 22 septembre 2019	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 58	11
<p>Art. 16. — Les établissements doivent assurer les prestations suivantes :</p>	<p>— la liste des personnels pédagogiques, administratifs et techniques indiquant les diplômes et les qualifications requis ;</p>	
<p>— élaborer un programme hebdomadaire de repas sains et équilibrés, élaboré par le directeur de l'établissement et visé par le médecin ;</p>	<p>— un état descriptif des équipements et moyens pédagogiques et didactiques nécessaires ;</p>	
<p>— assurer un contrôle médical régulier par un médecin et, le cas échéant, un contrôle psychologique par un psychologue clinicien ou un orthophoniste.</p>	<p>— une fiche technique indiquant les structures et la capacité d'accueil de l'établissement selon le modèle-type élaboré par les services compétents du ministère chargé de la solidarité nationale ;</p>	
<p>Art. 17. — Outre les programmes d'activités mis en œuvre, les établissements peuvent dispenser des activités optionnelles sur autorisation de la direction chargée de l'action sociale de wilaya.</p>	<p>— le titre légal d'occupation des locaux ;</p>	
<p>Art. 18. — Les établissements sont tenus d'assurer leur activité en permanence durant toute l'année à l'exception des journées de repos hebdomadaires et des fêtes légales.</p>	<p>— le certificat de conformité établi par les services techniques compétents ou, à défaut, un rapport d'expertise établi par les services du contrôle technique de la construction ou par un bureau d'études agréé.</p>	
<p>CHAPITRE III CONDITIONS DE CREATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE</p>	<p>Le dossier est complété par un procès-verbal de visite préalable des locaux, établi par une commission conjointe composée des représentants de la direction chargée de l'action sociale de wilaya, de la direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction et les services de la protection civile, selon le modèle élaboré par les services compétents du ministère chargé de la solidarité nationale.</p>	
<p>Art. 19. — Les établissements d'accueil de la petite enfance sont créés par les institutions et administrations publiques ainsi que les autres personnes physiques ou morales de droit public et privé prévus à l'article 3 ci-dessus.</p>	<p>2/ Pour la personne morale :</p>	
<p>Art. 20. — Lorsque le fondateur est une personne physique, il doit remplir les conditions suivantes :</p>	<p>— en sus des pièces mentionnées à l'alinéa 1er ci-dessus, une copie du statut de la personne morale.</p>	
<p>— être de nationalité algérienne ;</p> <p>— jouir de ses droits civils et civiques ;</p> <p>— ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation infamante ou incompatible avec l'exercice de l'activité.</p>	<p>Art. 24. — Le dossier administratif et technique accompagné de la souscription au cahier des charges, est déposé auprès de la direction de wilaya chargée de l'action sociale contre un récépissé de dépôt remis au demandeur.</p>	
<p>Art. 21. — Lorsque le fondateur est une personne morale, il doit, en plus des conditions prévues à l'article 20 ci-dessus, être régulièrement constitué, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.</p>	<p>Art. 25. — La direction de wilaya chargée de l'action sociale, procède à la vérification de la conformité du dossier administratif et technique et du cahier des charges et le soumet à la commission <i>ad hoc</i> prévue à l'article 26 ci-dessous, dans un délai de quinze (15) jours maximum, à compter de la date de dépôt du dossier.</p>	
<p>Art. 22. — La création d'un établissement est subordonnée à l'agrément du wali territorialement compétent, après avis de la commission <i>ad hoc</i> prévue à l'article 26 ci-dessous, sur la base d'un dossier administratif et technique et la souscription au cahier des charges-type dont le modèle est joint au présent décret.</p>	<p>Art. 26. — Il est créé une commission <i>ad hoc</i> chargée d'étudier le dossier de demande de création des établissements et de donner son avis motivé sur la conformité et l'éligibilité des dossiers administratifs et techniques accompagnés des cahiers des charges, dans un délai maximum de vingt (20) jours.</p>	
<p>Art. 23. — Le dossier administratif et technique prévu à l'article 22 ci-dessus, comporte les pièces suivantes :</p>	<p>Elle peut, le cas échéant, demander un complément d'informations.</p>	
<p>1/ Pour la personne physique :</p>	<p>Art. 27. — Les dossiers administratifs et techniques des demandes, accompagnés de l'avis motivé de la commission <i>ad hoc</i> sont transmis au wali qui se prononce sur les demandes, dans un délai qui ne dépasse pas vingt-et-un (21) jours.</p>	
<p>— une demande manuscrite ;</p> <p>— un certificat de nationalité ;</p> <p>— un extrait du casier judiciaire ;</p> <p>— une copie du registre du commerce pour les établissements exerçant leurs activités à but lucratif ;</p> <p>— un programme des activités ;</p>	<p>La décision du wali doit être notifiée au demandeur, dans un délai de huit (8) jours, à compter de la date de signature de l'arrêté.</p>	
	<p>Art. 28. — L'arrêté d'agrément doit indiquer notamment, le nom du fondateur, le type de l'établissement, la capacité d'accueil et les prestations dispensées.</p>	

Art. 29. — En cas de rejet de sa demande, le demandeur peut introduire un recours auprès du ministre chargé de la solidarité nationale, dans un délai maximum d'un mois (1), à compter de la date de notification de la décision.

Art. 30. — La commission *ad hoc*, présidée par le directeur chargé de l'action sociale de wilaya, comprend :

- un représentant de la direction de la réglementation et des affaires générales de la wilaya ;
- un représentant de la direction de la santé et de la population de la wilaya ;
- un représentant de la direction de l'éducation de la wilaya ;
- un représentant de la direction des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya ;
- un représentant de la direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction de la wilaya ;
- un représentant de la direction du commerce de la wilaya ;
- un représentant de la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya ;
- un représentant de la direction de la protection civile de la wilaya ;
- le président de l'assemblée populaire de la commune, lieu d'implantation de l'établissement, ou son représentant ;
- un représentant du groupement de la gendarmerie nationale ;
- un représentant de la sûreté nationale au niveau de la wilaya ;
- le chef de service chargé de l'enfance au niveau de la direction de l'action sociale et de la solidarité de wilaya ;
- un directeur d'établissement pour enfants assistés ;
- un inspecteur pédagogique chargé de la circonscription, lieu d'implantation de l'établissement ;
- deux (2) représentants d'associations à caractère social et humanitaire activant dans le domaine de la protection et la promotion de l'enfance.

La commission *ad hoc* peut faire appel à toute personne pouvant l'aider dans ses travaux, en raison de ses compétences.

Le secrétariat de la commission *ad hoc* est assuré par les services de la direction de wilaya chargée de l'action sociale.

Art. 31. — Les membres de la commission *ad hoc* sont désignés par arrêté du wali, sur proposition des autorités, organismes et organisations dont ils relèvent, pour une période de trois (3) ans renouvelable. En cas d'interruption du mandat d'un membre, il est procédé à son remplacement dans les mêmes formes pour la période restante.

Art. 32. — La commission *ad hoc* se réunit chaque deux (2) mois en session ordinaire, sur convocation de son président. Elle peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son président ou des deux tiers (2/3) de ses membres.

Les délibérations de la commission *ad hoc* sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 33. — Les délibérations de la commission *ad hoc* font l'objet de procès-verbaux transcrits sur un registre coté et paraphé par son président et transmis au wali et au directeur de wilaya chargé de l'action sociale.

Art. 34. — La commission *ad hoc* élabore et adopte son règlement intérieur.

Art. 35. — La commission *ad hoc* élabore un rapport annuel dans lequel elle évalue ses activités et le transmet au ministre chargé de la solidarité nationale et au wali.

CHAPITRE IV ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Section 1

Le directeur

Art. 36. — L'établissement est administré de façon effective et permanente par un directeur et doté d'une équipe psycho-pédagogique dont la composition, l'organisation et le fonctionnement, sont fixés par le règlement intérieur-type prévu à l'article 11 ci-dessus.

Art. 37. — Le directeur de l'établissement doit :

- être de nationalité algérienne ;
- être âgé de 28, au moins ;
- justifier :

* soit d'un diplôme universitaire ou d'un diplôme équivalent en rapport avec l'objet de l'établissement et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins, trois (3) années en matière de prise en charge des enfants ;

* soit d'un diplôme dans le domaine en rapport avec les missions de l'établissement et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins, cinq (5) années en matière de prise en charge des enfants.

- jouir de ses droits civils et civiques ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation infamante ou incompatible avec l'exercice de l'activité ;
- présenter un certificat médical attestant de son aptitude physique et mentale à exercer ses missions.

Art. 38. — Le directeur de l'établissement est nommé parmi les personnes ayant des diplômes, notamment dans le domaine de l'administration et de la gestion, de la psychologie, de l'éducation et de l'enseignement spécialisé, de la sociologie éducative et familiale et des sciences administratives et juridiques.

Art. 39. — Le directeur assure le bon fonctionnement de l'établissement. A ce titre, il est chargé, notamment :

- de représenter l'établissement devant la justice et dans tous les actes de la vie civile ;

CHAPITRE V CONTROLE

Art. 47. — Outre les autres formes de contrôle prévues par la législation et la réglementation en vigueur, les établissements sont soumis au contrôle périodique des services du ministère chargé de la solidarité nationale.

Le contrôle doit porter, notamment sur :

- la mise en œuvre des projets pédagogiques établis par les services du ministère chargé de la solidarité nationale et du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- le respect de la liste des repas sains et équilibrés ;
- le respect des normes d'hygiène et de sécurité ;
- le respect des normes de stockage des produits alimentaires et leur conformité à l'hygiène sanitaire ;
- le respect des dispositions législatives et réglementaires régissant la petite enfance ;
- le respect des clauses du cahier des charges ;
- la tenue des dossiers administratifs et de santé des enfants et des personnels ;
- la tenue des registres et des documents administratifs.

Art. 48. — Les services chargés du contrôle relevant du ministère chargé de la solidarité nationale, sont tenus d'établir un procès-verbal dans lequel sont mentionnés les observations, le cas échéant, les irrégularités et les manquements éventuels. Une copie du procès-verbal est adressée au directeur de l'action sociale et de la solidarité de wilaya, au fondateur et au directeur de l'établissement dans un délai de huit (8) jours, à compter de la date de contrôle.

Art. 49. — En cas de constatation d'irrégularités ou de manquements aux dispositions légales et réglementaires et aux clauses du cahier des charges, le directeur de l'action sociale et de la solidarité de wilaya met en demeure l'établissement, par écrit, aux fins d'y remédier dans un délai maximum de quinze (15) jours, à compter de la date de notification du procès-verbal.

En cas d'inobservation de la mise en demeure, l'établissement encourt les sanctions administratives suivantes :

- la fermeture pour une durée de trois (3) mois ;
- la fermeture pour une durée de six (6) mois en cas de récidive ;
- le retrait de l'agrément sur la base du rapport du directeur de l'action sociale et de la solidarité de wilaya qui doit en tenir informés, les services de l'antenne du centre nationale du registre du commerce territorialement compétent.

CHAPITRE VI DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Art. 50. — Les établissements agréés dans le cadre du décret exécutif n° 08-287 du 17 Ramadhan 1429 correspondant au 17 septembre 2008, susvisé, sont tenus de se conformer aux dispositions du présent décret, dans un délai n'excédant pas une (1) année à compter de sa date de publication au *Journal officiel*.

Art. 51. — Sont abrogées les dispositions relatives aux établissements d'accueil de la petite enfance prévues par le décret exécutif n° 08-287 du 17 Ramadhan 1429 correspondant au 17 septembre 2008 fixant les conditions de création, l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des établissements et centres d'accueil de la petite enfance.

Art. 52. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Moharram 1441 correspondant au 16 septembre 2019.

Nour-Eddine BEDOUI.

ANNEXE

CAHIER DES CHARGES TYPE APPLICABLE AUX ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Article 1er. — Le présent cahier des charges type a pour objet de fixer les conditions de création et les obligations applicables aux établissements de la petite enfance conformément au décret exécutif n° 19-253 du 16 Moharram 1441 correspondant au 16 septembre 2019 fixant les conditions de création, l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des établissements d'accueil de la petite enfance.

OBLIGATIONS RELATIVES AUX ACTIVITES DE LA PRISE EN CHARGE

Art. 2. — Les établissements de la petite enfance s'engagent à accueillir des enfants âgés de trois (3) mois à moins de six (6) ans et de veiller à leur santé, à leur développement, à leur sécurité et à leur bien-être.

Art. 3. — Les établissements s'engagent à accueillir uniquement les enfants dont l'âge correspond à celui porté sur l'arrêté d'agrément. Ils s'engagent également :

- de ne pas dépasser le nombre d'enfants accueillis mentionné sur l'arrêté d'agrément ;
- d'appliquer le programme d'activités adapté pour les besoins des enfants ;
- de garder, sous leur responsabilité, les enfants, depuis leur rentrée le matin jusqu'à leur sortie le soir et de remettre les enfants accueillis à leurs parents ou aux personnes autorisées ;
- d'organiser une journée par semaine pour la réception des parents d'enfants et de leur permettre de prendre connaissance des conditions de prise en charge de leurs enfants ;
- d'appliquer un prix adapté avec la nature de leurs activités non lucratives, notamment pour la prise en charge des enfants démunis de la part des associations.

**OBLIGATIONS TECHNIQUES
DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL
DE LA PETITE ENFANCE**

Art. 4. — Les établissements sont tenus de répondre aux conditions et normes ci-après :

1- L'implantation : être éloignés des différentes sources de nuisance susceptibles de porter préjudice à la sécurité et à la santé des enfants ;

2- Les locaux : les établissements doivent répondre aux normes énumérées ci-après :

— disposer de locaux adaptés aux activités socio-éducatives et réservés exclusivement aux activités de développement des enfants et leur intégration scolaire et sociale ;

— être dotés d'équipements adéquats pour exercer l'activité d'accueil de la petite enfance ;

— le rapport entre la surface du local et le nombre d'enfants à accueillir est fixé à 1,40 m² par enfant ;

— avoir le maximum de vision pour les personnels qui doivent surveiller en permanence les enfants (fenêtres, hublots, oculi, portes vitrées, éviter les angles morts et les espaces borgnes) ;

— équiper les portes de dispositif anti-pince doigts, ainsi que de poignées inaccessibles (1,40 m) aux enfants, notamment les portes qui ont un accès vers l'extérieur ou des endroits dangereux ;

— fixer les prises de courant en hauteur de (1,40 m) pour les rendre inaccessibles aux enfants ;

— l'aménagement général des bâtiments et blocs des établissements doit être pourvu de plusieurs issues de secours permettant l'évacuation rapide et facile des lieux, notamment en cas d'incendies, d'asphyxie ou d'inondations.

Ils s'engagent également à :

— utiliser les revêtements des sols en privilégiant les matières antidérapantes avec le minimum de joints ;

— réserver au profit des enfants des aires de jeux intérieur et extérieur et de loisirs répondant aux normes de sûreté et sécurité ;

— réserver un espace pour l'accueil des parents, répondant aux normes d'accessibilité et facilitant les échanges avec les professionnels ;

— réserver plusieurs dortoirs en fonction de l'âge et le nombre d'enfants accueillis (la surface nécessaire est de l'ordre de 2 m² par lit) ;

— prévoir un rangement pour les jeux et le matériel utilisés à l'extérieur ;

— respecter les normes d'accessibilité des espaces réservés aux enfants handicapés ;

— utiliser un mobilier répondant aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur ;

— disposer d'une boîte à pharmacie tenue loin de la portée des enfants ;

— disposer d'une réserve d'eau qui répond aux normes et aux conditions sanitaires, adéquate à la capacité d'accueil de l'établissement ;

— alimenter, en permanence, l'établissement en eau pour assurer l'hygiène et la consommation en eau potable ;

— disposer de toilettes pour chaque groupe de quinze (15) enfants ayant les dimensions et la configuration appropriées aux deux catégories d'âge (moins de 3 ans et plus de 3 ans), en prenant compte la catégorie d'enfants handicapés, elles doivent être individuelles et séparées pour garçons et filles ;

— doter l'établissement de tous les équipements et moyens de lutte anti-incendie et de détecteur de gaz ;

— d'afficher les notices d'orientation contre l'incendie et autres et de les porter à la connaissance de l'ensemble du personnel ;

— prévoir un volume d'air nécessaire aux enfants fixé à 4m³ d'air par enfant ;

— prévoir une surface vitrée ouvrante fixée entre 10 et 15% de la surface du plancher du local assurant l'éclairage et l'aération ;

— disposer de porte d'ouverture d'accès vers l'extérieur ;

— d'aménager des locaux permettant la séparation des enfants qui marchent de ceux qui ne marchent pas ;

— disposer d'une cuisine séparée de la salle de restauration ainsi que de la salle d'allaitement.

3- L'espace de détente : les établissements s'engagent à se doter :

— de bancs ;

— d'espaces verts ;

— d'espaces de détente.

4- Les structures : les établissements doivent disposer :

— d'une bibliothèque ;

— de bureaux administratifs ;

— d'un salon ;

— d'une salle de soins équipée de matériel de première urgence ;

— d'un magasin ;

— d'une caméra de surveillance intérieure pour assurer la sécurité des enfants, conformément à la réglementation en vigueur.

5- La climatisation : les établissements sont tenus de se doter d'un système de chauffage et/ou de climatisation dans toutes les structures. L'installation doit obéir aux normes en vigueur en matière de sécurité.

6- Les prestations : les établissements s'engagent à :

— appliquer les programmes et activités pour les enfants ;

— assurer des repas sains et équilibrés aux enfants ;

- afficher le menu hebdomadaire élaboré par le directeur et visé par le médecin ;
- conserver le plat témoin, conformément à la réglementation en vigueur ;
- assurer l'accompagnement psychologique et social des enfants.

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Art. 5. — Le fondateur ou le représentant légal de la personne morale est tenu de présenter un dossier administratif et technique accompagné du cahier des charges dûment approuvé et signé par le fondateur comportant les pièces suivantes :

A) Pour la personne physique :

- une demande manuscrite ;
- un certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire ;
- une copie du registre du commerce pour les établissements exerçant leurs activités à titre lucratif ;
- le programme des activités ;
- la liste des personnels pédagogiques, administratifs et techniques indiquant les diplômes et les qualifications requis ;
- un état descriptif des équipements et moyens pédagogiques et didactiques requis ;
- une fiche technique indiquant les structures et la capacité d'accueil de l'établissement selon le modèle élaboré par le ministère chargé de la solidarité nationale ;
- le titre légal d'occupation des locaux ;
- le certificat de conformité établi par les services techniques compétents ou, à défaut, un rapport d'expertise établi par les services du contrôle technique de la construction ou par un bureau d'études agréé.

2) Pour la personne morale :

- en sus des pièces mentionnées à l'alinéa A) ci-dessus : une copie du statut de la personne morale.

Art. 6. — Les établissements s'engagent à se conformer aux conditions et aux normes ci-après :

1- L'inscription : les établissements s'engagent à tenir pour chaque enfant un dossier administratif comprenant :

- une demande manuscrite ;
- une copie de contrat passé entre l'établissement et le tuteur ;
- un extrait de naissance ;
- une copie du carnet de santé ;
- deux (2) photos ;
- un certificat médical.

2- L'encadrement : les établissements s'engagent :

A) Pour le directeur : il doit remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité algérienne ;
- être âgé de 28 ans, au moins ;
- justifier :

* d'un diplôme universitaire ou d'un diplôme équivalent en rapport avec l'objet de l'établissement et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins, trois (3) années en matière de prise en charge des enfants ;

* d'un diplôme dans le domaine en rapport avec les missions de l'établissement et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins, cinq (5) années en matière de prise en charge des enfants.

- jouir de ses droits civils et civiques ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation infamante ou incompatible avec l'exercice de l'activité ;
- présenter un certificat médical attestant de son aptitude physique et mentale à exercer ses missions.

B) Pour les personnels spécialisés, ils doivent remplir les conditions suivantes :

- être titulaires des diplômes requis dans les établissements publics relevant du ministère chargé de la solidarité nationale ;
- jouir de leurs droits civils et civiques ;
- ne pas avoir été condamnés à des peines infamantes ou incompatibles avec l'exercice de l'activité ;
- présenter des certificats médicaux (médecine générale et ptisiologie).

Le personnel administratif et technique doit être en nombre suffisant, pour répondre aux besoins des enfants accueillis, notamment les psychologues, les cliniciens et les orthophonistes.

Le personnel assurant l'accueil de la petite enfance doit être indemne de toute maladie contagieuse et doit se soumettre à un contrôle médical, au moins, une (1) fois par semestre.

Les personnels qualifiés chargés de l'encadrement des enfants, doivent être affectés à raison :

- d'une personne pour cinq (5) enfants non marchants ;
- d'une personne pour douze (12) enfants marchants ;
- d'une personne pour trois (3) enfants handicapés.

3- L'assurance : pour couvrir la responsabilité civile de l'établissement, des enfants et du personnel, l'établissement s'engage à souscrire les assurances nécessaires prévues par la législation et à la réglementation en vigueur.

4- Fonctionnement : l'établissement s'engage :

A) Les missions administratives : le directeur de l'établissement doit tenir obligatoirement à jour :

- le registre matricule sur lequel sont inscrits les noms, prénoms des enfants, les adresses, les numéros de téléphones des parents, les dates de leur admission et leur départ ;

— le registre sur lequel sont inscrits les dates, les heures et les motifs des sorties des enfants ;

— un registre sur lequel est mentionnée l'identité des personnes autorisées à déposer et à reprendre l'enfant ;

— les dossiers individuels des enfants comportant les rubriques, la vaccination, l'état de santé, les modalités de prise en charge et d'intervention médicale en cas d'urgence, et toutes les observations les concernant ;

— le registre relatif au personnel ;

— le carnet de préparation des repas et le menu quotidien élaboré par le directeur et visé par le médecin avec obligation de leur affichage.

B) Les missions techniques :

Le directeur de l'établissement est tenu d'élaborer et d'afficher le règlement intérieur et s'engage à son application stricte. Copie du règlement intérieur est remise aux parents.

Le directeur de l'établissement est tenu d'afficher la liste des prestations et les tarifs de la prise en charge des enfants.

Le directeur de l'établissement est tenu d'élaborer un rapport annuel des activités pédagogiques et de loisirs de l'établissement et de l'adresser à la direction chargée de l'action sociale de wilaya.

LE CONTROLE

Art. 7. — Les établissements s'engagent à faciliter les opérations de contrôle des agents de la direction chargée de l'action sociale de wilaya et des différents services de contrôle et d'inspection habilités, et de mettre à leur disposition toutes les informations et documents nécessaires.

Art. 8. — Le non-respect des clauses du présent cahier des charges entraîne l'application des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Fait à, le

Lu et approuvé

Annexes N°02 : Le questionnaire

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Ecole Supérieure de Management - TLEMCEN -



Spécialité : Management et stratégies des entreprises

2^{ème} année master

Questionnaire de recherche
« Processus de création d'entreprise en Algérie »
Création d'une crèche d'enfant

Dans le cadre de la préparation d'un mémoire de fin de cycle en vue d'obtention du diplôme de **Master en Management des affaires** dont le thème porte sur « **le processus de création d'entreprise en Algérie – cas de création d'une crèche d'enfant** », nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir répondre , et en toute objectivité au présent questionnaire .

Par ailleurs, nous nous engageons à ce que les informations recueillis ici ne soient utilisées strictement que dans ce cadre scientifique en dans un total anonymat .

Merci d'avoir contribuer à la réalisation de notre mémoire .

Travail fait par l'étudiante :

ARARIA Aicha

Encadré par :

Madame TAHIR .F

2020-2021

1/ Vous êtes :

Homme

Femme

2/Sur quelle commune habitez-vous ?

Centre-ville de Tiaret

environ de Tiaret

3/ Nombre d'enfants 1 an- 5 ans :

4/Aviez-vous déjà placé votre/vos enfants dans une crèche ?

Oui

Non

5/ Quel est le mode de garde que vous privilégier ?

- Des proches / membre de famille
- Garderie à l'école
- Crèche

6/ Quelle est votre degré de satisfaction sur le mode de garde choisie ?

Très satisfait (e)

Plus tôt satisfait (e)

Pas du tout satisfait (e)

7/ Quelles sont les raisons de votre insatisfaction ?

- Je n'ai pas besoin de faire garder mon enfant qu'occasionnellement
- Les autres modes de garde me satisfaisaient
- Il n'y a pas de crèche près de chez moi ou de mon lieu de travail
- Les prix de crèches sont trop élevés
- Autres

8/Quelles seraient vos critères de choix d'une crèche :

- La proximité à votre domicile ou travail
- Les prix
- Les activités proposés
- Autres

9/ Quelles sont les activités que vous préféreriez avoir dans une crèche :

- Apprendre à lire et écrire
- Apprendre le Coran
- Apprendre les calculs mentaux
- Autres

Tables des matières

Tables des matières :

INTRODUCTION GENERALE 7

CHAPITRE 01 :PME ET ENTREPRENEURIAT : CADRE CONCEPTUEL..... 11

INTRODUCTION : 11

1 SECTION 01 : LES CONCEPTS CLES DE L'ENTREPRENEURIAT 11

1.1 Généralités sur l'entreprise :11

1.1.1 Définition de l'entreprise :.....11

1.1.2 Classification des entreprises :.....12

1.2 Cadre théorique de l'entrepreneuriat :.....14

1.2.1 Définition de l'entrepreneuriat :14

1.2.2 Les formes d'entrepreneuriat :15

1.2.3 L'acteur principal de l'entrepreneuriat :.....17

1.2.4 L'écosystème entrepreneurial :.....21

2 SECTION 02 : PME :ENTITE FONDAMENTALE DE L'ENTREPRENEURIAT 25

2.1 Définition des PME :26

2.2 Caractéristiques des PME :.....27

2.3 Le rôle socio-économique de la PME:27

2.4 Les difficultés face à la création et le développement des PME :28

2.5 L'accompagnement et la promotion de la PME :.....29

2.5.1 Les structures d'accompagnement entrepreneurial :.....30

2.5.2 Le rôle d'accompagnement dans la création et le développement des PME :.....30

3 SECTION 03 : CREATION D'ENTREPRISE : DE L'IDEE AU PROJET 31

3.1 Identification des idées entrepreneuriales :.....32

3.2 L'étude de marché :32

3.2.1 Définition d'une étude de marché :32

3.2.2 Typologies d'étude de marché :33

3.3 L'étude technique :.....34

3.4 L'étude financière :.....35

3.5 Le choix d'un mode de financement :35

3.6 L'étude juridique :36

3.7 Outils d'aide à la création d'entreprise :	36
3.7.1 Le plan d'affaires (Business Plan) :	36
3.7.2 Le modèle d'affaires (Business Model) :	38
 CONCLUSION :	 40
 CHAPITRE 02 : ECOSYSTEME D'ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL EN ALGERIE	 42
 INTRODUCTION :	 42
 1 SECTION 01 : LA PME DANS LE CONTEXTE ALGERIEN	 42
1.1 Définition et caractéristiques des PME en Algérie :	42
1.1.1 Définition de PME en Algérie :	42
1.1.2 Caractéristiques des PME algériennes :	43
1.2 Principales composantes de la PME :	44
1.2.1 Les PME privées :	44
1.2.2 Les PME publiques :	45
1.3 La situation globale des PME algériennes :	46
1.3.1 Répartition par statut juridique :	46
1.3.2 Répartition régionale :	47
1.3.3 Répartition selon la taille :	47
 2 SECTION 02 : LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA PROMOTION	 48
D'ENTREPRENEURIAT ALGERIE	48
2.1 Les dispositifs d'accompagnement et de soutien des PME	48
2.1.1 L'Agence Nationale de soutien pour l'Emploi des jeunes :	48
2.1.2 L'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit :	50
2.1.3 La Caisse Nationale d'Assurance Chômage :	53
2.1.4 L'Agence Nationale du Développement d'Investissement :	54
2.1.5 L'Agence Nationale de Promotion et de développement des parcs Technologiques :	55
2.2 Les structures d'Appui à la Création des PME:	57
2.2.1 Les pépinières d'entreprises :	57
2.2.2 Les centres de facilitation :	58
2.3 Les dispositifs de garantie des crédits bancaires :	58
2.3.1 Les sociétés de capital investissement :	59
2.3.2 La Caisse de Garantie du Crédit d'Investissement :	59
2.3.3 Le Fonds de garantie des crédits aux PME :	60
2.3.4 Le fonds de caution mutuelle de garantie risques :	60
2.3.5 Le Fonds de Garantie Mutuelle des Micros Crédits :	60
2.4 Les perspectives du développement et de promotion de l'entrepreneuriat et de PME en Algérie :	61

2.4.1	l'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME) :	62
2.4.2	La promotion de l'innovation :	63
3	SECTION 03 : L'ENTREPRENEUR ET LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE .	63
3.1	Le profil de l'entrepreneur algérien :	63
3.1.1	Analyse de PENEFF Jean :	63
3.1.2	Analyse de BENYAKOUB Ahmad :	64
3.1.3	Analyse de MADAOUI Mohamed :	64
3.1.4	Analyse de MADAOUI et GILLET :	65
3.2	Contraintes à la création d'entreprise :	66
3.2.1	La contrainte du financement :	66
3.2.2	La contrainte d'ordre administratif :	67
3.2.3	La contrainte du foncier :	67
3.2.4	Les contraintes liées à la disponibilité de l'information :	67
3.2.5	Les contraintes relatives au marché de travail :	68
3.3	Processus d'accompagnement à la création d'entreprise : dans le cadre de l'ANSEJ :	68
3.3.1	idée- Accueil et orientation :	68
3.3.2	Inscription :	69
3.3.3	Etude du projet et plan d'affaires :	69
3.3.4	Présentation du projet au CSVF :	69
3.3.5	Accord bancaire :	70
3.3.6	Le choix du statut juridique :	70
3.3.7	Formation du promoteur :	70
3.3.8	Financement du projet :	70
3.3.9	Réalisation du projet :	70
3.3.10	L'exploitation de l'activité :	70
	CHAPITRE 03 : LE PROCESSUS DE CREATION D'UNE CRECHE D'ENFANT	73
	INTRODUCTION :	73
1	SECTION 01 : LA CONCEPTION DE L'IDEE DU PROJET	73
1.1	Genèse et développement de l'idée :	73
1.1.1	Acheminement de l'individu :	73
1.1.2	L'opportunité d'affaire :	74
1.2	Description du projet :	74
1.2.1	Présentation de l'idée :	74
1.2.2	Le modèle d'affaire :	75
1.2.3	Objectif de la crèche :	76
1.3	Les établissements d'accueil de la petite enfance en Algérie :	76
1.3.1	Types des établissements d'accueil de la petite enfance :	77
1.3.2	Mission des établissements d'accueil de la petite enfance :	77

2	SECTION 02 : PREPARATION AU LANCEMENT DU PROJET.....	78
2.1	Analyse stratégique du projet :.....	78
2.1.1	Analyse SWOT :.....	78
2.1.2	Les 5 forces de PORTER :.....	78
2.2	Etude de la clientèle :.....	80
2.2.1	Méthodologie de l'enquête :.....	80
2.2.2	Analyse du questionnaire :.....	81
2.3	Aspect légal et administratif :.....	90
2.3.1	Conditions de création des établissements :.....	90
2.3.2	Obligation administratives :.....	90
2.4	Le Mix marketing :.....	91
2.4.1	Le produit :.....	91
2.4.2	Le prix :.....	92
2.4.3	La promotion :.....	92
2.4.4	La distribution (emplacement) :.....	93
3	SECTION 03 : ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET	94
3.1	Etude technique :.....	94
3.1.1	Le local :.....	94
3.1.2	Matériels d'exploitation :.....	95
3.1.3	Ressources humaines :.....	96
3.1.4	Autres services :.....	98
3.2	Etude financière :.....	98
3.2.1	Structure d'investissement :.....	98
3.2.2	Structure de financement :.....	99
3.2.3	Remboursement du prêt bancaire :.....	100
3.2.4	Analyse financière du projet	101
	CONCLUSION :.....	103
	CONCLUSION GENERALE	104
	BIBLIOGRAPHIE :	108
	LISTE DES TABLEAUX :.....	116
	LISTE DES FIGURES :	119
	LISTE DES ABREVIATIONS :.....	121
	ANNEXES :	123

ANNEXES N°01 :	123
ANNEXES N°02 : LE QUESTIONNAIRE	129
RESUME :	138

Résumé :

Actuellement , l'entrepreneuriat connaît un réel succès au niveau national . Elle représente le processus dynamique par lequel un individu (ou un groupe d'individu) mobilise ses motivations et ses compétences pour transformer une opportunité en PME .

Dans ce fait , notre recherche intitulée « Le processus de création d'entreprise en Algérie » aide les promoteurs à connaître les différentes démarches nécessaires pour le lancement d'un projet .

Après la définition théorique des grands agrégats de l'entrepreneuriat et l'écosystème d'accompagnement entrepreneurial algérien ,la recherche met en œuvre une étude de cas qui consiste à présenter l'ensemble des études faites pour créer une crèche d'enfant accompagné par l'ANSEJ.

Mots clés : Entrepreneuriat - création d'entreprise - PME - écosystème entrepreneurial - Crèche d'enfants .

الملخص :

تشهد المقاوالتية حاليا نجاحا حقيقيا على المستوى الوطني . فهي تمثل العملية الديناميكية التي تمكن من تحفيز الفرد (أو مجموعة من الأفراد) لاكتشاف الفرص و تحويلها إلى شركات صغيرة و متوسطة . يساهم بحثنا المعنون ب " مراحل إنشاء مؤسسة في الجزائر " في تعريف المستثمرين على مختلف الخطوات اللازمة لإنجاز مشروع.

بعد التعريف النظري المبسط للمفاهيم الأساسية للمقاوالتية و النظام البيئي المقاوالتية بالجزائر ، قمنا بدراسة تجريبية حول مختلف الدراسات اللازمة لإنشاء مشروع إنشاء روضة لأطفال بمراقبة الوكالة الوطنية لدعم وتشجيع الشباب ANSEJ .

الكلمات المفتاحية : المقاوالتية - إنشاء مؤسسة - الشركات الصغيرة و المتوسطة - النظام البيئي الريادي - روضة أطفال .